



cyberpresse.ca LA PRESSE

HOCKEY
THÉO S'EN VA
JOUER EN SUÈDE >
SPORTS PAGE 2

ACTUEL
LE BRILLANT
ILLUMINE L'HIVER
PAGE 1

ÉVOLUER EN FRANCE
POUR LE HOCKEY...
ET L'AMOUR DE SA BLONDE
SPORTS PAGE 3



42 MOIS DE PRISON POUR GUY CLOUTIER

Son nom inscrit au fichier des agresseurs sexuels pour les 20 prochaines années



PHOTO PATRICK SANFAÇON. LA PRESSE

Maigri et les traits tirés, Guy Cloutier n'en menait pas large quand il est entré dans la salle d'audience, hier matin.

CHRISTIANE DESJARDINS

La vie de l'imprésario Guy Cloutier a basculé définitivement hier matin, aux environs de 11 h, quand le juge Robert Sansfaçon l'a condamné à une peine de trois ans et demi de prison pour les agressions sexuelles qu'il a commises pendant des années sur deux enfants.

Maigri, les traits tirés, escorté par son garde du corps, Guy Cloutier n'en menait pas large quand il est entré dans la salle d'audience, hier matin. Dès l'ouverture de la séance, le juge Sansfaçon lui a ordonné de prendre place dans le box des accusés. On pouvait dès lors prévoir qu'il y aurait une peine de prison ferme à la clé. Pendant tout le temps que le magistrat a lu sa décision d'une trentaine de pages, Cloutier est resté plutôt impassible. Après le prononcé de la sentence, il se tenait penché, les deux mains dans la figure. Et à la fin de la séance, il a été conduit en prison.

La procureure de la Couronne, Josée Grandchamp, s'est déclarée satisfaite de la sentence. Quant à Cloutier, il renonce à en appeler. « C'est une sentence sévère, rendue dans des termes très difficiles. Mais j'ai instruction de Guy Cloutier de ne pas porter cette sentence en appel », a indiqué son avocate, Sophie Bourque, lors d'un bref point de presse.

Le juge Sansfaçon a rendu sa décision devant une salle bondée, après avoir résumé les faits de la cause. Il a rappelé que les deux victimes ont été agressées pendant six ou sept ans par Cloutier, soit de l'âge de 11 ou 12 ans jusqu'à leur majorité. Dans le cas d'une des victimes, il y a eu relations sexuelles complètes, tandis qu'avec l'autre, il s'agissait d'attouchements, de masturbations et de fellations. Cloutier a reconnu les faits et a plaidé coupable il y a un peu plus d'un mois.

> Voir **CLOUTIER** en page A6

AUTRES TEXTES
pages A2, A3, A20 et A21

Oui aux tribunaux islamiques en Ontario

Le rapport Boyd est loin de faire l'unanimité chez les musulmans

AGNÈS GRUDA

Les partisans de l'établissement de tribunaux islamiques ont remporté une victoire cruciale, hier à Toronto. Dans un rapport très attendu, la juriste Marion Boyd appuie le recours aux arbitrages religieux en Ontario dans des causes de droit familial.

Même si M^{me} Boyd suggère de mieux encadrer ces arbitrages pour éviter qu'ils n'aboutissent à des décisions inéquitables, son rapport a été accueilli avec consternation par de nombreux groupes voués à la défense des droits des femmes. Dans les mosquées, en revanche, on exultait.

« C'est une journée terrible pour nous. M^{me} Boyd fait complètement abstraction du fait que le droit de la famille musulman est biaisé contre les femmes », s'indigne Alia Hogenben, présidente du Conseil canadien des femmes musulmanes. Cet organisme, qui regroupe des femmes musulmanes pratiquantes, est farouchement opposé au règlement de conflits matrimoniaux devant des tribunaux religieux.

« C'est un jour historique, pour la première fois, un État laïque pourrait donner une reconnaissance légale à la loi islamique », jubile Mubin Shaikh, agent de liaison à la mosquée Masjid El Noor, à Toronto.

> Voir **TRIBUNAUX** en page A8

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
En première position, cette semaine :
Les Portes du pénitencier.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 13
Bandes dessinées	AFFAIRES 11
Bridge	AFFAIRES 13
Décès	AFFAIRES 14 à 16
Feuilleton	AFFAIRES 11
Forum	A 20 et 21
Horaires télévision	ARTS 6
Loterie	A 19
Mots croisés	AFFAIRES 11
Mots croisés	et SPORTS 7
Mot mystère	AFFAIRES 11
Observateur	AFFAIRES 12
Petites annonces	AFFAIRES 12 et AFFAIRES 2

Météo

Nuageux et averses de neige en après-midi, maximum -10, minimum -11, plus de détails en page SPORTS 12



Un pédophile ordinaire



YVES BOISVERT

On est devant un cas classique de tranchage de poire en deux. La défense suggérerait deux ans (à purger à domicile) ; la Couronne cinq ans. Le juge est tombé pile au milieu : trois et demi de pénitencier pour

Guy Cloutier. Pour la défense, la peine est « sévère ». Pour la plupart des gens, elle est trop clémente. Ce n'est ni sévère ni clément. C'est moyen. Tout à fait dans les zones de ce qui peut se donner au Québec pour ce genre

de crime. Dave Hilton a pris sept ans, dites-vous ? Dave Hilton avait un casier judiciaire long comme ça. Dave Hilton n'a pas seulement violé ses filles, il les a terrorisées.

> Voir **BOISVERT** en page A6

Une majorité d'Américains estime que l'invasion de l'Irak fut une erreur

JOONEED KHAN

Pour la première fois depuis l'invasion de l'Irak en mars 2003, une majorité claire et nette d'Américains estime que ce fut une erreur, mais, quelques heures avant la publication du sondage, le président George W. Bush avait réaffirmé sa volonté de maintenir le cap sur les élections prévues le 30 janvier dans ce pays.

M. Bush a reconnu toutefois, durant une conférence de presse d'une heure à la Maison-Blanche,

que « les poseurs de bombes ont un effet » auprès des Américains pour les faire douter de la réussite de l'intervention des États-Unis en Irak.

Selon l'étude, réalisée pour le *Washington Post* et *ABC News*, 57 % des 1004 Américains sondés entre les 16 et 19 décembre pensent désormais que le coût de la guerre en Irak dépasse les bénéfices, et 52 % réclament le limogeage de Rumsfeld.

Interrogés sur les élections, 58 % estiment que l'Irak n'y est pas prêt,

et 54 % prédisent que le scrutin ne sera pas juste et honnête. Cependant 60 % pensent malgré tout que les élections doivent se dérouler comme prévu, et 58 % estiment que l'occupation militaire de l'Irak devrait continuer.

Une proportion de 42 % croit toujours que la guerre en Irak en vaut la peine, et un tiers seulement des sondés soutiennent Rumsfeld, auquel Bush a renouvelé sa confiance hier lors de sa conférence de presse.

> Voir **IRAK** en page A6



WALKERTON
UN AN DE PRISON
POUR STAN KOEBEL
PAGE A7

APPELEZ AUJOURD'HUI
POUR RECEVOIR
NOTRE NOUVELLE BROCHURE



LA CORRECTION DE LA VUE SUR MESURE
CUSTOM WAVE
par le tout nouveau laser
ALLEGRETTO WAVE



LA CLINIQUE DE L'ŒIL
DE MONTRÉAL
514 Clinique privée d'ophtalmologie
288-0088
1 888 844-8888 www.rdom.com

GUY CLOUTIER EN PRISON



PHOTO IVANOHO DEMERS, LA PRESSE

Plusieurs personnes se sont massées devant la salle 3.05 du palais de justice de Montréal, tôt hier matin, pour réclamer justice pour les victimes.

Un rapport sur les agresseurs sexuels dort dans un tiroir

CLAUDETTE SAMSON
LE SOLEIL

QUÉBEC – Le gouvernement a en main depuis janvier 2003 le rapport d'un comité d'experts recommandant la mise en place dans toutes les régions du Québec de traitements spécialisés pour les agresseurs sexuels. Commandé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, ce rapport n'a encore reçu aucune suite.

Déjà, en 1995, le rapport *Agressions sexuelles : stop* faisait état de la nécessité de traiter les délinquants sexuels. « On est presque 10 ans plus tard, et on n'a toujours pas de proposition gouvernementale sur le développement de services pour les agresseurs sexuels », plaide Line Bernier, présidente du Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS). Depuis août 2003, le RIMAS est l'organisme reconnu par le gouvernement comme interlocuteur pour les délinquants sexuels, au même titre que les CALACS le sont pour les victimes.

Au moment où tout le Québec a les yeux tournés sur la peine imposée à Guy Cloutier, la question du traitement des délinquants sexuels s'impose d'autant plus que les études démontrent clairement son effi-

cacité. Alors que 17 % des agresseurs condamnés non traités récidivent, ce taux tombe à moins de 10 % chez ceux qui sont traités.

Suivi dans la communauté

Pour Josée Rioux, directrice générale du RIMAS, une telle mesure s'impose même pour les délinquants ayant purgé une peine de pénitencier et suivi une thérapie à l'intérieur des murs (les centres de détention provinciaux, pour les peines de moins de deux ans, n'offrent aucun programme).

Car « toute peine a une fin », dit-elle. « Au pénitencier, ça va bien, il n'y a pas de victimes. Mais une fois sortis, dans la vraie vie, ils vivent des frustrations, de la colère. » C'est là que survient le véritable test.

Quant à la castration que d'aucuns aimeraient faire subir aux agresseurs, « ça ne marche pas », dit-elle. L'agression sexuelle « est une recherche de pouvoir », et n'a pas grand-chose à voir avec la sexualité. « Pas besoin de testostérone pour ça. » Cette mesure, au contraire, peut engendrer selon elle un sentiment de fausse sécurité, parce que « le gars, lui, se considère guéri », et baisse la vigilance dans les situations pouvant entraîner un passage à l'acte.

Le rapport du comité d'experts, dont faisait partie M^{me} Rioux, pro-

posait un modèle de services où les organisations comme les CLSC et les services correctionnels joueraient un rôle de première ligne, à titre de référents, alors que chaque région aurait son service de deuxième ligne, un centre de traitement spécialisé offrant des thérapies à double volet : individuel et de groupe.

« Au pénitencier, ça va bien, il n'y a pas de victimes. Mais une fois sortis, dans la vraie vie, ils vivent des frustrations, de la colère. »

La troisième ligne, pour les cas les plus sévères, serait assurée par Robert-Giffard à Québec et Pinel à Montréal, qui viendraient soutenir les spécialistes de la deuxième ligne par des téléconférences, par exemple.

Services partiels

Présentement, seules quelques régions sont desservies. À l'est de Québec, il n'y a que Rivière-du-Loup qui offre un petit programme. En Abitibi, rien. Même la

Montérégie n'a aucun service.

À Québec, le seul centre de traitement est Robert-Giffard, qui n'accueille que des patients envoyés par le tribunal.

Une thérapie offerte par le secteur communautaire dure environ un an et demi, à raison de cinq heures par semaine, et peut coûter jusqu'à 5000 \$ à celui qui la suit. Quant à savoir si les délinquants devraient payer pour ces services, le débat n'a pas été fait, souligne Line Bernier. Mais les professionnels semblent s'entendre sur l'idée qu'un délinquant sans le sou ne devrait pas en être privé pour cette seule raison.

Pour l'heure, les membres du groupe d'experts, composé de représentants de la santé, des services sociaux, du milieu communautaire et des ministères de la Santé et des Services sociaux et de la Sécurité publique, sont sans nouvelles de l'évolution du dossier. « Tout ce qu'on sait, c'est que c'est long et ardu », note M^{me} Rioux. « Par moments, on se fait dire que ça chemine bien, puis, on n'entend plus rien. »

En début de soirée, le cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux n'avait toujours pas donné suite aux demandes d'informations du *Soleil*.

Une personnalité narcissique

CHRISTIANE DESJARDINS

Guy Cloutier présente des traits narcissiques et démontre une certaine superficialité dans les affects. Il a lui-même subi des attachements sexuels pendant deux ans durant son adolescence, mais il ne croit pas avoir été marqué par cette expérience.

Ce sont là quelques données qui se dégagent des évaluations dressées sur Cloutier par deux psychiatres de renom, les docteurs René Fugère et Jacques Voyer, ce dernier étant son médecin psychiatre traitant. Pas plus tard qu'en mars dernier, alors qu'une de ses victimes venait de lui dire qu'elle voyait régulièrement un psychologue, Cloutier avait répondu : « Je ne me vois pas couché sur un sofa. » Son arrestation quelques jours plus tard, allait manifestement le faire changer d'idée. Il soutient maintenant vouloir comprendre ce qui l'a amené à agresser sexuellement deux enfants dont il était proche.

Dans ces rapports réalisés pour le compte de la défense, on note que Cloutier n'a rien d'un psychopathe, et qu'il ne présente pas de traits pervers ou antisociaux. Par contre, on signale que son discours est ponctué de « distorsions cognitives ». Cloutier croit que ses gestes ont été amenés par le fait qu'il est très possessif, et que le rapprochement très important survenu avec les deux enfants s'est finalement sexualisé. Lorsqu'un proche d'une des victimes a abordé de front avec Cloutier la question

des agressions, pour la première fois, en janvier 2002, ce dernier a répondu : « Je ne sais pas ce qui est arrivé, je suis tellement possessif. Je pensais que vous étiez au courant, que vous en parliez, que c'était un jeu, que c'était drôle... »

D'autre part, bien que Guy Cloutier soit ravagé par les remords et la honte, et qu'il comprenne les conséquences pour les victimes, il n'en mesure pas toute l'ampleur. Ainsi, au sujet de celle qui l'a dénoncé, il croit qu'elle a pu être bien davantage marquée par d'autres événements survenus dans sa vie que par ses agressions. En ce qui concerne l'autre victime (celle qui a pardonné à Cloutier), il ne croit pas que les agressions l'ont affectée. Il dit cela, sans avoir vraiment discuté avec les victimes, note le juge Robert Sansfaçon.

Des évaluations psychiatriques, le magistrat conclut ceci : « De toutes ces informations, il faut donc conclure que l'accusé, ayant certains traits narcissiques (admiration pour lui-même) a, pendant de nombreuses années, préféré comme moyen d'excitation et d'obtention de satisfaction sexuelle, bénéficier, et ce à de très nombreuses occasions, de faveurs sexuelles de deux enfants. Il les a accompagnés ainsi tout au long de leur adolescence pour mieux les rejeter (sexuellement) à l'aube de l'âge adulte. À ce moment, bien que la promiscuité continuait, ce rapprochement a cessé de se sexualiser. »

Michel Bergeron renie son ami Guy

D'APRÈS PC

Partenaire de golf et proche de Guy Cloutier, l'ancien entraîneur de hockey Michel Bergeron a déclaré après le prononcé de la sentence que l'impresario n'était plus son ami et qu'il ne voulait plus le revoir.

En interview au réseau TQS, M. Bergeron, vraisemblablement ébranlé, a renié une vieille amitié parce qu'il s'est senti « trahi ».

« Guy n'est plus un ami pour moi, c'est triste, c'est malheureux, mais on ne peut pas l'accepter d'aucune façon », a-t-il répondu au journaliste qui l'interrogeait.

« Guy est atteint d'une maladie très grave. C'est impardonnable, c'est inacceptable (...). Il va falloir qu'il se fasse soigner comme tous les pédophiles comme tous ceux atteints de cette maladie. »

Guy Cloutier a été condamné lundi à 42 mois de pénitencier pour avoir agressé sexuellement deux jeunes pendant six et sept ans respectivement.

Au début de l'affaire, M. Bergeron avait accordé une interview où il avait témoigné en faveur de son ami. Il jugeait important de faire une autre sortie hier parce qu'il avait « l'impression d'avoir été trahi ».

Il a expliqué qu'au cours d'entretiens M. Cloutier avait laissé entendre qu'il était victime de chantage. « Il laissait sous-entendre qu'il n'était pas coupable, a-t-il relaté. (...) Maintenant, avec ce qui se passe, lui qui avoue sa culpabilité... »

M. Bergeron a ajouté que Guy Cloutier n'était plus la personne qu'il avait connue, « généreuse, enjouée, organisateur ». Il n'aurait jamais pu s'imaginer qu'il aurait pu s'en prendre à des enfants, a-t-il assuré.

Quand on a demandé à l'ancienne figure des Nordiques s'il voulait revoir M. Cloutier, il a répondu « non » en laissant planer un long silence.

Il a finalement confié qu'il n'était « pas en deuil ». Selon lui, c'est « une journée triste » et les anciens camarades de M. Cloutier « passeront à autre chose plus rapidement ». Mais il a eu une pensée pour l'épouse et les filles du condamné, « qui ne sont pas responsables », mais qui vivront vraisemblablement des moments difficiles.

Angéil foudroyé

Le tabloïd américain *National Enquirer* soutient dans son plus récent numéro que René Angéil, le mari et impresario de Céline Dion, a été foudroyé par le plaidoyer de culpabilité de son ami Guy Cloutier, accusé d'agressions sexuelles sur des mineurs.

Le journal à sensation, dont la crédibilité, précisons-le, est régulièrement mise en doute, dit rapporter les propos d'un proche de la famille Dion-Angéil.

Il y a plusieurs mois, René Angéil avait soutenu publiquement M. Cloutier, après que ce dernier eut prétendu que les accusations portées contre lui n'avaient pour seul objet que de lui soutirer de l'argent. M. Angéil avait alors déclaré qu'il n'accordait aucune crédibilité à la plaigante.

Il semble que René Angéil regrette amèrement cette prise de position et qu'il ne veuille plus commenter l'affaire. Selon la source du *National Enquirer*, il ne veut maintenant plus rien savoir de M. Cloutier.

L'amitié qui liait les deux hommes remontait aux années 60. Guy Cloutier gérait alors la carrière des Baronets, dont M. Angéil était membre.

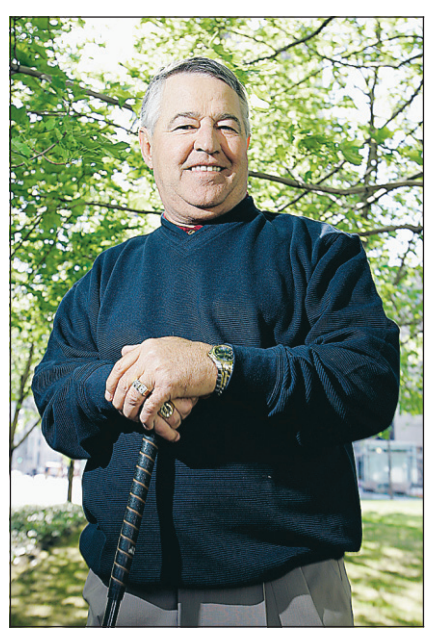


PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE
Michel Bergeron était partenaire de golf et proche de Guy Cloutier.

BAUME & MERCIER
GENÈVE · 1830



HAMPTON
9 995 \$

Célébrons 25 ans
d'excellence

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020, rue de la Montagne • (514) 845-4651

www.chateaudivoire.com

Appel sans frais 1 888 883 8283

GUY CLOUTIER EN PRISON



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

La majorité des gens présents hier au palais de justice, où Guy Cloutier est arrivé les traits tirés hier matin, espérait que le juge Robert Sansfaçon fixe sa peine à cinq ans de prison, comme le demandait la Couronne.

La foule bigarrée aurait souhaité plus de sévérité

CAROLINE TOUZIN

Des intervenantes d'une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence arborant des rubans blancs, un jeune homme devenu adulte victime d'un pédophile, de simples curieux. Ils étaient plus d'une cinquantaine, hier, massés en file devant la salle 3.05 du palais de justice de Montréal, certains depuis si tôt que 6 h 30 du matin (trois heures avant le début de l'audience), pour connaître la peine de Guy Cloutier.

Parmi cette foule bigarrée, la grande majorité espérait que le juge Robert Sansfaçon fixe la peine de l'imprésario et producteur bien connu à cinq ans de prison comme

le demandait la Couronne. Ils étaient un peu moins nombreux que le 17 novembre dernier pour le début de l'enquête préliminaire, mais tout aussi déterminés à obtenir la quinzaine de places réservées au public dans la salle d'audience. L'annonce de la peine de 42 mois de prison n'a pas suscité de vives réactions dans les couloirs du palais de justice, à l'exception d'un homme qui a traité haut et fort l'imprésario de « trou de cul » devant l'entrée de la salle après que les premiers journalistes sortis eurent répandu la nouvelle.

Presque au même moment, debout près de la salle d'audience, cinq intervenantes d'une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence à Chambly ont enfilé des dossards blancs sur les-

quels on pouvait lire : « Nous en avons marre des sentences ridicules. » « La justice n'a pas laissé un message assez clair sur la gravité du crime », a dit l'une d'elles, Louise Laforest, avant de quitter le palais de justice.

À leur sortie de la salle vers 10 h 45, plusieurs badauds interrogés par *La Presse* tenaient des propos très durs envers le système de justice. « C'est dégueulasse de donner juste 42 mois de prison à quelqu'un qui a violé des enfants pendant des années », a affirmé Nicole Hogue, 60 ans de Montréal, aussi présente lors de l'enquête préliminaire.

Même son de cloche chez Patrick Scenno, 31 ans, qui n'avait aucune gêne à expliquer aux dizaines de médias présents comment il trou-

vait la sentence « bonbon », lui-même ayant été agressé sexuellement lorsqu'il était dans les scouts à l'âge de 12 et 13 ans.

Les effectifs de sécurité étaient impressionnants, hier, comparables à ceux mis en place par le palais de justice lors du début de l'enquête préliminaire. C'était alors une première que le travail des photographes et caméramans soit aussi encadré. Ceux-ci étaient confinés à une zone spécifique pour capter des images.

Le président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, Alain Gravel, alors présent pour s'assurer que la liberté de la presse soit respectée, craint que ce genre de mesures de sécurité exceptionnelles ne devienne la norme.

ACCUSATIONS AUXQUELLES GUY CLOUTIER A PLAIDÉ COUPABLE

Envers la victime qui l'a dénoncé (qui n'était pas présente en cour hier) :

- › Attentat à la pudeur
- › Rapports sexuels avec une mineure
- › Agression sexuelle
- › Tentative d'entrave à la justice

Envers la seconde victime :

- › Attentat à la pudeur

Combien de temps Cloutier restera-t-il en prison ?

ANDRÉ CÉDILOT

Q Qu'est-il advenu de Guy Cloutier après sa condamnation ?

R Tout de suite après le prononcé de la sentence, Cloutier a été placé en cellule par les agents de la paix du palais de justice de Montréal. De là, il a été conduit dans un fourgon cellulaire au Centre de prévention provinciale de Rivière-des-Prairies pour y passer la nuit. Comme il a annoncé qu'il ne ferait pas appel, il n'est pas impossible qu'il se retrouve dès aujourd'hui au Centre régional de réception de Sainte-Anne-des-Plaines, où se fait l'évaluation des détenus condamnés à des peines de plus de deux ans de prison. Dans son cas, cette batterie de tests pourrait durer jusqu'à 70 jours. Une fois cette étape franchie, il se retrouvera dans un pénitencier capable de lui offrir les thérapies que l'on juge propices à sa réinsertion sociale. Les établissements les plus souvent mentionnés sont ceux de Drummond dans les Bois-Francs, de la Montée Saint-François, à Laval, et de La Macaza,

dans les Hautes-Laurentides.

Q Peut-il sortir en libération conditionnelle au sixième de sa peine ?

R Non. Même s'il en est à sa première sentence fédérale, Cloutier n'est pas admissible à la procédure d'examen expéditif (PEE) puisque les crimes qu'il a commis sont de nature violente. En vigueur depuis 1997, cette disposition controversée de la loi sur le système correctionnel canadien favorise surtout les trafiquants de drogue. Au provincial, elle est moins restrictive et favorise plus de détenus. Par contre, comme tous les détenus fédéraux, Cloutier pourrait commencer, au sixième de sa peine, à sortir avec ou sans l'escorte d'un gardien.

Q Quand sera-t-il admissible à une libération conditionnelle ?

R Au tiers de sa peine. Sauf de rares exceptions — les meurtriers, par exemple —, tous les détenus peuvent obtenir une libération conditionnelle au tiers de leur peine.

Il reviendra à Cloutier d'en faire la demande auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

Le cas échéant, si tout se déroule à la satisfaction des autorités carcérales, Cloutier pourrait bénéficier d'une semi-liberté, six mois avant d'avoir purgé le tiers de sa peine. Il se retrouverait alors dans une maison de transition où il pourrait parfaire les thérapies sexuelles entreprises en prison. Le jugement étoffé de 30 pages du juge Robert Sansfaçon constitue assurément un atout de premier plan pour les commissaires qui auront à décider de son sort.

Idéalement parlant, c'est dire que Cloutier pourrait rencontrer la CNLC au printemps et quitter sa cellule le 20 août prochain. Après six mois dans une maison de transition, il serait libre en janvier 2006. Par la suite, et jusqu'à nouvel ordre, il devra se présenter à un agent de supervision conditionnelle chargé de superviser son dossier jusqu'à l'expiration de sa peine en juin 2008.

Comme le juge a interdit à Cloutier de se trouver en présence de jeunes de moins de 14 ans pendant les

cinq années qui suivront sa sortie du pénitencier, l'imprésario aura également à rendre des comptes à un agent de probation du ministère québécois de la Justice.

Q Pourrait-il rester plus longtemps derrière les barreaux ?

R Oui. Une chose est sûre, pendant son séjour en prison, Cloutier devra montrer patte blanche et se soumettre à des programmes de réinsertion sociale s'il veut profiter d'une mise en liberté rapide. Comme ses codétenus, il lui faudra convaincre la CNLC qu'il est en bonne voie de réhabilitation et constitue « un risque assumable » pour la société. Dans les cas de délinquants sexuels, il arrive que la Commission prolonge leur incarcération jusqu'à la moitié de la sentence. Sauf de rares exceptions, ils sont tous libérés aux deux tiers de leur peine.

Q Qu'en est-il de sa famille et de ses proches ?



PHOTO IVANOHO DEMERS, LA PRESSE

Cet homme souhaitait que le juge Robert Sansfaçon fixe la peine de l'imprésario bien connu à 25 ans.

À l'instar de tous les nouveaux détenus, Cloutier devra soumettre une liste de personnes auxquelles il pourra être en contact téléphonique ou qui viendront lui rendre visite en prison. Tous devront se soumettre à une « enquête communautaire » qui consiste en un long questionnaire et des rencontres à domicile. De surcroît, elles seront fouillées quand elles se présenteront à la salle des visites.



PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE

Un vagabond tentait hier de se monter un abri de fortune pour mieux se protéger du froid, rue Sainte-Catherine. Avec raison : il a fait -26°C à Montréal.

LES REFUGES À MONTRÉAL

Mission Old Brewery
257 lits hommes ; 40 lits femmes ;
171 places en résidence

Maison du Père
133 lits ; 20 chambres ;
76 lits à la maison J.A. de Séve

Mission Bon Accueil
Environ 100 places

Mission Dans la rue
20 lits

La météo fait du yo-yo

ANDRÉ DUCHESNE

Alors que la température oscille entre moments confortables et froids extrêmes, les organismes communautaires de Montréal se préparent à accueillir les sans-abri avec un objectif commun en tête : que personne ne couche dehors.

« On ne veut plus voir personne dormir sur les grillages de conduites d'air chaud ou dans les abris de guichets automatiques. L'an dernier, il manquait de places dans les refuges nocturnes, mais ça ne devrait pas être le cas cette année », indique Brigitte Germain, directrice du développement et des communications à la mission Old Brewery.

Au cours de l'année, les trois principaux refuges pour adultes (Old Brewery, la Maison du Père et la mission Bon Accueil) ont agrandi leurs locaux pour accueillir plus de personnes et ont bonifié leurs communications pour s'assurer d'une place pour tous.

Mais il reste à convaincre un certain nombre de sans-abri récalcitrants de se rendre dans les refuges. « Nous avons changé nos façons de faire, dit M^{me} Germain. Auparavant, l'autobus circulait une partie de la nuit, refaisant plusieurs fois le même trajet. Certains sans-abri préféraient ne pas monter, sachant qu'on reviendrait. Mais cette année, l'autobus ne fait son trajet qu'une fois en soirée. »

Pour les jeunes sans-abri toutefois, les places demeurent toujours très limitées, soit 22 lits, dont 20 à l'organisme Dans la rue. Hier, celui-ci a prolongé ses heures d'ouverture pour que les jeunes puissent passer la journée au chaud.

Amplitude

Cela dit, les variations de température auront marqué les derniers jours. Et ce n'est pas fini ! Pour jeudi, Environnement Canada annonce 6°C avec peut-être de la pluie. Que penser de tout cela ?

« Situation inhabituelle, mais pas anormale, selon la météorologue René Héroux, d'Environnement Canada. En ce moment, les systèmes de haute et de basse pression voyagent vite en raison de la circulation des vents en haute altitude. »

D'où la situation d'hier qui en a fait pester plus d'un, à commencer par les quelque 6000 automobilistes ayant fait appel au CAA. « On est certainement dans une journée rouge (plus de 5000 appels), mais sans avoir battu le record du 14 janvier 2004 où nous avons reçu 10 816 appels », dit la porte-parole Claire Roy.

Les variations soudaines de température peuvent affecter certaines personnes, mais c'est le froid intense qui a les effets les plus pernicieux. « Le froid est un agent stressant. Il augmente la fréquence cardiaque et la tension artérielle. Donc, attention aux accidents cardiovasculaires », dit le Dr Michel White, de l'Institut de cardiologie de Montréal.

LA JOURNÉE D'HIER

À 7 h : -25°C
À midi : -26°C
À Rouyn : -40°C
Maximum normal à Montréal : -4°C
Record d'un 20 décembre à Montréal : -32°C en 1942
CAA : 6171 dépannages (dont 3411 à Montréal)
Consommation électrique : 32 000 MW (estimation en matinée)
Record de consommation : 36 268 MW le 15 janvier 2004

Clients Rogers Sans-fil et Fido, passez à TELUS et obtenez-en plus.

Un BlackBerry^{MD} ou un téléphone gratuit.*

Apportez-nous votre appareil Rogers Sans-fil ou Fido^{MC} en service ainsi que votre relevé datant de 60 jours ou moins et obtenez :

- un BlackBerry GRATUIT en échange d'un BlackBerry* ou
- un téléphone GRATUIT en échange d'un téléphone*



écran couleur
BlackBerry 7750^{MC}



vidéotéléphone
Nokia 3205



téléphone
couleur à rabat
LG 4600

Temps d'antenne gratuit pendant un an.†

Inclus avec l'un de ces deux forfaits à la signature d'un contrat de 3 ans.

MAX 25

25 \$/mois[‡]

- Appels locaux entrants illimités
- Jusqu'à 1 000 minutes d'appel local le soir et le week-end
- Jusqu'à 100 minutes d'appel local en tout temps

MAX 45

45 \$/mois[‡]

- Appels locaux illimités le soir et le week-end
- Jusqu'à 700 minutes d'appel local en tout temps

Une plus grande couverture numérique.**

Aucune autre entreprise de sans-fil n'offre une meilleure couverture numérique que TELUS.

Un peu plus d'amour.

TELUS
mobilité^{MD}

le futur est simple^{MD}

BOUQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial Le Boulevard
Centre Domaine
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Galeries Lachine
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Lasalle
Place Versailles
Place Vertu
Westmount Mall
Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
Action Télécom Inc.
1531, rue Notre-Dame Ouest
Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX
Communications Mobilenet
5165, ch. Queen-Mary
La Zone SCP
6321, route Transcanadienne, local 1470

Dollard-des-Ormeaux

La Zone SCP
3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent

D2 Technologie Inc.
2119, boul. Marcel-Laurin
PC Page Communications Inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville

Digital Radiocommunication
9, boul. de la Seigneurie, local 7

Joliette

Multicom Communications 2000
159, boul. Antonio-Barrette

Laval

Carrefour Laval
Centre Laval
Contact Com. D.L.
Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Proxi Telecom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Repentigny

Galeries Rive-Nord
Technicomm
346, rue Notre-Dame, local C

Rosemère

Place Rosemère
Contact Com. D.L.
Communications
259, boul. Labelle, local 102

Saint-Jérôme

Carrefour du Nord

Terrebonne

Galeries de Terrebonne
SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe

Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno

Belœil

Cellulaire +
559, boul. Laurier

Valleyfield

D2 Technologie Inc.
1, rue Dufferin, local 3

Greenfield Park

Proxi Telecom Inc.
3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie

Alto Communication
1950, ch. du Fer-à-Cheval

Cette offre prend fin le 31 décembre 2004. Visitez telusmobilité.com/quebec pour les détails.

Le choix et la disponibilité des téléphones peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Nouvelles mises en service seulement. Limite totale de 100 par magasin. Offre valable au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique jusqu'au 31 décembre 2004 pour les clients actuels du service postpayé de Rogers Sans-fil et de Fido qui effectuent une mise en service avec un contrat de 3 ans. Certaines conditions s'appliquent, visitez telusmobilité.com pour obtenir plus de détails. *Dans le cadre de l'offre de téléphone gratuit à l'échange, les clients peuvent choisir entre le Nokia 3205, le LG 4600 ou le BlackBerry 7750 à la signature d'un contrat de 3 ans seulement. †Le temps d'antenne gratuit pendant un an est offert avec un contrat de 3 ans seulement et comprend le coût du tarif mensuel d'une valeur de 25 \$. Les redevances d'utilisation mensuelles, les frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 (évolué), les taxes, les frais d'interurbain et d'intinérance, le temps d'antenne additionnel et les frais pour les services payables à l'usage sont en sus et figureront sur votre relevé mensuel. **Fondé sur les cartes publiées par la concurrence indiquant la couverture numérique accessible au Canada en date du 17 novembre 2004. Rogers Sans-fil fait référence à Rogers Sans-fil Inc. Fido est une marque de commerce de Microcell Solutions Inc. Les familles BlackBerry et RIM de marques, images et symboles apparentés sont la propriété exclusive et sont des marques de commerce ou des marques de commerce enregistrées utilisées avec l'autorisation de Research In Motion Limited. © 2004 TELUS Mobilité.

LE QUÉBEC GELE

ACTUALITÉS

GRÈVE À LA SAQ

Le moral des grévistes en chute libre

KARIM BENESEAIEH

Les grévistes de la Société des alcools du Québec (SAQ) n'en menaient pas large hier. Obligés de tenir un piquet de grève dans un froid de canard, ils digéraient encore mal l'échec total des négociations qu'ils attribuent à l'intransigeance de leur employeur.

« Je me calerais bien une bonne shot de whisky, mais on est en grève », lance à la blague Éric, gréviste. « On est démoralisés, mais on a de l'espoir parce qu'on trouve que les gens commencent à comprendre qu'on n'est pas là pour se remplir les poches. On est là pour garder ce qu'on a, pour ne pas perdre des droits acquis depuis 20 ans », résume Kevin, venu manifester avec une dizaine de collègues devant la succursale de la SAQ située au 400, de Maison-neuve Ouest.

Dans ce quartier d'affaires où poussent les gratte-ciel, le vent est vif, surtout à 25 au-dessous de zéro. Les grévistes ont négocié une entente avec le café d'en face : ils ont droit à une pause-chaud de 15 minutes toutes les heures.

« Maintenant qu'on sait qu'on va être dehors quelque temps, on va essayer de s'amuser le plus possible, dit Ludovic Boyadjian. On va garder le moral, on n'a pas le choix. C'est certain que je vais essayer de me trouver un autre emploi sur le côté, mais je vais continuer à piqueter. »

Concessions douloureuses

Pour la première fois en un mois de grève, on commence par ailleurs à évoquer la possibilité de plus en plus forte qu'il n'y ait pas de règlement avant Noël. Dans leurs scénarios les plus pessimistes, certains grévistes craignent maintenant un retour au printemps, voire seulement à l'automne. Probablement au prix de concessions douloureuses des syndiqués. « Il n'y a plus rien qui m'étonne, laisse tomber Dean Di Maulo. Maintenant, je sais que la SAQ se contrefout de nous. On va rentrer un jour, en espérant con-



PHOTO PATRICK SANSAÇON, LA PRESSE

Le froid intense n'a pas empêché des grévistes de la SAQ de sortir dans la rue hier.

server le minimum, peut-être le statu quo, mais même ça, ce n'est plus réaliste. C'est dur. »

« Après le temps des Fêtes, on n'a plus du tout de pouvoir de négociation, reconnaît Johanne Ahern. Les patrons peuvent bien régler ça en novembre prochain. » Le spectacle des centaines de clients qui franchissent les

piquets de grève et ressortent caisse à la main irrite les syndiqués, de toute évidence.

« Je suis déçue parce qu'on n'a pas l'appui du public. En tout cas, on ne le ressent pas », dit Annie Gingras en jetant un regard désabusé sur les files d'attente dans la succursale du 900, Beaubien Est. « Ça me choque

énormément, renchérit Johanne Ahern. Surtout ceux qui nous crient des bêtises et nous disent qu'on mérite d'être dehors. »

Les 3800 employés de la SAQ sont en grève générale depuis le 19 novembre. Les négociations achoppent essentiellement sur l'organisation du travail des employés à temps partiel, qui repré-

sentent plus de 68 % des effectifs. Le 8 décembre, les grévistes ont refusé à 88 % une offre patronale qui leur aurait octroyé des hausses annuelles de 2 % jusqu'en 2011, mais aurait rattaché les employés à temps partiel à une seule succursale. Les deux parties ne se sont plus parlé depuis le blitz de négociation qui a échoué en fin de semaine.

Incendie à Longueuil : 60 personnes à la rue

SARA CHAMPAGNE

Une soixantaine de personnes, dont plusieurs enfants, ont dû être évacuées de toute urgence, hier après-midi, ne pouvant que regarder tristement leur logement détruit par les flammes. L'incendie d'une rare intensité a complètement ravagé deux immeubles de 24 logements dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil, hier après-midi, vers 15h30.

Le feu a pris naissance au sous-sol du 520, rue Varennes, pour ensuite se propager à tout l'immeuble par la structure et le système de ventilation. Ce brasier a nécessité le travail de près de 80 pompiers. Vers 20h hier soir, les équipes de secours s'affairaient toujours à contenir les flammes. Seul un pompier a subi de légères blessures à la suite d'une chute sur la glace.

« Le froid a ralenti et rendu notre travail très difficile. Les pompiers devaient constamment sortir de l'immeuble à cause des boyaux gelés », a expliqué l'un des chefs des opérations du Service des incendies de Longueuil, Daniel Dubois.

Au moment de mettre sous presse hier soir, la Croix-Rouge était toujours sur place afin de reloger les sinistrés. Ceux qui n'auront pas d'endroit pour passer la nuit seront hébergés à l'hôtel pour quelques jours.

Pour l'instant, les causes du sinistre demeurent inconnues. Les pompiers n'écartent pas l'hypothèse d'un acte criminel. Une enquête est en cours.

Plusieurs incendies

Vendredi dernier, cette fois dans le secteur Cartierville de Montréal, un incendie a jeté à la rue près de 20 familles. C'est une friteuse oubliée sur une cuisinière qui serait à l'origine du sinistre.

Au cours de la fin de semaine dernière, de vendredi à samedi, quatre incendies ont éclaté au Québec en moins de quelques heures.

EN BREF

VIA Rail en panne de toilettes

Les passagers d'un train de VIA Rail vont se souvenir longtemps de leur trajet d'hier entre Toronto et Montréal. En raison du froid et d'une panne des génératrices, les toilettes sont devenues inutilisables peu après le départ du train, vers 6 h 45, hier matin. Résultat : l'opérateur du train a décidé de procéder à un arrêt complet à chaque heure pour permettre aux passagers de se soulager un peu. Au lieu d'arriver en gare vers 11 h 30 comme prévu, le train est arrivé vers 16 h à Montréal... avec un peu en retard mais des envies soulagées. La société VIA Rail aurait l'intention de rembourser tous ses passagers pour le désagrément entraîné par la « panne de toilettes ».

Sara Champagne

SPORT
ACTIF

LES MOUFLES SURFEUR HYDROFUGES SIGNÉES AUCLAIR 29.⁹⁵

Un cadeau gagnant dans la boîte Simons. Un rapport qualité-prix imbattable pour une robuste moufle à poignets mousquetaires avec sangle d'ajustement, empiècements surpiqués. Noir, marine, ciel, rouge. P.m.g.

LE PANTALON SNOW TAILLE BASSE 85.⁰⁰

Une valeur Simons imbattable pour un pantalon super bien coupé, en toile imperméable chaudement isolée, avec larges passants à la taille, poches et zips multiples. Ciment, noir, marine, rouge. Tp.p.m.g.tg.

LE BAS DE SKI RAYURES JACQUARD 6.⁹⁹

Le petit cadeau sport-actif parfait pour des pieds au chaud. Tricot laine mérinos, acrylique et polyamide qui évacue l'humidité et garde les pieds au sec. Gris et rose, rouge et terre, lime et arc-en-ciel. P/M, M/G. Rég. 9.99

Le certificat-cadeau Simons...
C'est le bon-cadeau qui laisse entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, disponible à toutes nos caisses.

3278823A

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453
cyberpresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations publiées à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, Itée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

42 mois de prison pour Guy Cloutier

CLOUTIER
suite de la page A1

Pour calibrer sa sentence, le juge a tenu compte de tous les aspects de cette affaire, notamment du fait que l'accusé n'avait pas d'antécédent judiciaire et qu'il a reconnu sa culpabilité à la première occasion raisonnable. « Cet élément est très important, surtout pour des infractions en matière sexuelle d'adultes envers des enfants. Trop souvent, les agresseurs nient la survenance de tels événements, obligent les victimes à la confrontation judiciaire, les privent de la reconnaissance salvatrice, et de ce fait, ne participent pas à des thérapies appropriées. Ici, au contraire, l'accusé, dès la dénonciation judiciaire, s'est montré très respectueux du processus et a entrepris une démarche thérapeutique appropriée », a noté le juge.

Le magistrat a aussi tenu compte des remords « présents et importants » de Cloutier, mais a estimé qu'il manquait d'empathie envers les victimes. S'appuyant sur les rapports psychiatriques réalisés sur l'accusé par deux psychiatres, le juge a souligné que Cloutier « se souciait autant, sinon davantage, des conséquences sur sa vie, ses proches, sa carrière, son image et sa liberté que des conséquences de ses gestes sur les victimes ».

La défense demandait d'atténuer la sentence en raison de l'énorme battage médiatique qui a entouré cette affaire, et qui a en quelque sorte confi-

né Cloutier à l'isolement le plus complet. « Guy Cloutier est une figure marquante de la scène québécoise. Du moment où une personnalité publique, et particulièrement lorsque celle-ci est issue d'un milieu propice à la publicité, fait l'objet d'accusations de la nature et de la gravité en l'espèce, il devient en quelque sorte normal qu'elle subisse les stigmates, la honte ainsi que l'opprobre de ses pairs, comme du public et ce de façon amplifiée », a dit le juge.

En ce qui concerne l'argent que Cloutier a versé à l'une des deux victimes (un million de dollars sur une période de 10 ans), le magistrat estime que cela a eu un effet pernicieux, en retardant la dénonciation. « Bien que sa victime ait retiré un bénéfice financier considérable, l'accusé en a bénéficié tout autant et il pouvait continuer une vie normale », souligne le juge. Pour Guy Cloutier, la vie ne sera plus jamais normale. Désormais, son nom ne brillera plus aux côtés de ceux des stars et des spectacles à succès, mais plutôt au fichier des agresseurs sexuels, comme le veut la nouvelle loi entrée en vigueur le 15 décembre dernier. Hier, en clôturant la séance, le juge Sansfaçon a ordonné que le nom de Cloutier soit inscrit dans ce fichier pour les 20 prochaines années. En outre, il lui a interdit pour une période de cinq ans, quand il sortira de prison, d'avoir un emploi ou un travail bénévole qui le placerait en relation avec des enfants de moins de 14 ans.

Un pédophile ordinaire

BOISVERT
suite de la page A1

Et à ce jour, il se dit victime d'une erreur judiciaire. Il traite ses victimes de menteuses. Il n'a pas l'ombre du début d'un faux-semblant de remords. Bref, Dave Hilton n'a rien à voir, sauf pour le fait d'avoir eu un procès aussi médiatisé dans la salle où Guy Cloutier a été envoyé en prison hier.

On peut douter des remords de Cloutier tant qu'on voudra. On sait qu'il n'avait aucune chance dans un procès. Il s'est tout de même avoué coupable à peu près du premier coup. Il a reconnu tous les faits.

Bien sûr, cela l'avantageait. Mais il l'a fait. Les remords d'un criminel ne sont jamais purs et désintéressés. Une personne parfaitement pure moralement, qui exprimerait des remords entiers et incontestables... n'aurait sans doute pas ce qu'il faut pour violer une fillette de 12 ans. Ce sont les remords d'un pédophile. Un homme centré sur lui-même, sur son plaisir déviant, insensible à ses victimes. Il aurait pu manifester ses remords avant d'avoir peur d'aller en prison? Évidemment. Mais s'il avait eu cette conscience, il n'aurait pas violé ces enfants. Comparé aux autres pédophiles — et non pas à un innocent —, il a tout de même reconnu judiciairement sa responsabilité. C'est un début.

Bien sûr, du point de vue des victimes, celles de Cloutier et celles des autres, trois ans et demi, c'est une peine dérisoire. Cinq ans aussi, d'ailleurs. Que vaut le vol de l'enfance? Il n'y a pas de rétribution possible.

En ce sens, si le jugement est très bien fait, inattaquable en droit, le résultat est très « moyen ». Dans le sens d'ordinaire. On peut y voir une banalisation. Je n'aurais pas trouvé trop sévère une peine de cinq ans. Mais on peut voir dans cette peine, aussi, que le juge Robert Sansfaçon a évité deux énormes pièges.

D'abord, le piège d'une peine « extraordinaire » pour satisfaire l'opinion publique. Puis celui d'une peine à purger à la maison sous prétexte que Cloutier est un homme fini, « emprisonné socialement », déjà condamné par les médias.

On connaît la chanson. Si on appliquait cette théorie de la condamnation médiatique, on se retrouverait dans une situation où les « jos blo » inconnus auraient des peines plus lourdes que les gens connus, les gens puissants au fond, sous prétexte que leur condamnation est plus médiatisée. Le juge rejette cette idée. Cloutier a vécu de sa réputation — en partie sur un immense mensonge —, il périt dans le bruit et la fureur médiatique. Inévitable et juste retour des choses.

Ce n'est donc ni dans la colère publique ni dans l'exagération journalistique qu'il faut chercher la juste peine. C'est dans les faits de la cause, et à la lumière de ce que les autres pédophiles ont généralement.

Guy Cloutier a été traité par le juge comme un pédophile ordinaire. Ni plus ni moins. Malheureusement, on n'a qu'à consulter l'interminable liste des cas cités par le juge pour voir que des cas semblables — et bien pires — emplissent nos palais de justice. Dès le premier jour, sans même connaître les détails, tous les habitués du système disaient que Cloutier s'en allait « au pen », c'est-à-dire au pénitencier fédéral : plus de deux ans. Au moins trois ans, disait-on générale-

ment. On ne savait pas qu'il y avait une deuxième victime. On ne savait pas non plus qu'il plaiderait coupable si vite.

Au bout de tout ceci reste cette question : les crimes sexuels sont-ils suffisamment punis au Québec, au Canada? En comparant avec certains pays, notamment les États-Unis, on a l'impression que non. Mais en se comparant avec les États-Unis, il faudrait conclure que tous les crimes sont insuffisamment punis au Canada. Un choix défendable. Mais qui fait notamment qu'en certains États, on dépense plus pour les prisons que pour les écoles.

On n'est cependant pas condamné à « suivre la jurisprudence » pour l'éternité, comme si elle venait du ciel. Il y a 30 ans, l'ivrogne au volant était puni moins sévèrement. Notre Code criminel a changé. Mais il nous dit encore qu'une introduction par effraction dans une maison, punissable théoriquement au maximum par la prison à vie, est un crime plus grave qu'une agression sexuelle, punissable par 10 ans. C'est très discutable. Ça doit se discuter.

Mais ne nous contons pas d'histoires. Le pédophile qui se glisse dans le lit de la fillette ne pense pas aux derniers courants de la jurisprudence. Il ne se demande pas s'il risque l'emprisonnement avec sursis, trois ans et demi de pénitencier ou 10 ans de bagnon. Comme il ne pense pas à ce que peut ressentir sa proie. Il est totalement absorbé par son désir malade. Il est convaincu que son pouvoir sur cet enfant le tiendra loin de la police, des juges et des avocats. Il lui fait promettre le silence. Plus tard, s'il est très riche, il lui arrivera même de l'acheter.

Et bien trop tard, il aura peur de se faire prendre.

Une majorité d'Américains estime que l'invasion de l'Irak fut une erreur

IRAK suite de la page A1

Un autre sondage, effectué pour CNN-USA Today-Gallup du 17 au 19 décembre auprès de 1002 Américains, indique que 60 % désapprouvent la façon dont l'administration Bush a mené l'intervention en Irak, 50 % (contre 20 %) estimant que la situation a empiré depuis un an.

Un troisième sondage, mené par l'Institut Pew du 1^{er} au 16 décembre auprès de 2000 Américains, indique que 56 % veulent le maintien des troupes américaines en Irak jusqu'à ce que le pays soit stabilisé, mais que 40 % pensent que les troupes devraient être ramenées le plus vite possible.

En Irak, où il est en campagne électorale à la tête de sa propre liste, le premier ministre intérimaire Iyad Allaoui a affirmé hier que les attentats massifs de la veille, qui ont fait au moins 66 morts et près de 200 blessés dans les villes saintes chiites de Najaf et Kerbela, « montrent la résolution des rebelles à détruire l'unité du pays et à y fomenter une guerre confessionnelle ».

Lors d'une rencontre dans ses bureaux avec la presse étrangère, que des journalistes ont décrite comme « un exercice de séduction », Allaoui a réclamé pour l'avenir de l'Irak « un leadership fort avec de la vision ».

Le grand ayatollah Ali Sistani, figure emblématique des chiites d'Irak, a donné entre-temps sa bénédiction à l'Alliance unifiée irakienne, rivale de celle d'Allaoui et qui inclut les principaux partis chiites.

Le chef de la liste Abdel Aziz Hakim, qui dirige le Conseil suprême de la révolution islamique en Irak (CSRII), a imputé les attentats de Najaf et Kerbela au groupe d'Al-Zarqawi, lié à Al-Qaeda. Il a proposé de participer à la protection du vote avec 100 000 hommes de l'Organisation Badr, dépendant de son mouvement politique.

Mais à Téhéran, le guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, a plutôt accusé les services israéliens, américains et britanniques d'être derrière les attentats. Selon lui, ces pays « manipulent le processus électoral » pour « faire élire leurs agents » en « attisant les divisions entre musulmans chiites et sunnites ».

Les Irakiens abordent par ailleurs l'hiver privés d'électricité pendant plus de 12 heures par jour, jusque

dans Bagdad, et grelottant à la lueur de chandelles.

Le gouvernement Allaoui a annoncé que les premiers des 250 000 à 300 000 déplacés de Fallouja, qui avaient fui l'assaut américain, commencent à rentrer à partir de jeudi. Des commandants américains sur le terrain ont émis des doutes, invoquant l'insécurité.

Au moins 14 personnes ont été tuées et trois autres blessées hier en Irak, et la Commission électorale a indiqué que huit de ses employés ont été assassinés ces dernières semaines.

Les préparatifs électoraux se poursuivent malgré tout : l'ordre des listes en compétition pour l'Assemblée nationale transitoire, le Parlement autonome du Kurdistan et les 18 conseils provinciaux, a été tiré au sort hier grâce à une loterie.

Les 109 listes avec 7200 candidats sont en compétition pour l'élection des 275 membres de l'Assemblée nationale, selon les chiffres de la Commission électorale. En lice, 73 partis, 27 personnalités et neuf coalitions ; s'y ajoutent 16 listes pour l'Assemblée autonome kurde, et le reste pour les assemblées provinciales.

Par ailleurs, un charnier contenant près de 50 corps a été découvert hier près de Kirkuk, a annoncé l'armée américaine.

Aux Pays-Bas, le quotidien *Volkskrant* rapportait qu'un Néerlandais soupçonné d'avoir aidé le régime de Saddam Hussein à fabriquer des armes chimiques et accusé de complicité de génocide était un informateur des services de renseignements néerlandais.

Le dernier soldat du contingent hongrois a quitté l'Irak hier, achevant le retrait de la Hongrie de la coalition anglo-américaine. Les troupes de l'unité d'élite polonaise GROM ont aussi mis fin à leur mission en Irak.

Ankara a dénoncé un « piège lâche » qui a coûté la vie vendredi dans le Kurdistan irakien à cinq policiers turcs. Trois étrangers et un irakien ont été tués hier dans un attentat contre un convoi près de Samarra, selon une source policière.

Enfin, à Paris, le ministre des Affaires étrangères Michel Barnier s'est dit convaincu que les deux journalistes français otages en Irak étaient « en vie et en bonne santé ».

Avec AFP, AP, Reuters, Washington Post, ABC News, Al-Jazira et IRIN

LINEN CHEST

La beauté intérieure

GRAND SOLDE

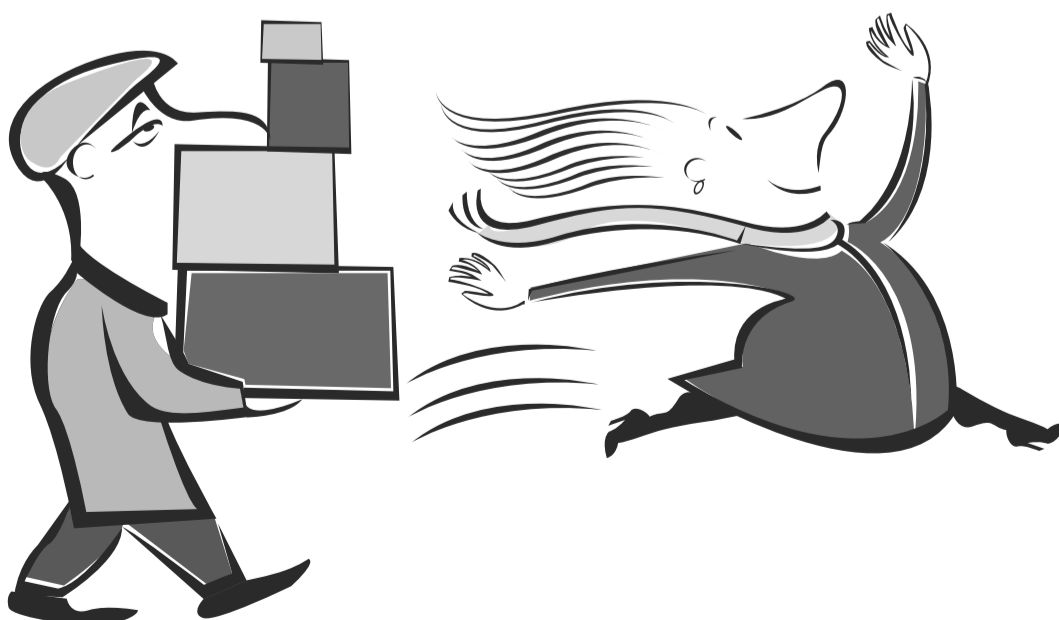
D'ENTREPÔT ANNUEL

PLUS DE **30 000 pi²** DE MARCHANDISE

À L'EMPLACEMENT DE L'ANCIEN MAGASIN
EATON, 3^e ÉTAGE.

50% à 90%

de rabais sur **TOUTE** la marchandise



TOUT POUR LA MAISON AUX PRIX GARANTIS LES PLUS BAS

Centre Rockland
3^e étage

WALKERTON : LA SENTENCE

ACTUALITÉS

AU-DELÀ DES CHIFFRES

Sept décès, 2300 personnes infectées. Voilà les chiffres officiels sur les victimes de la contamination de l'eau à Walkerton. Mais les statistiques occultent une réalité cruelle : celle des personnes à jamais malades d'avoir bu de l'eau en mai 2000. Comme les soeurs Shilo et Alyssa Fraser, dont l'histoire était racontée récemment dans le *Globe and Mail*. Alyssa, 21 ans, a passé quatre semaines à l'hôpital de London après que l'infection à l'*E. coli* se fut déclarée. Diagnostic : syndrome hémolytique urémique, la forme la plus grave de l'infection à la bactérie. Quatre ans plus tard, son foie a perdu le tiers de ses capacités. Elle souffre d'hypertension, prend chaque jour des médicaments et doit faire une croix sur son désir d'avoir un enfant. Sa soeur Shilo, 24 ans, est tombée malade à l'automne 2000, plusieurs mois après la contamination. Diagnostic : colite ulcéreuse et syndrome du côlon irritable, tous deux liés à l'*E. coli*. Des pathologies incurables et difficiles à soigner. Elle aussi devra prendre des médicaments pour le reste de sa vie. « Peu importe la sentence, rien ne guérira nos filles », dit leur mère, Trudy Fraser, jointe cette semaine par *La Presse* à son domicile de Walkerton. Le plus difficile reste l'incertitude. La condition physique de ses filles peut rester stable, mais ne s'améliorera jamais. « Notre vie ne sera plus jamais la même. Je n'ai pas bu d'eau du robinet depuis mai 2000, ni à Walkerton, ni ailleurs. » Quelque 500 résidents de Walkerton souffrent aujourd'hui de diarrhée chronique et une centaine ont des dommages au foie. Vingt-huit personnes, comme Alyssa Fraser, ont souffert du syndrome hémolytique urémique qui les a laissées avec un foie dysfonctionnel, des complications gastro-intestinales et des dommages au cerveau. Lors du procès des frères Koebel, Alyssa Fraser a déclaré : « Je peux seulement espérer que le pire est passé pour moi. »

Judith Lachapelle



PHOTO ADRIAN WYLD, PRESSE CANADIENNE

Stan Koebel et son frère sont accusés d'avoir mis en danger la sécurité du public, mais également de fraude et d'abus de confiance.

« J'espère votre pardon »

Stan Koebel écope un an de prison ; son frère est assigné à domicile pendant neuf mois

PRESSE CANADIENNE

WALKERTON — Stan Koebel purgera une peine d'un an de prison pour son rôle dans la tragédie de l'eau contaminée ayant causé la mort de sept personnes à Walkerton. L'homme espère que la communauté de cette ville ontarienne pourra un jour lui pardonner, a déclaré son avocat hier.

« Pour ceux qui sont toujours en colère contre lui, je pense que Stan Koebel veut dire *J'espère que vous pourrez me pardonner un jour*, a dit l'avocat Bill Trudel, à la sortie du tribunal.

Son frère, le contremaître Frank Koebel, a été condamné à neuf mois de détention à domicile.

Le juge Bruce Durno, de la Cour supérieure de l'Ontario, a reconnu les énormes souffrances qui ont résulté des décisions des deux hommes, mais il a ajouté qu'ils n'étaient pas les seuls responsables.

« Il n'est aucune peine qui pourrait atténuer les pertes énormes, a dit le juge devant une salle bondée.

Mais, les accusés ne sont pas condamnés parce qu'ils sont la cause de la tragédie de Walkerton. »

Ce prononcé marque la fin d'un processus judiciaire qui a débuté il y a déjà quatre ans et demi.

Sept personnes sont mortes et 2500 autres sont devenues malades, certaines de façon chronique, après avoir bu de l'eau contaminée par la bactérie *E. coli*, en mai 2000. Cette tragédie a incité la province de l'Ontario à revoir sa législation

en matière de qualité de l'eau potable et a amené plusieurs consommateurs à se méfier de l'eau du robinet.

Les frères ont été accusés d'avoir mis en danger la sécurité du public, mais également de fraude et d'abus de confiance. Dans le cadre d'une négociation de plaidoyers, ils avaient plaidé coupable le mois dernier à l'accusation réduite d'avoir compromis la sécurité publique en omettant de contrôler et

de traiter correctement l'eau.

Le juge Bruce Durno devait déterminer la sévérité de la peine à infliger aux frères Koebel en tenant compte du fait que plusieurs autres facteurs ont contribué à un des pires désastres de l'histoire canadienne en matière de santé publique.

Parmi ces facteurs : des inondations, le non-respect des règlements par le ministère de l'Environnement et les compressions budgétaires gouvernementales.

CINÉMA
TOUS LES SCÉNARIOS...

Tous les samedis dans
LA PRESSE

IL ÉTAIT UNE FOIS NOËL

SIMONS DANS VOTRE HISTOIRE
DEPUIS 1840



LE 31

LE FOULARD SHETLAND JACQUARD **19.99**

LA MULE SUÈDE BORDÉE JACQUARD **19.99**



LES CHAUSSETTES ANGORA À MOTIFS **5.99**

LE PORTE-BILLETS CUIR PERFORÉ **39.95**

LE BOXEUR CLUB ATHLÉTIQUE **10.99**



LES GANTS CUIR D'AGNEAU **19.99**

LA TUQUE LAINE MÉRINOS **7.99**

LES LONGS BAS DE SKI RAYURES VIVES **6.99**

Ski de fond Le spécialiste



Touring • Course • Hors piste

- Cliniques de fartage
- Rabais sur équipement complet
- Grand choix de vêtements et accessoires

André Jac Sport

5520, boul. des Laurentides, Laval
(450) 622-2410 / Sans frais 1 800 997-2410

simons

Oui aux tribunaux islamiques en Ontario

TRIBUNAUX
suite de la page A1

Jusqu'à maintenant, aucun pays occidental n'a reconnu un tel tribunal. M. Shaikh, qui a lui-même arbitré de nombreux litiges familiaux, espère que le gouvernement de l'Ontario donnera suite à ces recommandations. « Le rapport Boyd dit exactement ce que nous voulons », a-t-il dit hier à *La Presse*.

Les arbitrages religieux se pratiquent déjà en Ontario. Marion Boyd était d'ailleurs ministre de la Condition féminine au sein du gouvernement néo-démocrate qui a adopté, en 1991, une loi autorisant le recours à l'arbitrage dans des litiges commerciaux et familiaux.

En vertu de cette loi, des imams, des rabbins ou des ministres d'autres cultes peuvent rendre des décisions touchant des domaines aussi délicats que le divorce, la garde d'enfants ou le partage du patrimoine familial.

La pratique n'est donc pas nouvelle. Mais l'automne dernier, un des leaders de la communauté musulmane en Ontario, Syed Mumtaz Ali, a annoncé la création d'un Institut islamique de justice civile où les « bons musulmans » pourraient trancher leurs litiges selon les préceptes de la loi islamique, la *charia*.

L'idée a fait tant de vagues que le gouvernement ontarien a demandé à M^{me} Boyd de se pencher sur le système d'arbitrage religieux et de lui soumettre des recommandations.

Après avoir entendu plus d'une cinquantaine de groupes, M^{me} Boyd en arrive à la conclusion que « les arbitrages religieux comportent plus de bénéfices que d'inconvénients », ainsi qu'elle l'a expliqué à *La Presse* hier.

Elle reconnaît que ces arbitrages suscitent beaucoup d'inquiétudes. De nombreux groupes lui ont fait valoir que les femmes musulmanes subissent une énorme pression pour s'en remettre à un imam plutôt qu'à un juge dans des cas de divorce, par exemple. Plus ces femmes sont vulnérables, moins elles sont intégrées à la société canadienne, plus elles risquent de subir un traitement discriminatoire, a-t-on fait valoir à M^{me} Boyd.

Celle-ci a cependant jugé que l'expérience de deux instances d'arbitrage islamique — l'une chiite,

l'autre sunnite — à Toronto permet de conclure que « le droit de la famille musulman a été et est appliqué avec succès pour trancher des différends ».

N'est-il pas un peu naïf de tirer cette conclusion à partir de représentations faites par ceux-là mêmes qui administrent ces arbitrages, et non par des femmes qui ont pu en souffrir ? « Nous avons parlé à de nombreuses femmes, nous avons même instauré une ligne téléphonique anonyme. Nous n'avons entendu aucune femme se plaindre d'une décision arbitrale. Par contre, beau-

coup de femmes musulmanes ont déploré qu'on projette d'elles une image stéréotypée, comme si elles n'étaient pas en mesure de se défendre elles-mêmes », a dit M^{me} Boyd.

Selon elle, les arbitrages se pratiquent déjà de manière informelle et les femmes ont tout à gagner à ce qu'ils soient mieux encadrés. À cet égard, M^{me} Boyd propose de permettre aux tribunaux d'annuler certaines sentences arbitrales lorsque celles-ci ne respectent pas les intérêts des enfants, par exemple. Le rapport recommande aussi que les médiateurs et arbitres soient mem-

bres d'organisations professionnelles volontaires. Qu'en cas de violence conjugale, les deux parties soient entendues séparément. Et que les arbitrages religieux soient rendus conformément à plusieurs dispositions de la Loi sur le droit de la famille.

Mais tous ces mécanismes touchent surtout les procédures, s'indigne Andrée Côté, de l'Association nationale femmes et droit. « Marion Boyd n'a fait aucune analyse du contenu des arbitrages, elle renvoie les femmes à la sphère du privé », déplore-t-elle.

Ce qui la choque encore davantage, c'est que malgré les arguments de son organisme, Marion Boyd a jugé que les arbitrages ne sont pas soumis à la Charte des droits et libertés. « M^{me} Boyd dit que la Charte ne s'applique pas ici, c'est une vision de chacun pour soi, deux individus ont toute liberté de s'entendre entre eux. »

« Je ne comprends pas, renchérit Alia Hogben. On dirait que M^{me} Boyd dit aux femmes qu'elles sont libres de prendre des décisions, même lorsque celles-ci sont discriminatoires à leur égard. »

Les décisions adoptées par des arbitres ontariens depuis 1991 constituent un continent noir — elles ne sont ni consignées ni accessibles au public. Difficile de savoir, donc, de quel côté les arbitres ont tendance à pencher. Dans ses recommandations, M^{me} Boyd propose de créer un registre de sentences arbitrales.

Cela rendrait le système plus transparent, mais les femmes musulmanes continueraient à être refoulées vers un système de droit parallèle, affirme la juriste québécoise Pascale Fournier, spécialiste de l'intégration des femmes musulmanes dans les sociétés occidentales.

Selon elle, le rapport Boyd traite la communauté musulmane comme un bloc monolithique, alors que de nombreuses voix, au sein même de la communauté, protestent contre les tribunaux islamiques. « Au lieu de bâtir de ponts entre leur société et la nôtre, on leur dit : Restez donc chez vous », déplore-t-elle.

Les recommandations de Marion Boyd ont été remises au ministre de la Justice ontarien, Michael Bryant, qui n'a pas voulu les commenter pour le moment.

Ottawa devrait investir massivement en environnement

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Le gouvernement fédéral devrait investir dans l'environnement et prévoir, dans son prochain budget, des fonds pour le transport en commun, les espaces verts, les énergies dites « alternatives » et les véhicules non énergivores, selon l'influent comité parlementaire des Finances.

Les nombreuses recommandations à saveur environnementale du rapport pré-budgétaire du comité sont destinées à aider Ottawa à respecter ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre prévus par l'Accord de Kyoto.

Le document préconise par ailleurs une réduction des taux d'imposition des entreprises et l'abolition des barrières au commerce interprovincial, afin de rendre le Canada plus concurrentiel vis-à-vis des États-Unis.

« Nous cherchons à être plus efficaces et à entraîner l'économie dans le 21^e siècle », a dit le président du comité, Massimo Pacetti, un libéral.

Chaque année, le rapport du comité est scruté attentivement pour y déceler des indices du contenu possible du prochain budget fédéral.

Le budget n'est pas attendu avant le mois de mars.

Comme les libéraux sont minoritaires à la Chambre des communes et au sein des comités parlementaires, le rapport final constitue une version diluée du texte que privilégiaient les députés gouvernementaux.

Les libéraux membres du comité ont également recommandé des mesures de soutien financier pour tous les types d'énergies « alternatives », en plus de mesures incitatives promises par les libéraux pour l'énergie éolienne, au cours du dernier scrutin.

Le gouvernement libéral a été critiqué pour son absence apparente de stratégie en vue de remplir ses engagements en vertu du protocole de Kyoto. Si ce document prébudgétaire révèle une volonté de faire taire ces critiques, il ne répond pas aux demandes de baisses d'impôt sur le revenu des particuliers, ou de sommes additionnelles pour l'armée.

Les partis d'opposition ont reproché au gouvernement ses prévisions budgétaires ultra-prudentes.

Pendant ce temps, au Québec

AGNÈS GRUDA

Même si le Code civil québécois interdit le recours à l'arbitrage pour régler des litiges familiaux, le Québec n'est pas immunisé contre les pressions en faveur d'une justice islamique dans la province.

« C'est clair que des groupes vont s'appuyer sur le rapport ontarien pour revendiquer l'application des mêmes principes au Québec. Peut-être iront-ils jusqu'à invoquer la Charte des droits, au nom du principe de liberté religieuse, par exemple », spéculait Andrée Côté, directrice des Affaires juridiques à l'Association Femmes et Droits.

« Marion Boyd n'a pas compris qu'elle fait face à un projet d'islam politique », s'indignait hier Homa Arjomand. Cette Canadienne d'origine iranienne a été à l'origine d'une campagne internationale contre le projet de tribunal islamique en Ontario.

Selon elle, les promoteurs de « l'islam politique » ont franchi une étape importante hier en Ontario. « Leur prochaine étape, ce sera le Québec », prédit-elle.

La loi québécoise permet de soumettre les litiges familiaux à la médiation, pas à l'arbitrage. La différence est importante, explique Andrée Côté. La médiation est pratiquée sur une base volontaire. Si une des deux parties n'est pas satisfaite, elle n'a qu'à ne pas signer.

Les décisions des arbitres, elles, sont exécutoires. Théoriquement, il est possible de contester les décisions en appel. Mais en pratique, les contestations sont rarissimes.

« Les arbitrages sont illégaux au Québec, nous le savons, et nous n'avons donc pas l'intention de mettre sur pied ici un tribunal comme en Ontario », affirme Salam Elmenyawi, président du Conseil musulman de Montréal.

Mais cela n'empêche pas M. Elmenyawi de vouloir... quelque chose. « Ce que nous voulons, c'est une institution islamique approuvée par le gouvernement qui nous donnerait une autorité morale auprès de notre communauté », explique M. Elmenyawi.

Le Congrès musulman de Montréal a confié à ses avocats le soin d'évaluer les possibilités de créer une telle institution. Jusqu'à maintenant, le Québec a dit non.

Mais si un véritable tribunal islamique voyait le jour en Ontario, il y aurait forcément un écho au Québec. « Les musulmans d'ici iront divorcer en Ontario. Et alors, le monde entier verra que le Québec est plus intolérant que d'autres provinces canadiennes », prévient M. Elmenyawi.

Ça ne marchera peut-être pas. Mais on voit déjà le type de munitions qu'un tribunal ontarien pourrait donner aux partisans d'une justice islamique à la québécoise.

LES 60 ANS DE KIA

SOLDE D'ANNIVERSAIRE



NOUS CÉLÉBRONS NOS 5 ANS ICI AU PAYS ET NOS 60 ANS À TRAVERS LE MONDE.



Modèle EX illustré[†] PDSF : 15 995 \$**

SPECTRA LX 2005

Prix Meilleure voiture économique de l'AJAC

- Moteur de 2,0 L, DACT
- AM/FM/CD/MP3 stéréo
- Six haut-parleurs
- Roues de 15 po
- Banquette arrière rabattable, partagée 60/40
- Système anti-démarrage
- Suspensions avant et arrière indépendantes

PREMIÈRE DE SA CATÉGORIE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

LOCATION À PARTIR DE

179 \$*

PAR MOIS/60 MOIS
FRAIS DE LIVRAISON ET DESTINATION INCLUS
0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ

OU 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT[§]



Modèle LS illustré[†] PDSF : 12 995 \$**

RIO S 2005

Équipement incomparable

- Moteur de 1,6 L, DACT • Freins ABS aux quatre roues
- Deux coussins gonflables • Servodirection
- AM/FM/CD stéréo • Roues de 14 po avec enjoliveurs complets
- Deux miroirs avec rabat dans les pare-soleil

Laissez-vous tenter par la Rio Édition anniversaire et obtenez en plus

- Climatiseur • Déverrouillage à distance
- Tachymètre • Phares antibrouillard
- Et plus encore

LOCATION À PARTIR DE

159 \$*

PAR MOIS/60 MOIS
FRAIS DE LIVRAISON ET DESTINATION INCLUS
0 \$ DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ

0 \$ DE COMPTANT
OU 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT[§]



Programme Protection Totale 5-5+ PLUS QU'UNE GARANTIE

GARANTIE PARE-CHOC À PARE-CHOC DE 5 ANS/100 000 KM[†]
GARANTIE SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR DE 5 ANS/100 000 KM
ASSISTANCE ROUTIÈRE AVANTAGE PLUS DE 5 ANS/100 000 KM

+ CHANGEMENTS D'HUILE ET DE FILTRE À VIE[†]



POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE WWW.KIA.CA OU COMPOSEZ LE 1 877 542-2886.

VOS CONCESSIONNAIRES KIA DU QUÉBEC



* Nos programmes de location-bail sont établis, sur approbation du crédit, par Services Financiers de Kia Canada et sont applicables aux modèles présentés : Spectra LX 2005 (ST5415) et Rio S 2005 (R054X5). Durée de location-bail de 60 mois, avec taux de financement annuels respectifs de 0,68 % et 0,02 %; et versement initial ou équivalent d'échange de 1 995 \$ et 0 \$. Versement du premier mois de 179 \$ et 159 \$, et frais d'acquisition de 350 \$ exigibles à la livraison. L'obligation totale de location-bail pour les modèles présentés est basée sur un prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) de 15 995 \$ et 12 995 \$, et se chiffre respectivement à 12 735 \$ et 9 540 \$; l'option d'achat à la fin de la location-bail est évaluée à 4 587 \$ et 4 057 \$, taxes en sus. Le kilométrage alloué pour la location-bail est de 20 000 km/an (d'autres forfaits sont offerts) avec un supplément de 0,10 \$ par kilomètre excédentaire. ** PDSF : Spectra LX 2005 à partir de 15 995 \$ et Rio S 2005 à partir de 12 995 \$. Les plaques, immatriculation, assurances, frais de livraison et destination, et taxes sont en sus, à moins d'indication contraire. Le PDSF des modèles présentés figure ci-dessus. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer les véhicules à prix inférieur. § Un taux de financement à l'achat de 0 % s'applique pour une période maximale de 48 mois, en fonction du modèle du véhicule et de l'année. Toutes les options de financement à l'achat excluent les frais de livraison et destination, plaques, assurances, frais d'administration et taxes applicables. Exemple de financement à l'achat : un montant de 10 000 \$, à un taux de financement à l'achat de 0,0 %, donne des versements mensuels de 277,78 \$ pour une durée de 36 mois; le coût d'emprunt est de 0 \$ pour un engagement de 10 000 \$. L'offre varie selon le modèle du véhicule. Le versement mensuel et le coût d'emprunt varient selon le montant de l'emprunt, la durée du prêt et le versement initial/équivalent d'échange. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. D'autres options de location et de financement sont offertes. † Les modèles décrits sont légèrement différents des modèles illustrés. Les images incluent des accessoires offerts en option. KIA est une marque de commerce de Kia Motors Corporation. † L'offre « changements d'huile et de filtre à vie » correspond à un maximum de 3 changements d'huile à moteur et de filtre à huile et de main-d'œuvre relatif par année (12 mois) de propriété. S'applique au premier acheteur seulement. ‡ La garantie pare-chocs à pare-chocs couvre la plupart des composants du véhicule contre les défauts, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Offre en vigueur pour une durée limitée.

HUNTINGDON

ACTUALITÉS

La SSQ remboursera les travailleurs

ÉRIC CLÉMENT

Le Syndicat des salariés des Usines Huntingdon a appris, hier, que la compagnie d'assurances Mutuelle SSQ honorerait les réclamations des travailleurs qui se sont vu refuser des remboursements de dépenses de soins de santé.

« Toutes les réclamations présentées avant le 10 décembre, soit lorsque Les Usines Huntingdon s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, se-

ront remboursées », a dit à *La Presse* Wayne Wilson, conseiller syndical de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), à laquelle le syndicat de l'usine textile est affilié.

Les travailleurs devront toutefois faire une demande de réclamation directement à l'assureur, a précisé M. Wilson. Rappelons que la SSQ avait décidé de ne plus honorer les remboursements de dépenses de santé des travailleurs car l'entreprise avait omis de lui payer les 25 000 \$ mensuels, début novembre.

« Pour la famille de l'employé décédé vendredi, il y aura des représenta-

tions faites auprès de la SSQ », a dit M. Wilson.

Table de concertation

Par ailleurs, une table de concertation régionale pour l'économie du Haut-Saint-Laurent a été créée hier à Huntingdon. En font partie, les maires des municipalités de la région, les commissions scolaires, institutions financières, députés et membres des gouvernements et bien sûr les syndicats des travailleurs du textile.

« Une autre rencontre aura lieu le 10 janvier pour préciser notre stratégie visant à attirer des investisseurs, explique M. Wilson. Nous en sommes à la phase embryonnaire. Le fonctionnaire responsable du programme provincial FIER (Fonds d'intervention économique régional) était présent hier à la réunion et a dit être ouvert à la relance des Usines Huntingdon par la création d'une coopérative de travailleurs actionnaires. »

Une quarantaine d'investisseurs potentiels, selon le maire

KARIM BENESEAIEH

Un géant canadien de l'acier, une famille juive de Montréal, et même des hommes d'affaires chinois seraient prêts à investir à Huntingdon. C'est du moins ce qu'affirme le maire Stéphane Gendron, qui préfère ne pas donner de nom pour « ne pas compromettre les négociations ».

Au total, pas moins de 40 investisseurs intéressés se seraient manifestés depuis l'annonce des fermetures de six usines textiles. « C'est épouvantable, le nombre d'investisseurs qui veulent venir à Huntingdon, ça dépasse l'entendement, dit M. Gendron. Je viens de rencontrer le fédéral, je vais obtenir une subvention

pour engager un commissaire industriel. Parce que là, c'est la folie furieuse. »

Le maire rencontrera aujourd'hui le mystérieux investisseur qui a fait fortune dans l'acier et a récemment breveté une fibre textile antibactérienne. La « famille juive », elle, se spécialise dans les tissus pour l'armée canadienne et créerait de 50 à 100 emplois. Quant aux Chinois qui viendraient visiter la municipalité demain selon M. Gendron, ils pourraient investir cinq millions et créer jusqu'à 300 emplois.

« On va appeler ça le miracle de Huntingdon », promet le maire, qui espère annoncer la concrétisation des premiers projets à la mi-janvier.

Réveille avant l'éveillé.

Seulement jusqu'au 24 décembre

Obtenez 3 mois de service gratuit.*



LG 5400 \$⁽²⁾



Motorola C341 \$⁽²⁾



Audiovox 8450 \$⁽²⁾



Nokia 6585 \$⁽²⁾



Samsung a660 \$⁽²⁾



Phototéléphone Audiovox 8910 \$⁽²⁾



Audiovox 8615 29 \$⁽²⁾



Phototéléphone Nokia 6225 49 \$⁽²⁾



En prime, recevez une carte-cadeau de 50 \$⁽³⁾ valide sur nos produits et accessoires.

La mobilité sans tracas. Combinez et économisez avec Le Forfait de Bell⁽⁴⁾



Et bien simple.^{MC}

bell.ca/cadeaux 1 888 4MOBILE Magasins Espace Bell et Bell Mobilité

Bell Mobilité
Auteuil
Entreprise Yaco enr.
5330, boul. des Laurentides
(450) 628-9366
Dorval
J.D. Mobilité
10925, chemin Côte-de-Liesse
(514) 422-0511

Granby
Bell Mobilité
590, boul. Boivin
(450) 378-3618
Hull
Action Solutions Radio Inc
73, rue Jean-Proulx
(819) 777-0999
Joliette
Boutique du téléphone
127, boul. St-Charles Borromé N.
(450) 752-5030

Lachine
CBCI Telecom inc.
2409, 46^e Avenue
(514) 422-3334
Lafontaine
Cosat
2121, boul. Labelle
(450) 431-5122
Laval
Metro Com Canada
800, boul. Chomedey (120)
(450) 687-4000

Longueuil
Cellcom
650, place Trans-Canada
(450) 463-7777
Triacom
2771, boul. Jacques-Cartier Est
(450) 928-2244
Montréal
ABC Telecom inc.
8900, rue Lajeunesse
(514) 389-8900

CelluMTL
Complexe Desjardins
(514) 282-3388
Citécél
5450, rue Saint-Patrick
Suite 101
(514) 762-2000
Télécentre Québec
6855, rue St-Jacques Ouest
(514) 485-5222

Salaberry-de-Valleyfield
Librairies Boyer Itée
10, rue Nicholson
(450) 373-6211
Sherbrooke
Gobeil et Filles
4505, boul. Industriel
(819) 563-0406

St-Eustache
Communications J.D.
66, rue Dubois (107)
(450) 974-7444
Terrebonne
Her-Comm
1729, chemin Gascon
(450) 964-7777

Aussi offert dans les magasins Espace Bell.

L'offre prend fin le 24 décembre 2004 et s'adresse aux nouvelles activations. Prix/offres sujets à changement sans préavis. Frais d'itinérance, d'interurbain et taxes en sus. Des frais de réconciliation anticipée s'appliquent avec tout engagement. Photo à titre indicatif. Jusqu'à épuisement des stocks. D'autres conditions s'appliquent. (1) Sujet à un engagement de 3 ans. Tarif mensuel du forfait, d'une valeur max. de 35 \$ par mois, suivant la valeur du forfait choisi, remis sous forme de crédits appliqués sur le compte avant taxes. Le tarif alors courant s'applique par la suite. (2) Sujet à un engagement de 3 ans. (3) Sujet à un engagement de 2 ans et offert uniquement dans les magasins Espace Bell. Ne peut être utilisé à l'encontre du paiement de tout frais mensuel récurrent et à l'achat de certains items. Détails en magasin. (4) Offert avec les services et forfaits de Mobilité, Sympatico et ExpressVu sélectionnés. Bell doit être votre fournisseur de service interurbain, mais il n'est pas nécessaire d'être abonné au service local ou à d'autres services tarifés de Bell. Sujet à un engagement de 2 ans pour chaque service. Pour les détails, visitez www.bell.ca/forfait, appelez 1 866 281-2303 ou visitez un magasin Espace Bell.

ACTUALITÉS

Maher Arar reproche au gouvernement de bloquer la divulgation d'informations

JIM BRONSKILL
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – Maher Arar accuse le gouvernement fédéral de tenter de saper le travail de la commission d'enquête publique sur son emprisonnement en Syrie en bloquant la divulgation d'informations.

L'ingénieur d'Ottawa s'est dit « choqué et perturbé », hier, de voir la quantité d'informations que le gouvernement refuse de dévoiler concernant le rôle joué par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) dans cette affaire. « Il doit y avoir un équilibre entre la sécurité nationale et le droit du public de savoir, mais ce à quoi nous assistons ici mine les deux », a-t-il affirmé.

Ses propos faisaient suite à la divulgation d'un résumé fortement expurgé des témoignages entendus à huis clos, par la commission d'enquête, au sujet des actions du SCRS. Des parties importantes du résumé ont été retranchées par le gouvernement pour des raisons de sécurité, malgré le désir du commissaire de l'enquête, le juge Dennis O'Connor, de rendre public le texte complet.

Paul Cavalluzzo, le procureur en chef de la Commission d'enquête sur l'affaire Maher Arar, s'est dit surpris et déçu de la position du gouvernement sur ce que les ci-

toyens sont en droit de savoir. « C'est une enquête publique », a-t-il rappelé en conférence de presse.

M. Arar, citoyen canadien d'origine syrienne, a été détenu à New York en septembre 2002 parce que les autorités américaines le soupçonnaient d'être associé au réseau terroriste d'Oussama ben Laden. Les États-Unis l'ont ensuite expulsé en Syrie, où il affirme avoir été torturé. L'homme de 35 ans a recouvré la liberté en octobre 2003, et nie toute implication dans le terrorisme.

Le gouvernement fédéral a institué l'enquête dans le but d'établir quel rôle les autorités canadiennes ont joué dans cette affaire. Mais plusieurs des audiences se sont déroulées à huis clos, pour des questions de sécurité.

M^e Cavalluzzo a souligné que l'avocat Ron Atkey, conseiller indépendant de la commission sur les questions de divulgation de la preuve, était favorable à la publication de la totalité du résumé du SCRS.

Suivant les procédures prévues par les règles de l'enquête, le gouvernement a confirmé hier son intention de demander à la Cour fédérale du Canada de résoudre le conflit.

Une partie du matériel retenu porte sur la façon dont M. Arar a été traité entre le moment de son arrestation et son expulsion. Le gouvernement a

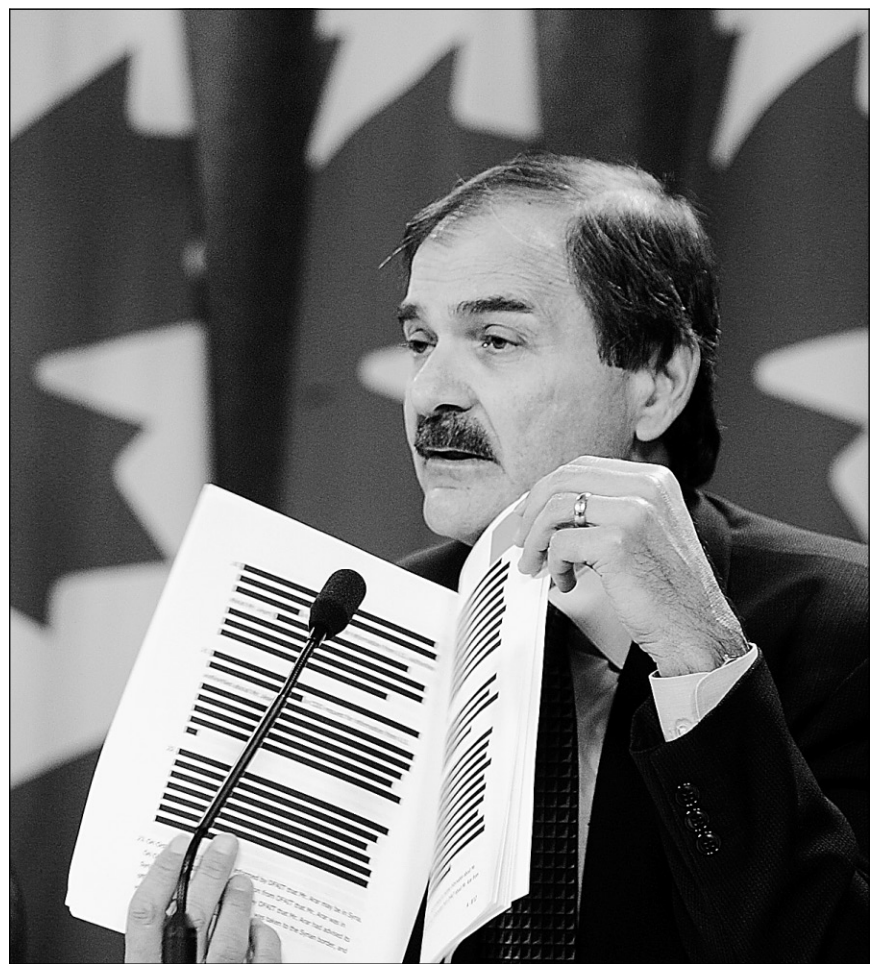
exprimé la crainte que la publication du document dans sa totalité ne risque de nuire aux enquêtes du SCRS et aux ententes sur le partage d'informations avec des agences étrangères.

Le gouvernement est toujours déterminé à ce qu'il y ait une enquête complète et juste sur le rôle des autorités canadiennes dans l'affaire Arar, a affirmé Stephen Bindman, un porte-parole fédéral.

Cela n'a pas empêché le leader parlementaire du Bloc québécois, Michel Gauthier, de dénoncer le manque de transparence du gouvernement fédéral. « Voilà le gouvernement qui avait promis aux Québécoises et aux Québécois qu'il comblerait le déficit démocratique en faisant preuve, entre autres choses, d'une plus grande transparence dans la gestion de ses responsabilités. Or plus ça change, plus c'est pareil. Paul Martin continue à cacher aux citoyens des renseignements d'intérêt public jugés essentiels afin de bien identifier des responsables des irrégularités commises à l'encontre de Maher Arar », a-t-il déclaré dans un communiqué.

Le député néo-démocrate Ed Broadbent a réclamé l'intervention du premier ministre Martin. « C'est supposé être une enquête publique, pas une enquête secrète », a-t-il dit.

M. Arar, dont la cause en est venue à symboliser les tensions entre les libertés et la lutte contre le terrorisme, vient d'être nommé personnalité canadienne de l'année par le magazine *Time*.



Le procureur en chef de la Commission d'enquête sur l'affaire Arar, Paul Cavalluzzo, montre un document d'enquête qui a été censuré pour des raisons de sécurité par le SCRS.

PHOTO CP ©

FLOWING LINES[®]
Signature Kaufmann de Suisse

50 Ans de Passion

8.15 CTS.

2.55CTS. \$9600

5.33 CTS.

BAGUE AVEC SAPHIRE EXCEPTIONNEL DU CEYLON


KAUFMANN de SUISSE
JOAILLIER DEPUIS 1954

MONTREAL 2195 Rue Crescent 514 848-0595
NEW YORK, NY 785 Ave. Madison 212 249-5700
PALM BEACH, FL 210 Avenue Worth 561 832-4918

www.kaufmannedesuisse.com

Êtes-vous un ancien client de RBC Banque Royale ? Avez-vous fermé votre compte avant le 1^{er} octobre 2000 ?

RBC Banque Royale a récemment procédé à l'examen des dossiers des comptes et a découvert que certains clients ont dû, par erreur, payer des frais d'administration qui étaient déjà inclus dans leur forfait de services bancaires.

L'intégrité des données sur nos clients revêt pour nous une importance capitale. En outre, votre confiance est notre priorité principale. Nous avons déjà remboursé les clients touchés que nous avons repérés. Nous avons également amélioré nos procédures d'exploitation afin d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Avez-vous cessé d'être un client de RBC Banque Royale avant le 1^{er} octobre 2000 ?

Si vous avez cessé d'être un client de RBC Banque Royale avant cette date et étiez titulaire d'un forfait de services bancaires VIP Royal ou Extra Service Bancaire (ESB), il est possible que vous ayez payé des frais qui étaient inclus dans votre forfait. Le montant des remboursements correspond aux frais qui ont été imputés par erreur depuis janvier 1997 pour l'accès aux Services bancaires par téléphone et à Banque en direct, ainsi que pour les services PLUS[®], Interac[®] et/ou Mise à jour de relevé, plus les intérêts courus.¹ Si vous croyez qu'il est possible que de tels frais vous aient été imputés par erreur

et si vous avez fermé votre compte avant le 1^{er} octobre 2000, nous entreprendrons, à votre demande, un examen manuel pour vérifier si vous avez payé des frais en trop pendant cette période.

Comment demander un remboursement ?

Si vous avez cessé d'être un client de RBC Banque Royale avant le 1^{er} octobre 2000 et aviez l'un de ces services, vous pourriez avoir droit à un remboursement. Si vous désirez que votre dossier soit examiné de plus près, veuillez communiquer avec nous au 1-800-ROYAL[®] 1-1 (1 800 769-2511) ou visiter le site www.rbcbanqueroyale.com/compte pour obtenir plus de renseignements ou pour remplir une demande de remboursement.



© RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.
* Marque déposée de Interac Inc. Utilisée sous licence.
** Marque déposée de Visa International Service Association. Utilisée sous licence.
¹ Les intérêts ont été calculés à l'aide du taux préférentiel de RBC en vigueur pendant les périodes visées.

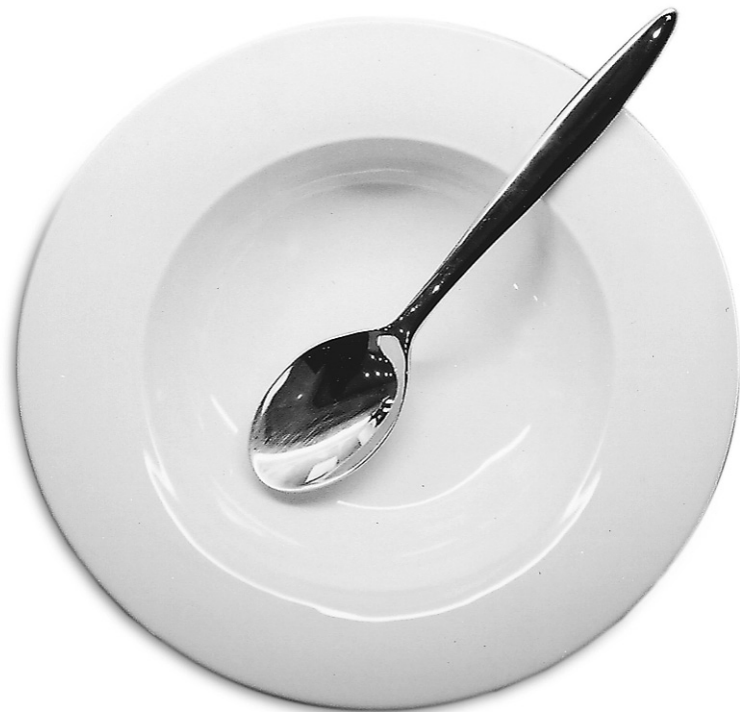
Paul Martin défend le coût de ses vacances

PRESSE CANADIENNE

GOOSE BAY, T.-N. – Le premier ministre Paul Martin a défendu, hier, sa décision d'emmener sa famille en vacances à bord d'un avion du gouvernement, en expliquant qu'il rencontrerait « beaucoup de leaders » au cours de son voyage de deux semaines en Afrique du Nord.

Son personnel a cependant semé le doute sur ce qui, du travail ou des vacances, occupera davantage le premier ministre au cours de ce séjour. « Nous discutons d'une visite de courtoisie au roi et au premier ministre du Maroc, mais il n'y a rien de ferme », a indiqué Mélanie Gruer, sous-directrice des communications pour M. Martin.

Le Challenger transportant M. Martin, sa femme, six membres de sa famille et au moins un membre du personnel gouvernemental devra rester au sol, au Maroc, pendant toute la période de deux semaines.



Ne laissez pas cette assiette vide.

TOUS LES MOIS, 850 000 CANADIENS ONT RECOURS À UNE BANQUE ALIMENTAIRE*.

Nous vivons dans un des pays les plus riches du monde. Pourtant, tous les mois, 1 Canadien sur 38 fait appel à une banque alimentaire. Ce qui inclut, entre autres, 317 000 enfants. Sans les banques alimentaires, ils auraient le ventre creux. S'il vous plaît, faites un don à www.cafb-acba.ca. C'est vital.



www.cafb-acba.ca

* D'après le Bilan-Faim 2004, un sondage national des banques alimentaires qui a lieu chaque année au mois de mars. Le mois de mars est considéré comme un mois qui n'a rien d'exceptionnel, sans tendance à la baisse ou à la hausse quant au taux de fréquentation. Les Services Investors Limitée, cabinet de services financiers, au Québec et Services Financiers Groupe Investors Inc. ailleurs au Canada.

photo A. Laplante inc
foto source™
Grand choix • Conseils judicieux • Service personnalisé

Votre centre Nikon à Laval

Très coolpix
Très simple !



339⁹⁵\$

Nikon Coolpix 4100
Appareil photo numérique 4 mégapixels
Zoom Optique 3x

Prix en vigueur jusqu'au 24 décembre 2004

Lundi au Jeudi: 9h à 21h
Vendredi 9h à 17h
Samedi 25 déc : Fermé
Dimanche 26 déc : 13h à 17h

Ce coupon vous donne
5 photos numériques gratuites
imprimer sur du VRAI papier photo
cette promotion expire le 31 décembre 2004



COURS DE
PHOTO
NUMERIQUE

www.photolaplante.com

350 boul. Des Laurentides, Pont-Viau, Laval, H7G 2T8
Grand stationnement

450-669-0595

À cause de l'entente canado-américaine sur le « tiers pays sûr »

La migration clandestine risque d'augmenter au Canada, estime un comité des Communes

CAROLINE TOUZIN

Avec l'entrée en vigueur de l'entente sur le tiers pays sûr, le 29 décembre, la migration clandestine risque d'augmenter au Canada, exposant les demandeurs du statut de réfugié à plusieurs dangers, craint le comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes à Ottawa.

Cette voix officielle offre des munitions aux groupes canadiens de défense des droits des réfugiés farouchement opposés à l'entente.

Le comité, composé de 12 élus et présidé par le libéral Andrew Telegdi, a diffusé un communiqué hier pour avertir Ottawa de ne pas sacrifier le droit de demander et d'obtenir l'asile « au nom de l'efficacité administrative », sans pour autant se positionner contre l'entente.

Cet accord canado-américain obligera les demandeurs d'asile à faire leur requête dans le premier des deux pays où ils mettront les pieds, sans

avoir le droit de tenter leur chance dans le second s'ils sont refusés, contrairement à la situation actuelle.

Après avoir rencontré le représentant au Canada du haut-commissaire des Nations unies la semaine dernière, M. Telegdi en est venu à la conclusion que les États-Unis, notamment en raison de leur attitude de fermeture face à l'homosexualité, n'avaient pas un système d'accueil aussi sûr pour les réfugiés comme le stipule pourtant l'entente.

« On va attendre de voir comment ça se passe, mais on veut que le gouvernement canadien soit vraiment vigilant. Dans un gouvernement minoritaire, le comité a plus de poids que dans un gouvernement majoritaire », avertit M. Telegdi.

Par exemple, pour comprendre l'impact d'une telle entente sur le flot de demandeurs d'asile au Canada passant d'abord par les États-Unis, 11 000 d'entre eux auraient été refoulés à la frontière l'année dernière si elle avait été en vigueur. Cela repré-

sente le tiers des demandeurs de 2003. La hausse considérable de demandeurs d'asile au poste de Fort Érié, soit le double de l'affluence habituelle depuis l'annonce de la date d'entrée en vigueur de l'accord il y a deux semaines, indique que la mi-

devenir son complice pour refouler les réfugiés vers la persécution », dit sa présidente, Janet Dench.

« L'entente comporte plusieurs trous. Si une personne parvient à entrer au Canada d'une autre manière que par un poste-frontière terrestre

L'accord obligera les demandeurs d'asile à faire leur requête dans le premier des deux pays où ils mettront les pieds, sans avoir le droit de tenter leur chance dans le second s'ils sont refusés.

gration clandestine pourrait augmenter aussi, selon la députée bloquiste Meili Faille, membre de ce comité.

Le Conseil canadien pour les réfugiés dénonce cette entente depuis deux ans. Il se réjouit de la position du comité, même s'il la trouve trop modérée. « Les États-Unis ont un système d'immigration beaucoup plus dur que le nôtre. Le Canada va

(les postes-frontières aéroportuaires ne sont pas inclus dans l'entente), elle ne sera pas refoulée aux États-Unis », explique Patrice Brunet, président de l'Association québécoise des avocats en droit de l'immigration. Selon lui, les demandeurs d'asile seront ainsi davantage poussés à recourir aux services illégaux de passeurs pour entrer au Canada. En effet, une

fois de ce côté-ci de la frontière, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est tenue d'entendre leur requête.

Le porte-parole de Citoyenneté et Immigration Canada, Robert Gervais, affirme que le Canada est prêt à combattre une éventuelle augmentation de la migration clandestine. Le Canada et les États-Unis procèdent à de plus en plus d'échanges d'informations sur le trafic transfrontalier, en plus d'avoir des équipes mixtes de policiers qui patrouillent la frontière commune, assure-t-il.

L'entente du tiers pays sûr comporte des exceptions. Les mineurs non accompagnés, les personnes ayant de la famille au pays et celles qui proviennent de six pays (Zimbabwe, Burundi, République démocratique du Congo, Afghanistan, Irak et Rwanda) pourront passer par les États-Unis pour faire leur demande d'asile au Canada sans problème après le 29 décembre.

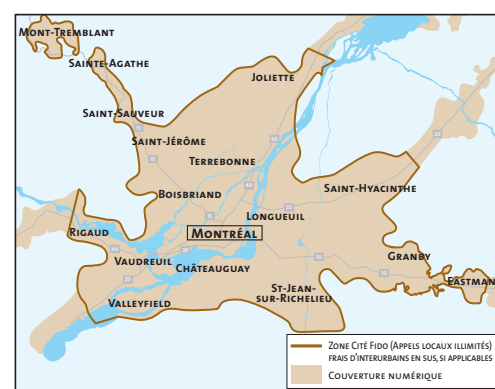
327499A

Votre téléphone résidentiel devient mobile.



Découvrez l'approche tout à fait nouvelle de Cité Fido^{MC} qui vous offre les appels locaux illimités, en tout temps, dans la grande région de Montréal, pour seulement 45 \$ par mois.

Ce n'est pas tout. Les tarifs interurbains, ainsi que les services de Messagerie vocale et d'Afficheur, peuvent être aussi abordables, sinon plus, que ceux de votre service résidentiel actuel. Mieux encore : contrairement à votre service résidentiel, Cité Fido est aussi mobile que vous pouvez l'être.



Appels locaux illimités

45 \$ par mois

Frais d'accès au réseau de 6,95 \$ compris



Un large éventail d'appareils dont le Motorola V400.

Pour vous abonner, faites le **1 888 481-FIDO** ou visitez citefido.ca. Pour mettre nos prix à l'épreuve, visitez duelfido.ca.

Les appels locaux sont illimités dans la zone Cité. Des frais d'interurbain peuvent s'appliquer dans la zone Cité. Des frais de gestion de 50 \$ s'appliquent à l'activation. Des frais de 25 \$ par mois pour le service d'appel d'urgence 911 s'appliquent. Sujet à la Politique d'utilisation équitable de Fido. Détails en magasin. Cité Fido et la signature Cité Fido, Service résidentiel et mobile, sont des marques de commerce de Microcell Solutions Inc.

Cité | **fido**
Service résidentiel et mobile^{MC}

LES MAGASINS

- 1004, rue Sainte-Catherine Ouest
- Carrefour Angrignon
- Carrefour Laval
- Centre Laval
- Centre Rockland
- Place Versailles
- Place Rosemère

- Centre Fairview Pointe-Claire
- Carrefour du Nord, Saint-Jérôme
- Mail Champlain
- Les Promenades St-Bruno
- Les Galeries d'Anjou
- Centre Eaton
- Galeries des Sources
- Galeries Rive Nord
- Place Vertu

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Montréal :



327499A

ACTUALITÉS

Nicolas Sarkozy vient passer ses vacances de Noël au Québec

Le politicien français rencontrerait Jean Charest

ANDRÉ NOËL

Nicolas Sarkozy, pressenti pour devenir président de la France dans deux ans, arrive à Montréal jeudi et passera ses vacances de Noël au Québec, a appris *La Presse*. Il est question d'une rencontre avec le premier ministre Jean Charest.

M. Sarkozy vient d'être élu à la tête de l'Union pour un Mouvement populaire (UMP), le parti politique du président français Jacques Chirac. Il a planifié son séjour dans la discrétion la plus complète.

Joint à Paris, hier, le responsable des communications de l'UMP, Frank Lourier, a confirmé que M. Sarkozy partait pour le Québec cette semaine, mais il a refusé de donner d'autres détails. « Nous ne ferons aucun commentaire, car il s'agit d'un

voyage privé, a dit M. Lourier. M. Sarkozy ira goûter les joies de l'hiver québécois... Espérons qu'il passera du bon temps chez vous. »

M. Sarkozy passera une partie de ses vacances de Noël au domaine du président du comité exécutif de Power Corporation, Paul Desmarais, à Sagard, dans Charlevoix. Tout comme M. Lourier, le vice-président de Power, Edward Johnson, a dit qu'il s'agissait d'une « visite privée ».

M. Lourier a par ailleurs affirmé que M. Sarkozy rencontrerait le premier ministre Jean Charest entre Noël et le jour de l'An. Le cabinet de M. Charest a plus ou moins confirmé l'information.

« Des discussions sont en cours pour que M. Charest rencontre M. Sarkozy au cours de son séjour ici, a indiqué Marie-Claude Champoux, attachée de presse du premier ministre. Mais ce n'est pas encore sûr. Ni

la date ni le lieu de la rencontre n'ont été fixés. »

Les deux hommes partagent un point de vue semblable, notamment à propos de la nécessité d'ouvrir les services publics aux entreprises privées. M. Sarkozy, qui a été ministre

M. Sarkozy vient d'être élu à la tête de l'Union pour un Mouvement populaire (UMP).

de l'Économie d'avril à novembre, a engagé plus de privatisations que quiconque avant lui.

Pendant ses deux dernières semaines à la tête du Ministère, il a programmé l'ouverture de trois géants industriels : Électricité de France

(EDF), Gaz de France (GDF) et le groupe de nucléaire civil Areva. Les sociétés EDF et GDF s'ouvriront au capital privé dès 2005.

Comme ici, les centrales syndicales ont protesté. Force Ouvrière a affirmé « que le mouvement vers la privatisation risque de se traduire, à brefs délais, par une hausse des tarifs (d'électricité) ». Selon la centrale, « les pouvoirs publics sont pleinement instruits des éléments à charge contre la privatisation des services publics. Là où elle a été imposée, elle reste synonyme d'échecs financiers, de pannes retentissantes et de régressions sociales. »

À l'opposé, de grands groupes privés ont applaudi aux initiatives de M. Sarkozy. Le groupe Suez, qui possède 7 % des capacités de production électrique en France, s'est fé-

licité de la libéralisation à 70 % du marché français de l'énergie. Le décret est entré en vigueur en juillet.

Au cours de son bref passage au ministère de l'Économie, M. Sarkozy a privatisé deux autres grandes entreprises publiques : Air France et France Télécom. L'État ne détient plus que 44 % de la première depuis sa fusion avec KLM en mai, et 42 % de la seconde. Sous la gouverne de M. Sarkozy, l'État français a introduit à la Bourse de Paris une partie du capital de sociétés publiques d'autoroutes.

M. Sarkozy a quitté le gouvernement fin novembre et s'est fait élire par 85 % des militants à la tête de l'UMP, un des principaux partis politiques français. Il est considéré comme le successeur éventuel de M. Chirac, avec lequel il est en froid, bien que la situation politique puisse changer du tout au tout d'ici aux élections présidentielles de 2007.

M. Chirac a lui aussi passé des vacances au Québec, à l'été 2003. Selon des informations qui n'ont pu être confirmées, il aurait profité de son séjour ici pour rencontrer de hauts responsables de l'administration Bush, afin de rétablir les ponts entre la France et les États-Unis, dont les relations avaient été mises à mal par le refus de la France d'appuyer les Américains dans la guerre en Irak.

la Baie encore plus

25 % de rabais accessoires et poupées Bratz

Aucun bon d'achat différé. Dans certains magasins.

Le compte à rebours se poursuit!

4 jours

avant Noël

Nos magasins sont ouverts de **8 h à 21 h**

40 % de rabais pantalons sport pour lui Haggar, Dockers, Perry Ellis, Mantles^{MC} et ToGo^{MC}

50 % de rabais bijoux en or à 10 ct, 14 ct et 18 ct

10 % à 15 % de rabais appareils électroniques

semaine BALAYAGE d'après Noël... avant Noël

jusqu'au vendredi 24 décembre DES AUBAINES À LA PELLETÉE PARTOUT, PARTOUT!

De l'authentique magasin de Noël



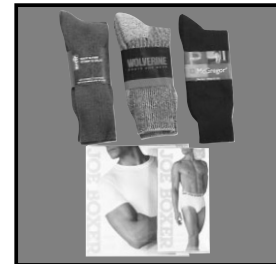
40 % de rabais pulls griffés automne-hiver pour elle
Jones New York, Liz Claiborne, Tommy Hilfiger et autres.
Exceptions : Alfani et I.N.C.



40 % de rabais tenues de nuit et peignoirs pour elle
Exception : Lauren.



PROMO BAGAGES 1^{re} CLASSE 50 % à 60 % de rabais bagages



3 articles ou plus : 40 % de rabais
2 articles : 35 % de rabais
un article : 30 % de rabais
chaussettes et sous-vêtements pour lui
marques préférées dans le lot.



jusqu'à 50 % de rabais : bottes d'hiver et pantoufles pour toute la famille



jusqu'à 70 % de rabais : mode pour enfant Fila, Point Zero, Skechers, Adidas, etc.



solde 3997 jeu Cyborg Assault Slimcano de Hot Wheels
Ord. 59,97 \$. Dans certains magasins.



Recevez en prime cette collection de miniatures Givenchy à l'achat d'une eau de parfum ou de toilette en atomiseur de Givenchy.
Exception : coffrets. Tant qu'il y en aura.



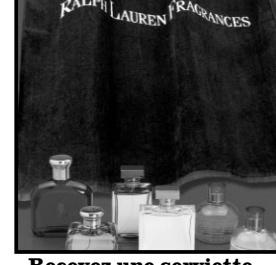
40 % de rabais articles-cadeaux et articles de service en cristal et en verre



20 % de rabais articles Henckels



120 \$ de rabais batteur sur socle Ultra Power de KitchenAid
Ord. 389,99 \$. Solde 269,99 \$.



Recevez une serviette de plage signée à l'achat de 85 \$ ou plus de produits parfumés Ralph Lauren
Exception : coffrets. Tant qu'il y en aura.

OFFRES SPÉCIALES DE MERCREDI EN MATINÉE ET EN SOIRÉE!
de 8 h à 11 h et de 18 h à 21 h
Ne peuvent être combinées avec aucune autre offre.

gratuit!
un ensemble de couteaux Eversharp de Henckels, 3 pièces (valeur de 9,99 \$), à l'achat d'un article Henckels
Limite d'un ensemble par personne. Tant qu'il y en aura.

50 % de rabais hauts molletonnés Point Zero à manches longues pour garçon
Ord. 29,99 \$. Solde 14,99 \$.

50 % de rabais portefeuilles pour elle
Exceptions : Fossil, Roots et articles en liquidation.

50 % de rabais portefeuilles et ceintures Dockers pour lui
Ord. 38 \$ et 45 \$. Solde 17,50 \$ et 22,50 \$.

jusqu'à 50 % de rabais peignoirs et tenues de détente Fairset pour elle
Ord. 39,99 \$. Solde 29,99 \$.

30 % de rabais paniers gourmands et gâteaux de Noël

40 % de rabais additionnel

• bijoux et montres à prix de liquidation
• tenues de nuit, lingerie de jour, peignoirs, soutiens-gorge et slips mode à prix de liquidation pour elle
Sur nos derniers prix étiquetés.

30 % de rabais additionnel

• mode à prix de liquidation pour homme, femme et enfant Exceptions : I.N.C et Alfani.
• accessoires à prix de liquidation pour femme
Sur nos derniers prix étiquetés.

jusqu'à 75 % de rabais

meubles et duos-sommeil : modèles de rayon sans suite
Sur nos prix ordinaires.

jusqu'à 30 % de rabais

appareils électroniques et gros électros : modèles de rayon sans suite
Sur nos prix ordinaires.

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : Liz Claiborne Home, Home Studio, offres spéciales de la direction, articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Achat-choc » et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit. Précisions en magasin.

offre ses meilleurs vœux pour les fêtes aux Canadiens de toutes cultures.

ROXTON POND

Un avis juridique accuse le ministre Fournier d'abus de pouvoir

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC – En demandant à une municipalité de rembourser à Québec et à Ottawa leur part d'une subvention d'infrastructures, le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, agit dans l'illégalité et en faisant preuve d'abus de pouvoir.

C'est ce que dit un avis juridique de la municipalité de Roxton Pond, en Montérégie, qui s'est vu imposer une condition de remboursement pour une subvention de près de 8 millions de dollars accordée dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec.

Additionnés aux 4 millions de la municipalité, les fonds de 12 millions doivent servir à la construction d'un nouveau réseau d'eau. Ces travaux ont été rendus nécessaires par une grave pollution de la nappe phréatique aux solvants organiques volatils, qui touche les puits privés de 650 citoyens à Roxton Pond.

« En imposant une nouvelle condition, totalement exorbitante du programme, le ministre des Affaires municipales nous paraît agir de façon illégale, en dehors de sa discrétion ministérielle et commettant ainsi un abus de pouvoir discrétionnaire », écrit le professeur de droit de l'Université de Montréal, Jean Héту, dans un avis juridique commandé par la municipalité.

Au début de décembre, le ministre Fournier a écrit au maire de Roxton Pond, Raymond Loignon, afin de lui indiquer que la ville ne pourrait pas conserver toutes les sommes obtenues en vertu de poursuites contre le présumé pollueur, une usine de la compagnie d'outils américaine Stanley, installée là de 1907 à 1984.

« La municipalité devra rembourser au gouvernement « sic » du Québec et du Canada dans la proportion de leur contribution respective, la partie des montants de l'aide financière provenant d'un jugement, d'une transaction, d'une entente, d'une négociation ou autres notamment en vertu d'un recours intenté par elle ou ses citoyens », a écrit le ministre Fournier le 6 décembre dernier.

Toutefois, la lettre datée du 16 juillet 2004, qui accordait la subvention à la municipalité, ne faisait aucune mention de cette condition. La clause a été ajoutée par la suite puisque les négociations n'étaient pas terminées, indique l'attaché de presse du ministre Fournier, Stéphane Gosselin, qui reconnaît toutefois qu'il s'agit là d'un précédent.

« Sans cela, on ne serait pas capable d'aider la municipalité. On a mis cette clause parce qu'il n'est pas question que l'ensemble des contribuables paient à la place d'un pollueur », explique M. Gosselin.

Le ministre des Affaires municipales craint qu'en ouvrant la porte dans le cas de Roxton Pond, d'autres municipalités s'y engouffrent pour réclamer une aide rendue nécessaire par des situations semblables de contamination.

« On ne peut pas dire aux gens : Venez polluer et sacrez votre camp, le gouvernement va payer votre part. C'est impossible. On ne demande pas mieux que Roxton Pond obtienne plein dédommagement là-dedans », d'ajouter M. Gosselin.

La municipalité de Roxton Pond a intenté une poursuite de 30 millions contre la compagnie Stanley. Un recours collectif d'un montant équivalent a également été intenté par des citoyens. Le ministre Fournier a les yeux sur l'ensemble de la cagnotte, même s'il accepterait de ne toucher sa part qu'après que la municipalité eut remboursé ses frais d'avocats.

« Nous nous expliquons mal comment le ministre peut imposer à la municipalité des conditions qui, à ce titre, échappent totalement au contrôle de cette dernière », écrit le spécialiste du droit municipal, Jean Héту, au sujet du recours collectif.

« De plus, estime-t-il, il nous apparaît pour le moins discutable qu'un gouvernement tente de profiter de la poursuite entreprise par la municipalité de Roxton Pond ou par ses citoyens sans en supporter aucun risque. »

Du côté du gouvernement fédéral, le cabinet du ministre Jacques Saada a avoué son impuissance récemment au quotidien *La Voix de l'Est*.

La multinationale Stanley n'a jamais reconnu sa responsabilité dans le dossier de Roxton Pond, mais ses avocats discutent d'un règlement possible depuis plusieurs mois avec leurs vis-à-vis municipaux.

Depuis près de deux ans, la Stanley accepte cependant de payer la facture des cruches d'eau des 650 citoyens touchés une contamination qui dépasse de 20 à 55 fois le seuil de potabilité de la nappe phréatique.

MODÈLE
2005



MODÈLE
2005

FREESTAR

AMENEZ-EN DE LA VISITE.



FREESTAR SE 2005

Incluant l'ensemble Valeur Plus SE, d'une valeur de 1 100 \$, qui comprend :
4 fauteuils Capitaine • Jantes de 16 po

Système de sécurité personnalisé • Sacs gonflables adaptatifs • Antidémarrage • Moteur V6 de 4,2 L et couple de 263 lb-pi • Freins à disque avec antiblocage aux 4 roues • Climatisation
Glaces, verrouillage des portes et rétroviseurs à commande électrique • Bancaché à la 3^e rangée
Volume de charge : 733 L • Portes latérales coulissantes



238 \$ /mois
Location 48 mois*
Mise de fonds de 5 449 \$

La Freestar 2004 a obtenu la cote de sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant en cas de collision frontale, la plus haute cote de sécurité décernée par la *National Highway Traffic Safety Administration* du gouvernement américain (www.NHTSA.com).

La Freestar 2004 : le « meilleur choix » de l'*Insurance Institute for Highway Safety*.

Ensemble sécurité active de la Freestar 2004 : trophée Pyramide de l'innovation en matière de sécurité de la CAA



On pense espace pour que vous pensiez à Ford.



ford.ca



Bien pensé

Photo à titre indicatif seulement. *Dépôt de sécurité de 275 \$, mise de fonds de 5 449 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 80 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Cette offre s'applique à des particuliers sur approbation de Crédit Ford. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers en sus. La mensualité annoncée inclut une remise taxable du constructeur de 3 000 \$. Les taxes sont calculées sur le plein prix de location avant la déduction de la remise et représentent un coût additionnel de 451 \$. Frais de transport inclus. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre en vigueur, à l'exception de la remise aux diplômés à laquelle certaines conditions s'appliquent. Cette offre d'une durée limitée s'applique uniquement aux véhicules neufs en stock et peut être annulée en tout temps sans préavis. Votre conseiller Ford peut louer moins cher. Consultez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails.

FUTURE SHOP

® MD

Écran de 15 po

GRATUIT
Appareil photo numérique HP M307
(Après remise postale de 50 \$ US = 60 \$ CA)
(Valeur de 199⁹⁹, 10049252)

ÉPARGNEZ 200⁹⁹
▶▶ 1099⁹⁹

COMPAQ

Profitez de la commodité et de la puissance de traitement portatif Intel[®] 2210CA CodeWEB: 10050704/698

Processeur	Mémoire	Disque dur
Celeron [®] -M 330	512 Mo	40 Go
Lecteur optique	Graphiques	Connexions
Unités combinées lecteur DVD et CD ré-inscriptible	Intel [®] Extreme 2	Réseautique sans fil à haute vitesse

CREATIVE

512 MB

00:01:10 ROCK
Dance to Da Rythm!

ÉPARGNEZ 20⁹⁹
▶▶ 199⁹⁹

CREATIVE

Micro-lecteur MP3 de 512 Mo avec synthiseur FM

- Lecture de formats MP3, WMA et DRM
- Enregistreuse vocale
- Jusqu'à 15 heures d'autonomie de pile

Muvo Micro 512 Mo noir CodeWEB: 10053800

GRATUIT
Moniteur de 17 po à écran plat Cicero
(valeur de 170⁹⁹, 10046486)

▶▶ 799⁹⁹
L'ENS.

COMPAQ

Puissant Pentium 4 dans un ensemble à prix abordable
SR1224NX CodeWEB: 10050885/RX-777NS CodeWEB: 10046486

Processeur	Mémoire	Disque dur
Intel [®] Pentium [®] 4 de 2,8 GHz	512 Mo	80 Go
Lecteur optique	Graphiques	Connexions
Unités combinées graveur CD /lecteur DVD	Puce intégrée	Lecteur de carte 9-en-1

12 Mois Aucun paiement, aucun intérêt[†]
sur tous les ordinateurs de table et moniteurs

[†]Avec votre carte Future Shop. Sur approbation du crédit. Achat minimum de 99⁹⁹ requis. Détails complet ci-dessous.

NEC

NEC à ACL 1735NXM

- Rapport de contraste de 450:1
- Brillance de 250 cd/m²
- Temps de réponse de 16 ms • Haut-parleurs intégrés

599,99⁹⁹ - 100⁹⁹ remise postale - 120⁹⁹ chute de prix = 379,99⁹⁹

ÉPARGNEZ 220⁹⁹ APRÈS RABAIS
▶▶ 379⁹⁹

1735NXM CodeWEB: 10047167

Donnez-leur le cadeau qu'ils veulent vraiment
POUR MOINS



Logitech

Souris laser sans fil MX1000

- Base de chargement rapide • Indicateur de charge lumineux à 4 niveaux
- Nouveaux boutons de contrôle au bout du pouce
- Puissant dispositif de défilement

931175-0215 CodeWEB: 10050735

ÉPARGNEZ 40⁹⁹
▶▶ 79⁹⁹

Achetez-en 1 obtenez-en 1 GRATUIT

Labtec

Appareil photo numérique et caméra pour le Web

- 2-en-1 appareil photo numérique et caméra pour le Web • Stocke jusqu'à 44 photos et enregistre des vidéos clips • Lampe-éclair, minuteur automatique et mémoire de 8 Mo
- Résolution de 640 x 480

DC-505 CodeWEB: 10052632

Une offre par client, aucun détaillant, ne peut être jumelée à une autre promotion, ne s'applique pas aux achats antérieurs. Voir détails en magasin.

▶▶ 49⁹⁹

4,1 méga-pixels

hp

Appareil photo numérique

- 4,1 méga-pixels
- Zoom optique de 3x
- Affichage ACL de 1,5 po

M407 CodeWEB: 10051442

ÉPARGNEZ 50⁹⁹
▶▶ 199⁹⁹

hp

Tout-en-un photo avec impression directe

- Imprimez, numérisez et photocopiez • Grand affichage à ACL de 1,8 po
- Impression directe à partir de cartes de mémoire et d'appareils photo PictBridge
- Jusqu'à 23 ppm en noir, 18 ppm en couleur

PSC2355 CodeWEB: 10050801

ÉPARGNEZ 120⁹⁹ APRÈS RABAIS
▶▶ 179⁹⁹

299,99⁹⁹ - 70⁹⁹ rabais instantané - 50⁹⁹ remise postale = 179,99⁹⁹

Comprend Logiciel Pinnacle GRATUIT (Valeur de 80⁹⁹ par remise postale)

Canon

Caméscope numérique à MiniDV

- Zoom optique de 18x et numérique de 360x
- Stabilisation évoluée de l'image
- Mode nocturne rehaussé

ZR80 CodeWEB: 10039750

ÉPARGNEZ 30⁹⁹
▶▶ 469⁹⁹

*Sous réserve de l'approbation du crédit pour les achats effectués avec la carte de crédit Future Shop. Des frais de cotisation annuels de 25 \$ s'appliquent. Les offres de financement prolongé ne s'appliquent pas aux achats effectués à FUTURESHP.ca. Un achat d'au moins 99 \$ est exigé du détenteur de carte pour qu'il bénéficie de toutes les offres de financement « aucun intérêt » sur des périodes pouvant aller jusqu'à 35 mois. Les versements mensuels doivent être faits avant la date d'échéance tous les mois. La date d'échéance mensuelle dépend des cycles de facturation de SDTC. Les taxes sont payables au moment de l'achat. Nous remercions à l'intérêt à

Si le solde quotidien moyen est de...	250 \$	500 \$	750 \$	1 000 \$
...les frais de crédit pour une période de 30 jours seront de...	5,92 \$	11,84 \$	17,75 \$	23,67 \$
...les frais de crédit avec l'assurance FutureGuard pour 30 jours seront de...	8,90 \$	17,79 \$	26,68 \$	35,57 \$

condition que : (1) les mensualités minimales (s'il y en a) soient versées avant la fin de la période de l'offre promotionnelle sans intérêt, (2) le solde soit payé avant la fin de la période promotionnelle sans intérêt. Dans le cas où les conditions précitées ne sont pas respectées, l'intérêt devient exigible et il est alors calculé au taux de 28,8 % par année sur les sommes en souffrance (à l'exception de notre offre de financement de 90 jours). Pour notre offre de financement de 90 jours, si les versements mensuels minimums ne sont pas versés, les intérêts courus sont calculés au taux de 28,8 % par année à partir de la date d'achat. Les versements mensuels minimums sont de 10 \$ ou de 3 % du montant financé, selon la plus élevée de ces sommes. Pour nos offres « versements égaux, aucun intérêt », une mensualité égale sera facturée à votre compte jusqu'à la fin de la période de l'offre promotionnelle sans intérêt et le paiement intégral devra être versé au plus tard à la date d'échéance mensuelle. Pour notre option « versements égaux, aucun intérêt » de 36 mois, un achat minimum de 999 \$ est requis. Les versements mensuels minimums correspondent à 1/36e (2,777 %) du montant qui est financé arrondi au cent supérieur le plus près. Pour notre option « versements égaux, aucun intérêt » de 48 mois, un achat de 2 999 \$ est requis. Les versements mensuels minimums correspondent à 1/48e (2,083 %) du montant financé arrondi au cent supérieur le plus près. Les versements mensuels minimums sur les achats ordinaires qui ne sont pas faits à l'intérieur de l'une de nos offres de financement ou les montants en souffrance ayant trait à des achats faits à l'intérieur d'offres de financement sont de 10 \$ ou de 3 % du solde impayé, selon la plus élevée de ces sommes. **POLITIQUE D'EXACTITUDE DES PRIX:** Si le prix enregistré à la caisse est plus élevé que le prix annoncé, le plus bas prix prévaut. Si cette erreur porte sur un article dont le prix annoncé est de 10 \$ ou moins, nous remettrons au client l'article gratuitement. Pour un article de plus de 10 \$, nous consentirons un rabais de 10 \$ sur le prix corrigé de l'article. Certaines conditions s'appliquent, voir les détails en magasin. **POLITIQUE PUBLICITAIRE:** Là où des rabais ou crédits de programmation sont indiqués, toutes les taxes devant s'appliquer sont calculées et doivent être payées sur le prix avant rabais ou crédit. Les frais d'affranchissement appropriés doivent être payés pour les remises postales. Les remises payables en dollars américains sont sujettes aux fluctuations dans la valeur des devises et peuvent faire l'objet de frais de traitement par les banques canadiennes. Future Shop n'est pas responsable des remises postales des fabricants. La disponibilité des produits varie selon le magasin. © 2004, Future Shop. Tous droits réservés. Le présent document ne peut être reproduit ni en tout ni en partie, ceci incluant l'information sur les prix, sous quelque forme que ce soit et par quelque procédé que ce soit sans l'obtention préalable d'une autorisation écrite de Future Shop. Les prix, produits et offres annoncés par l'InterBoutique de notre site web peuvent différer de ceux offerts dans les magasins Future Shop. Toutes références à des épargnes ou des prix soldés ne sont que des comparaisons avec les prix réguliers de Future Shop. **INTEL:** Intel, le logo «Intel Inside», Intel Centrino, le logo Intel Centrino, Pentium et Celeron sont des marques déposées ou des marques de commerce de la corporation Intel ou de ses filiales aux États-Unis et dans d'autres pays.



Lexar

Carte SD de 256 Mo

- Emmagasine jusqu'à 200 images sur appareil photo 3 MP

SD256-266 CodeWEB: 10027491/10043114/10050124

ÉPARGNEZ 30⁹⁹ APRÈS RABAIS
▶▶ 39⁹⁹

69,99⁹⁹ - 15⁹⁹ remise postale - 15⁹⁹ rabais instantané = 39,99⁹⁹

Les références utilisées relativement aux économies et aux prix de solde sont les prix réguliers de Future Shop.



Le cadeau idéal pour les Fêtes.
Boîte cadeau incluse.

FUTURE SHOP

® MD



27 po

ÉPARGNEZ 80\$

▶▶ 399⁹⁹

Panasonic T [tau]

Téléviseur de 27 po à écran plat

- Entrées : 1 vidéo à composants, 1 S-vidéo, 3 audio-vidéo
- Filtre en peigne numérique à 3 lignes adaptable au mouvement
- Masque Invar • Télécommande multimarques CT27SL14 Code:WEB:10040506



Carte cadeau de 400\$ GRATUITE

42 po

JVC

Téléviseur numérique au plasma de 42 po à écran plat

▶▶ 3999⁹⁹

JVC

- Affichage à balayage progressif numérique • Filtre en peigne à brillance/chrominance en 3D
- Syntoniseur, haut-parleurs et support compris
- Entrées HDMI, à composants, S-Vidéo et PC 42V475 Code:WEB:10050227



Combiné DVD/magnétoscope

ACHAT SPÉCIAL

▶▶ 99⁹⁹

SYLVANIA

Combiné 3-en-1 DVD/CD/magnétoscope

- Lecture MP3 enregistrée sur CD enregistrable et CD ré-inscriptible
- Magnétoscope Hi-Fi à 4 têtes • Entrée audio et vidéo avant
- Sorties : 1 à composants et S-vidéo DW845E Code:WEB:10055187



ÉPARGNEZ 50\$ APRÈS RABAIS

▶▶ 129⁹⁹

SONY

Micro-chaîne avec lecteur CD et de cassettes avec lecture de MP3

- Syntoniseur numérique AM/FM stéréo
- Lecture de CD enregistrables et ré-inscriptibles
- Télécommande CMTN3 Code:WEB:10041726

179,99 - 30\$ rabais instantané - 20\$ remise postale = 129,99*



ÉPARGNEZ 10\$

▶▶ 59⁹⁹

RCA

Lecteur de CD/MP3 portatif

- Compatible avec les CD enregistrables et ré-inscriptibles
- Protection anti-sautillement Xtreme
- Jusqu'à 24 heures de musique avec 2 piles AA
- Casque d'écoute e.clipz™ se fixant à l'oreille RP2520 Code:WEB:10044752

QUATRE DERNIERS JOURS



incluant 10\$ de temps d'antenne prépayé

ÉPARGNEZ 30\$

▶▶ 49⁹⁹

incluant 10\$ de temps d'antenne prépayé

Bell

Téléphone prépayé Nokia 2275

- Pas de vérification de crédit, contrat ni paiements mensuels
- Taux de 30¢ la minute
- Tarification d'appels interurbains au Canada ou aux É.-U. au tarif à la minute plus 40¢
- 2275 Code:WEB:10053820
- TÉLÉPHONES CELLULAIRES NON DISPONIBLES À PRINCE ALBERT ET THUNDER BAY.

ÉPARGNEZ 30\$

▶▶ 49⁹⁹

MOTOROLA

Téléphone sans fil de 5,8 GHz avec afficheur

- Affichage à ACL rétroéclairé à 3 lignes
- Afficheur, appel en attente • Clavier rétroéclairé
- Recomposition du dernier numéro MA550 Code:WEB:10048968

ÉPARGNEZ 50\$ APRÈS REMISES

▶▶ 49⁹⁹

99,99 - 20\$ remise postale - 30\$ remise postale = 49,99*



En grande PRIMEUR

Le Roi Arthur
Version non censurée du réalisateur

Caractéristiques spéciales :

- 15 minutes de métrage ajouté
- Scènes supprimées
- Fin en alternative

Code:WEB:M2076188

▶▶ 26⁹⁹ DVD

©TOUCHSTONE PICTURES. ©BUENA VISTA HOME ENTERTAINMENT, INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

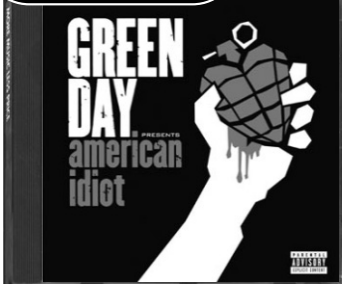
TOUCHSTONE HOME ENTERTAINMENT



Usher: Confessions Édition spéciale

Code:WEB:M2075269

▶▶ 13⁹⁹ CH.



Green Day: American Idiot

Code:WEB:M2074573



Exclusivement sur Xbox

HALO 2 (Xbox)

Code:WEB:10046619

ÉPARGNEZ 10\$

▶▶ 49⁹⁹



Exclusivement sur PS2

Grand Theft Auto: San Andreas

Code:WEB:10041439

ÉPARGNEZ 10\$

▶▶ 49⁹⁹

Notre GARANTIE des plus bas prix

Nous battons le prix de n'importe quel détaillant autorisé. Renseignez-vous en magasin.

Les critiques sont unanimes : les femmes sont enchantées par la microdermabrasion à domicile

NOUVEAU REFINISH™ Système de microdermabrasion

En 2 étapes, 2 minutes, 2 fois par semaine :
raffinez, réilluminez et renouvelez votre peau.

« Ma peau semble plus lisse, plus éclatante. »

Valérie, 38 ans, Saint-Bruno, Québec

« Très bon soin à faire à la maison...
Mon teint est plus clair et ma peau paraît en santé. »

Line, 41 ans, Montréal, Québec

« J'ai immédiatement senti ma peau plus douce et plus lisse.
J'ai été très impressionnée dès la première application.* »

Sylvia, 35 ans, Ottawa, Ontario

« Ma peau paraît plus saine et radieuse.* »

Kim, 38 ans, Economy, Nouvelle-Écosse

« J'ai essayé plusieurs produits mais celui-ci semble
apporter la plus grande amélioration en peu de temps...
Je l'ai adoré et je vais le recommander à d'autres personnes.* »

Linda, 45 ans, St. Catharines, Ontario

Des résultats véritables constatés par les femmes** :

- 92 % ont noté une amélioration de la texture de leur peau.
- 92 % ont noté un teint plus uniforme.
- 93 % ont noté une peau d'apparence plus lisse et plus saine.
- 100 % recommanderaient ReFinish à une amie.

Dermo-Expertise.
De la recherche à la beauté.
Parce que vous le valez bien.



Pour plus de détails sur les tout nouveaux soins de la peau
inspirés de la dermatologie, visitez www.lorealparis.ca

L'ORÉAL
PARIS

La micro- dermabrasion : le secret pour une peau renouvelée



Dr^e DANIELLE MARCOUX
Dermatologue consultante pour L'Oréal Paris

La peau est le plus grand organe du corps. C'est aussi un organe qui se renouvelle constamment. En effet, la couche la plus superficielle de l'épiderme se dessèche et tombe graduellement pour révéler une peau nouvelle. Cependant, les cellules mortes peuvent ne pas disparaître de façon uniforme, ce qui donne à la peau une apparence inégale, qui manque de finesse. De plus, certains facteurs extérieurs, comme les méfaits du soleil, peuvent causer des imperfections qui vieillissent visiblement l'épiderme.

Le secret d'une peau lisse et renouvelée

La microdermabrasion médicale est un des principaux traitements dermatologiques sans chirurgie à des fins cosmétiques, et offre une solution pour aider à révéler une peau nouvelle, éclatante de santé.

Qu'est-ce que la microdermabrasion médicale ?

La microdermabrasion est un acte médical qui consiste à projeter des cristaux d'oxyde d'aluminium afin d'exfolier la peau : on élimine ainsi la couche supérieure de l'épiderme, là où se trouvent les cellules mortes.

À quoi servent les cristaux d'oxyde d'aluminium ?

Chaque particule cristalline a une action exfoliante douce et précise. Les cristaux d'oxyde d'aluminium lissent la surface de la peau, réduisent l'apparence des pores et unifient le teint.

Comment procède-t-on ?

Avec un petit instrument qui sert à appliquer les fins cristaux sur le visage, la microdermabrasion médicale combine une abrasion douce et une succion qui enlève la couche de cellules mortes de la surface de l'épiderme. Comme c'est le cas avec d'autres techniques de rajeunissement de la peau, plus d'un traitement peut être nécessaire pour réduire les ridules et les défauts de pigmentation. Puisqu'elle enlève la couche supérieure de l'épiderme, la microdermabrasion médicale peut aider à éliminer les zones de la peau rendues plus épaisses à cause de certains facteurs environnementaux. Elle peut aussi réduire l'apparence des pores, car elle dégage l'accumulation de sébum (huile) et aide à éliminer les points noirs. Si les traitements sont effectués régulièrement, la microdermabrasion peut également réduire l'apparence des ridules de surface et de certaines imperfections qui peuvent être causées par les méfaits du soleil.

Protégez votre nouvelle peau

Après une microdermabrasion, vous devez toujours appliquer un hydratant de très haute qualité qui contient un facteur de protection solaire d'au moins 15. L'hydratation est absolument nécessaire pour rendre la peau douce et souple. De plus, le FPS contenu dans la formule protégera la peau fraîchement renouvelée et rajeunie des méfaits des rayons UV.

Les effets de la microdermabrasion

- lisse la surface de la peau
- réduit l'apparence des ridules et des pores
- unifie le teint
- illumine la peau et la rend plus éclatante
- raffine la texture de votre épiderme

À court terme

- votre teint est plus éclatant
- vos pores sont moins visibles
- votre maquillage s'applique impeccablement, en douceur

À long terme

- la décoloration et les méfaits du soleil en surface sont réduits
- votre teint est plus uniforme
- votre peau paraît plus lisse, plus lumineuse et sans pores
- l'apparence des ridules est réduite

Du nouveau en microdermabrasion

Jusqu'à tout récemment, seul votre dermatologue pouvait vous offrir ce traitement pour renouveler votre peau. Maintenant, les nouvelles techniques cosmétiques inspirées de la microdermabrasion médicale peuvent vous aider à obtenir une peau renouvelée, plus lisse, et à réduire visiblement les ridules, les pores et l'hyperpigmentation.

Cet article, qui vous offre les toutes dernières techniques dermatologiques non chirurgicales, vous a été présenté par L'Oréal Paris.

ACTUALITÉS

NOUVEL HÔPITAL UNIVERSITAIRE

Le site de la gare de triage privilégié par des médecins du CHUM

PASCALE BRETON

Le projet de construction du nouvel hôpital universitaire sur les terrains de la gare de triage à Outremont reçoit l'appui d'une centaine de médecins du CHUM qui viennent de prendre position dans le dossier. La synergie entre l'hôpital et les facultés des sciences de la santé est essentielle, disent-ils.

« C'est un point majeur », a affirmé hier le chef du département de médecine du CHUM, le Dr André Lacroix, au nom des 124 médecins — sur les 1200 que compte l'établissement — qui ont signé une lettre envoyée au premier ministre Jean Charest, lui demandant de trancher en faveur du projet piloté par le recteur de l'Université de Montréal à la gare de triage du Canadien Pacifique.

L'important est de choisir un site d'avenir, a souligné le Dr Lacroix. « Même s'il fallait le faire par étapes, même si on construisait la partie hospitalière d'abord et qu'il fallait deux ou trois ans pour que les facultés s'installent autour, je suis prêt à at-

tendre deux ou trois ans de plus. Choisissons un site qui va nous permettre de faire un projet d'envergure. »

L'idée d'intégrer les facultés des sciences de la santé au projet de construction du nouveau CHUM n'est apparue qu'il y a quelques mois, lorsque le recteur a présenté son projet, mais les médecins affirment qu'ils souhaitent cette synergie depuis longtemps.

Ni le projet du CHUM au 6000, Saint-Denis, emplacement rejeté par la commission Mulroney-Johnson, ni celui du 1000, Saint-Denis (hôpital Saint-Luc) retenu par le gouvernement Charest en juin dernier, ne prévoyait initialement la cohabitation de l'hôpital et des facultés universitaires.

C'était avant de trouver un terrain qui pouvait accueillir les deux et ce serait maintenant « une erreur stratégique de rater cette opportunité », a fait valoir le directeur adjoint de la recherche clinique et chirurgien-urologue, le Dr Luc Valiquette, à quelques jours d'une décision fort attendue de la part du gouvernement sur

le choix définitif du projet de construction du CHUM. Cette proximité favoriserait la rétention et le recrutement de chercheurs et de professeurs réputés, en plus d'offrir une qualité de soins accrue pour les patients qui présentent plusieurs pathologies et qui doivent, par conséquent, voir plus d'un spécialiste, ont souligné les médecins lors d'une conférence de presse.

« La nouvelle médecine, la nouvelle prévention, va être multidisciplinaire. Il ne s'agit pas que de l'hôpital, mais de ce qui est autour », a ainsi déclaré le directeur du Centre de recherche du CHUM, le Dr Pavel Hamet.

Le gouvernement devra inévitablement investir des dizaines de millions au cours des prochaines années pour l'agrandissement des facultés qui manquent d'espace sur le campus. Choisir immédiatement un emplacement qui pourra à la fois accueillir le CHUM et les facultés permettra au bout du compte des économies, croient aussi les médecins signataires de la lettre.

PARC D'OKA

Les écologistes obtiennent une injonction

CHARLES CÔTÉ

Deux groupes écologistes qui veulent empêcher qu'on déplace et qu'on augmente la capacité d'un pipeline dans le parc d'Oka ont gagné une première manche. La Cour supérieure ordonne l'arrêt des travaux en attendant de pouvoir entendre leur cause sur le fond, probablement fin janvier.

Entre-temps, la société Trans-Northern Pipelines doit suspendre ses travaux.

« La juge a estimé qu'il n'y avait aucun moyen de s'assurer que la loi était respectée », a affirmé Jean-François Gagnon, directeur général de la Société pour la nature et les parcs (SNAP).

Les deux groupes doivent cependant déposer 50 000 \$ en garantie contre des dommages éventuels au promoteur, s'ils devaient perdre leur cause. Ils sont représentés par Paul Bégin, ancien ministre de la Justice et de l'Environnement.

La SNAP et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) contestent le permis accordé à la société Trans-Northern, parce qu'il contreviendrait à la Loi sur les parcs.

Dans son rapport rendu public en novembre, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) affirmait que le projet de déplacement du pipeline le long de la route de desserte du parc constituait « une solution acceptable et avantageuse sur le plan environnemental ». Toutefois, le fait que le nouveau pipeline aura une plus grande capacité que celui qu'il remplace contreviendrait à la Loi sur les parcs, selon les écologistes. Là-dessus, le BAPE note qu'il existe des « interprétations divergentes » de la loi.

La bataille juridique à Oka pourrait avoir des échos dans un autre parc, celui d'Orford, qui est visé par un projet immobilier.

Dans les deux cas, affirment les écologistes, les projets remettent en question les promesses faites aux donateurs qui ont permis de donner naissance aux parcs — les moines à Oka dans les années 50 et un groupe de citoyens à Orford dans les années 30.

« Le gouvernement ne peut choisir les articles d'une loi qu'il respectera ou ne respectera pas, affirme John O'Driscoll, président de la SNAP. Le gouvernement doit respecter ses lois et c'est à nous d'insister qu'il le fasse. Et si la Loi sur les parcs n'est pas suffisante pour interdire ces projets, il y a la Loi pourvoyant à l'établissement du parc national du Mont-Orford. Ce parc doit son existence même aux garanties faites auprès des gens qui y ont contribué leurs terres ou de l'argent pour en acheter, et stipule que *Le gouvernement ne peut céder les terrains faisant partie du parc.* »

SERVICE, SÉLECTION, SATISFACTION



KONICA MINOLTA
Dimage E40

- 4,0 mégapixels
- Ultra compacte
- Zoom optique 3X
- Écran ACL 2 pouces

359⁹⁵\$

avec pile Li-Ion et chargeur, câbles, logiciel et étui



KONICA MINOLTA
Dimage A200

- 8,0 mégapixels
- Objectif GT 28-200 mm
- Technologie anti-vibrations
- Autofocus multiplage très rapide
- Flash intégré
- Possibilité de flash externe

1 099⁹⁵\$

avec pile Li-Ion et chargeur, câbles, logiciel et télécommande



KONICA MINOLTA
Program 2500D

- ADI pour appareils photo numériques
- TTL
- Tête pivotante
- Idéal pour Dimage 23 ou A200

169⁹⁵

3279508 **Caméras Simon inc.**
 Vos experts depuis 74 ans

11, rue Saint-Antoine Ouest
(514) 861-5401 1 800 3-SIMONS
www.camerassimon.com

OUVERT TOUS LES SOIRS
du lundi au jeudi
de 9 h à 21 h
Vendredi de 9 h à 16 h
Samedi de 9 h à 17 h



Avez-vous un agent de voyages



OUI
 Bon voyage !

NON
 Bonne chance !

Nos agents de voyages mettent à votre disposition tout leur savoir-faire et toute leur expertise pour vous proposer une gamme de produits variés qui répondent parfaitement à vos besoins. Avec Club Voyages, vous pouvez toujours compter sur un professionnel du voyage pour bien vous renseigner et pour vous assurer de bonnes et véritables vacances sans pépin, sans mauvaises surprises.

Mettez toutes les chances de votre côté,
 consultez les offres Club Voyages sur la page suivante
 et... Bon voyage!

clubvoyages^{MC}
 [Partez sous une bonne étoile]^{MC}

visitez www.clubvoyages.com • 102 agences partout au Québec

Quatre mois à l'accusatrice d'Éric Lapointe

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Parce qu'elle souffre de problèmes de personnalité, qu'elle a exprimé des regrets en plus de s'excuser pour les inconvénients qu'elle a fait subir à Éric Lapointe, Nathalie Lafond, 35 ans, s'en tire avec une peine de qua-

tre mois à purger dans la collectivité. Elle sera également en probation pendant deux ans.

Avant de faire connaître sa décision, le juge Paul Chevalier, de la Cour du Québec à Saint-Jérôme, a entendu le procureur de la Couronne, François Brière, qui a fait la chronologie des

événements, et il a posé quelques questions à l'accusée qui a reconnu sa culpabilité à une accusation de méfait public. L'avocat de la défense, Marc d'Avignon, et son collègue de la poursuite, avaient présenté une suggestion commune de peine.

Le magistrat a aussi tenu compte du fait que l'accusée avait reconnu ses torts et les ennuis que ses mensonges avaient causés à Éric Lapointe qui, à cause d'elle, a été arrêté et gardé en détention durant une nuit. Le juge Chevalier lui a aussi mentionné que ses accusations de voies de fait contre M. Lapointe avaient eu pour consé-

quence d'engendrer un battage médiatique et que certains médias avaient exprimé des doutes sur lui.

Le juge Chevalier a rappelé à l'accusée que la peine maximale pour méfait public était de cinq ans d'emprisonnement. Dans sa décision, il a tenu compte que cette femme n'a aucun antécédent judiciaire et qu'elle était en détention depuis le 19 novembre afin de subir des tests psychologiques et psychiatriques.

Nathalie Lafond s'est engagée d'elle-même à suivre une thérapie au CLSC de Lachute à compter du 5 janvier. Le tribunal a précisé qu'il ne

pouvait pas l'obliger à suivre cette thérapie, mais qu'elle devait prendre conscience que c'était pour son bien et principalement pour celui de ses enfants et de ses parents.

Durant les quatre mois de sa peine, elle devra être chez elle entre 19h et 7h et demeurer en contact avec des agents de probation. Elle est tellement démunie qu'elle n'a pas de téléphone chez elle. Son père, qui l'a toujours appuyée, a dit au tribunal qu'il allait faire en sorte que son logement soit doté d'un téléphone rapidement afin que les agents de probation puissent la contacter à leur guise.

ROLEX

EVEREST
CHERBAKA
Joaillerie · Bijouterie Depuis 1950

8910, boulevard Lajeunesse, Montréal (514) 388-5358

Meurtre d'un jeune Lavallois

Quatre accusés plaident coupable

SARA CHAMPAGNE

Trois des cinq jeunes adultes et un adolescent accusés du meurtre non prémédité du Lavallois Sébastien Lacasse, 18 ans, ont recouvré la liberté hier, après avoir plaidé coupable à

une accusation d'homicide involontaire. Ils devront retourner en cour le 7 juin pour le débat sur la peine.

D'ici là, Bruce Emmanuel Guerrier, 19 ans, Maxime Renault, 18 ans et Coriolan Wagner, 18 ans, devront se plier à une série de conditions, dont

celle de ne pas s'approcher de la famille de la victime ou de tenter de prendre contact avec elle. À la demande de la famille Lacasse, ils devront également se tenir loin de l'école secondaire Arthur-Buies, fréquentée par la fille aînée des Lacasse.

En septembre, les six jeunes ont été accusés du meurtre de Sébastien Lacasse, sauvagement poignardé dans le quartier Sainte-Rose, à Laval, alors qu'il rentrait d'un party en plein air. Selon la police de Laval, les prévenus auraient encouragé par des gestes et des paroles le principal accusé, un mineur de 17 ans, à continuer de poignarder sa victime. Ils auraient par la suite donné plusieurs coups de pied à la victime en plus de l'asperger de gaz poivre.

Interrogés par *La Presse* à leur arrivée au palais de justice de Laval, hier, les parents de la jeune victime, Luc et Line Lacasse, ont raconté que leur famille doit vivre avec une crainte constante depuis l'automne, sachant que certains des accusés du meurtre de leur fils étaient toujours en liberté. Pour eux, l'aveu de culpabilité assorti d'une mise en liberté sous condition est un soulagement partiel.

Selon le procureur de la Couronne, Pierre-Luc Rolland, il est clair que les six accusés étaient conscients qu'ils prenaient part à un complot, « mais ils ne voulaient pas tuer », a-t-il ajouté. Selon les facteurs aggravants pris en compte par la juge de la Cour du Québec Micheline Dufour, les jeunes hommes pourraient écoper une peine d'emprisonnement variant entre six et 15 ans.

EN BREF

Accusé d'avoir tué sa femme malade

Un homme de 72 ans a été traduit en Cour criminelle hier, à Montréal, pour y être accusé du meurtre prémédité de sa femme de 75 ans atteinte d'un cancer. Jean-Paul Sergerie, qui en est à ses premiers démêlés judiciaires, est soupçonné d'avoir assassiné Jeannine Barlati, avec laquelle il partageait sa vie depuis de nombreuses années. Le drame est survenu tôt dimanche matin dans le logement habité depuis une vingtaine d'années par le couple, au 10263, rue Charton, dans le quartier Ahuntsic. Sergerie a lui-même communiqué avec son propriétaire, vers 10h dimanche, pour lui demander d'appeler la police en disant qu'un incident s'était passé. Sergerie aurait avoué à la police avoir mis fin aux jours de sa femme cancéreuse et souffrant de paralysie faciale partielle. La victime serait morte asphyxiée.

Marcel Laroche

Où voulez-vous aller ?

867\$

Cuba • Santiago de Cuba

Club Amigo Carisol 3 1/2*

Une semaine, tout inclus, départ 10 janvier
26 milles de récompense AIR MILES^{MD}

1097\$

Nicaragua • Managua

Barcelo Playa Montelimar Resort & Casino 4*

Une semaine, tout inclus, départ 6 janvier
36 milles de récompense AIR MILES^{MD}

1328\$

Cuba • Varadero • 8 nuits

Hotel Palma Real 4*

Une semaine, tout inclus, départ 30 décembre
45 milles de récompense AIR MILES^{MD}

Programme de financement
Réservez maintenant & payez en 6 versements égaux*

NOLITOUR
VACANCES

VACANCES
transat



Le seul réseau d'agences qui offre des milles de récompense AIR MILES^{MD}

clubvoyages^{MC}

[Partez sous une bonne étoile]^{MC}

1-877-7ETOILE

LOTO QUÉBEC		Résultats	
TVA, le réseau des tirages			
Tirage du 2004-12-20		Tirage du 2004-12-20	
02 04 08 16 17 18 21 23 33 36	38 39 43 44 45 50 56 58 64 68	642	6942
NUMÉRO 405449		NUMÉRO 405449	

LOTO QUÉBEC		Résultats	
TVA, le réseau des tirages			
Tirage du 2004-12-20		Tirage du 2004-12-20	
497D778	1 Grand Cherokee Laredo (ou 50 000 \$)	2004-12-01 094B898	2004-12-11 524B879
2004-12-02 822C125	2004-12-12 169B502	2004-12-03 316B210	2004-12-13 118A736
2004-12-04 547D218	2004-12-14 484B114	2004-12-05 807A264	2004-12-15 557D458
2004-12-06 278D217	2004-12-16 659D373	2004-12-07 289A080	2004-12-17 771A606
2004-12-08 241B070	2004-12-18 940A539	2004-12-09 712C567	2004-12-19 735D631
2004-12-10 723C012			

Prix excluant 3,50\$/1000\$ de services touristiques pour la contribution des clients au fond d'indemnisation des clients des agents de voyages. Départs de Montréal, prix par personne en occupation double en chambre standard, sauf si avis contraire, pour des séjours d'une semaine en tout inclus sauf si indication contraire. Les vols sont assurés par Air Transat ou West Jet et les places sont limitées. Les prix annoncés sont ceux en vigueur au moment de la publication et sont valables pour les nouvelles réservations effectuées jusqu'au 23 décembre 2004. Les rabais réservés-tôt brochures sont inclus dans les prix annoncés lorsque applicables. Pour tous les détails et conditions générales, veuillez vous référer à la brochure Sud de Nolitour Vacances et Vacances Transat. Club Voyages, Nolitour Vacances et Vacances Transat sont membres de Transat A.T. inc. et titulaires d'un permis du Québec. *Certaines conditions s'appliquent, détails en agence.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Le châtiement



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

De tous ceux qu'a avancés l'avocate de Guy Cloutier, deux arguments étaient particulièrement susceptibles de pousser le juge à la clémence : la médiatisation de l'affaire, et les remords exprimés par le producteur sous la forme d'une importante aide financière à l'une de ses victimes. Heureusement, le juge Robert Sansfaçon a rejeté l'essentiel de ces arguments et imposé une peine sévère.

Le magistrat reconnaît que cette histoire a fait l'objet d'une médiatisation exceptionnelle. Toutefois, ce n'est pas tellement la publicité tapageuse qui a eu des conséquences dévastatrices sur la vie personnelle et professionnelle de l'impresario ; ce sont plutôt la nature et la gravité des crimes commis.

Le juge souligne que Guy Cloutier s'est construit une renommée en « camouflant aux yeux de tous sa vraie personnalité » : « Que

Il ne faut pas sous-estimer les souffrances qu'impose l'incarcération.

cette vraie personnalité soit maintenant révélée, l'accusé est bien mal placé pour s'en plaindre. » Qui vit par la publicité risque fort de périr par la publicité...

Au fil des ans, M. Cloutier a versé des centaines de milliers de dollars à sa première victime. Pour la défense, c'est la preuve qu'il regrettrait ses crimes et cherchait à réparer les dommages causés. Cette interprétation n'a pas impressionné le juge Sansfaçon. Les sommes d'argent, fait-il remarquer, visaient surtout à acheter le silence de cette personne : « Regrets et remords mitigés soit, mais empathie et compassion très peu. »

La bonté

En cette période des Fêtes, nous publions aujourd'hui le troisième et dernier éditorial sur les relations d'aide à l'intérieur de la société.



mroy@lapresse.ca
MARIO ROY

La bonté, c'est la solidarité pratiquée d'instinct. C'est la charité qui s'ignore. Il existe des gens qui répandent le bien autour d'eux sans le faire exprès, dirait-on. Sans même avoir l'air de s'en rendre compte, apparemment mus par rien d'autre qu'un élan du coeur, que leur bienveillance envers le genre humain, que le bonheur et la paix intérieure que ce geste leur apporte.

Chacun a un parent, un ami, une relation, dont la bonté est particulièrement remarquable.

Ce peut être cette dame de 70 ans passant des jours entiers dans un foyer pour personnes âgées, donnant un coup de main — repas,

Ni la richesse matérielle, ni l'État protecteur, ni la société de droit, n'éliminent le besoin qu'on a de la bonté.

promenade, simple conversation — à titre bénévole à ceux qu'elle appelle « mes vieux » et qui sont souvent plus jeunes qu'elle. Ce peut être aussi ce jeune homme dans la trentaine, chômeur diplômé de son état, consacrant une partie de sa seule richesse, c'est-à-dire son temps, à travailler dans une soupe populaire où il participe à adoucir le sort de gens encore moins fortunés que lui.

L'un et l'autre ne se sentent ni solidaires ni charitables : ce sont des mots qu'ils n'emploient pas lorsqu'il est question de leur oeuv-

Par moments, M. Cloutier ne semblait même pas réaliser la gravité des crimes commis. Lors d'un entretien avec un parent des victimes, il dit avoir cru « que c'était un jeu, que c'était drôle » ! Lorsque l'état se resserre sur lui, le producteur apparaît beaucoup plus inquiet des conséquences qu'aura cette affaire sur sa propre vie que de celles qu'a eues son comportement sur la plaignante. Pour la dissuader de parler, il n'hésite pas à exacerber son sentiment de culpabilité. Ces manœuvres répugnent presque autant que les agressions elles-mêmes.

M. Cloutier a été condamné à 42 mois de pénitencier. Il sera donc admissible à une libération conditionnelle dans 14 mois. Certains jugent cette peine trop légère. Nous pensons au contraire qu'elle est adéquate. Il ne faut pas sous-estimer les souffrances qu'impose l'incarcération ; la prochaine année sera extrêmement pénible pour cet homme de 64 ans.

Évidemment, son calvaire ne sera en rien équivalent à celui qu'il a imposé à ses victimes. Mais, comme le juge Sansfaçon le rappelle, l'objectif de la peine n'est pas la vengeance. À ce sujet, il cite la Cour suprême : « Contrairement à la vengeance, le châtiement intègre un principe de modération ; en effet, le châtiement exige l'application d'une peine juste et appropriée. »

À l'étude de la centaine de décisions déposées par les parties, le magistrat a constaté que les peines de 3 et 4 ans d'emprisonnement étaient particulièrement fréquentes. La sentence qu'il impose à Guy Cloutier s'inspire de cette jurisprudence.

M. Cloutier a tout de suite fait savoir qu'il renonçait à en appeler de la peine. Malgré le dégoût qu'inspire son comportement des dernières années, il faut admettre que sa dernière décision d'homme libre est courageuse. Elle permet de clore cette triste affaire ; les victimes peuvent enfin emprunter le chemin de la guérison.

Ils n'invoquent pas Dieu, non plus, bien que l'exercice de la bonté ait longtemps été associé à la foi, à la religion, à Dieu... lequel est infiniment bon, comme chacun sait.

Or, il n'y a pas de rapport. D'abord, les divers dieux sacrés par les hommes ont historiquement été invoqués pour justifier aussi bien la méchanceté, et même la cruauté, que la bonté. Ensuite, les sociétés les moins croyantes, religieuses ou pratiquantes — le Québec est devenu une de celles-là — n'en sont pas pénalisées par la disparition de toute bienveillance s'exerçant entre les citoyens qui la composent. À l'inverse, certaines sociétés où la foi est grande et la pratique religieuse répandue, sinon obligatoire, ne se distinguent pas particulièrement par la chaleur et l'altruisme de leurs rapports humains.

Au surplus, ni la richesse matérielle, ni l'État protecteur et redistributeur, ni la société de Droit n'éliminent le besoin qu'on a de la bonté. Par exemple, la nécessité de l'implication de ceux qu'on appelle aujourd'hui les aidants naturels est de plus en plus grande, en bonne partie à cause du vieillissement de la population. Entre 1991 et 2001, le nombre de Québécois âgés de plus de 80 ans a augmenté de 42 %, pour atteindre 215 000 — et ils seront 315 000 en 2011. De sorte qu'une femme sur deux (car les aidants sont des aidantes dans plus de 70 % des cas) aura, au cours de sa période de vie la plus active, c'est-à-dire entre 35 et 64 ans, à prendre en charge un parent, probablement un parent âgé.

De plus en plus fermement, ces gens réclament — à raison — des ressources de la part de l'État afin de mieux s'acquitter de leur tâche d'assistance. Mais, selon le Regroupement des aidantes et aidants de Montréal, ils estiment avant tout que soutenir un proche est une source de bonheur, de cette sorte particulière de bonheur qui naît de l'entraide et de la sollicitude.

Le bonheur qui naît de l'exercice de la bonté, en somme.

La prison pour Guy Cloutier...



serge paquette, collaboration spéciale

DROITS RÉSERVÉS

DOCUMENT

Une couverture médiatique exceptionnelle

Nous publions ici deux extraits de la décision rendue hier par le juge Robert Sansfaçon, de la Cour du Québec, sur la peine imposée au producteur Guy Cloutier.

De l'avis du Tribunal, la couverture médiatique, bien qu'exceptionnelle, et les conséquences auxquelles l'accusé s'est vu confronté ne peuvent dans le cas particulier sous espèce justifier une réduction de peine.

Peu importe l'ampleur de la couverture médiatique associée à une affaire, du moment où une personnalité publique, et particulièrement lorsque celle-ci est issue d'un milieu propice à la publicité, fait l'objet d'accusations de la nature et de la gravité de celles en l'espèce, il devient en quelque sorte « normal » qu'elle subisse les stigmates, la honte, ainsi que l'opprobre de ses pairs, comme du public et ce de façon amplifiée.

Également, dans cette optique, il devient tout aussi « normal » pour cette personne d'avoir à affronter les conséquences inhérentes que la médiatisation a fait jaillir sur elle.

La réputation de Guy Cloutier est

maintenant fortement entachée. Cependant cette réputation, il l'a construite non seulement par ses talents indéniables mais aussi grâce à ses artistes. Cette réputation n'aurait pas été la même si avaient été connus les abus sexuels auxquels il s'est livré sur une si longue période et sur des enfants. X a contribué à sa réputation. Il l'a exploitée sexuellement et a camouflé aux yeux de tous sa vraie personnalité. Que cette vraie personnalité soit maintenant révélée, l'accusé est bien mal placé pour s'en plaindre.

Ainsi, en l'espèce, que l'accusé ait fait l'objet d'une petite ou d'une grande couverture médiatique, dû à son statut public et à la nature des crimes qui sont en cause, celui-ci aurait de toute façon eu à subir les conséquences inévitables de ses gestes. D'autant plus qu'ils ont été confirmés par son plaidoyer de culpabilité.



PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE ©
Le juge Robert Sansfaçon.

Dans ces circonstances, le Tribunal tiendra compte de l'ensemble des effets qu'a engendré la médiatisation sur l'accusé, mais ces éléments n'auront qu'un effet mitigé sur la sentence puisqu'en l'espèce la couverture médiatique et les conséquences inhérentes de celle-ci sur l'accusé étaient inévitables.

Des remords, mais peu d'empathie

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires. Ces crimes ont été commis sur une très longue période de temps.

L'accusé a plaidé coupable à la première opportunité raisonnable. Cet élément est très important surtout pour des infractions en matière sexuelle, d'adulte envers les enfants. Trop souvent les agresseurs nient la survenance de tels événements, obligent les victimes à la confrontation judiciaire, les privent de la reconnaissance salvatrice et, de ce fait, ne participent pas à des thérapies appropriées. Ici au contraire l'accusé, dès la dénonciation judiciaire, s'est montré très respectueux du processus et a entrepris une démarche thérapeutique appropriée.

Les regrets et les remords de l'accusé sont présents et importants. Il faut toutefois les relativiser d'une part et les distinguer d'avec la compassion et l'empathie d'autre part.

En effet, tant des propos rapportés lors du dévoilement en 2002, que de ceux interceptés le 17 mars 2004 et de ceux formulés aux psychiatres, il ressort que l'accusé se souciait autant sinon davantage, des conséquences sur sa vie, ses proches, sa carrière, son image et sa liberté que des conséquences de ses gestes sur les victimes.

En 2002 lors de sa rencontre avec Z, il s'inquiète immédiatement d'une non dénonciation et s'étonne de la réaction de la victime montrant qu'elle avait trouvé ça drôle. Le 17 mars 2004, tout comme il l'avait incitée à 11 ans à ne rien dévoiler pour ne pas être responsable de briser des vies et des carrières, il la supplie de lui permettre de bien terminer sa vie. Il va même jusqu'à

Les remords, les regrets et la reconnaissance du tort causé sont considérablement renforcés par l'intervention financière substantielle de l'accusé en faveur de la victime.

lui souligner, informé qu'elle avait mentionné à son thérapeute les agressions dont elle avait été victime dans sa jeunesse sans toutefois révéler l'identité de celui-ci, de ne pas le faire pour être bien certain de sceller ce secret. Et cela même si elle lui confiait qu'un dévoilement complet lui serait salutaire.

C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'il lui offre une reconnaissance

de dette pour une somme de 300 000 \$. Regrets et remords mitigés soit, mais empathie et compassion très peu.

(...) Cette aide financière pourrait créer un certain malaise, la victime ayant retiré une somme substantielle d'argent de l'accusé et ce, bien au-delà de ce qui constitue une compensation civile adéquate. Il faut toutefois souligner que ces sommes ne visaient pas uniquement ce but.

Les remords, les regrets et la reconnaissance du tort causé sont considérablement renforcés par l'intervention financière substantielle de l'accusé en faveur de la victime. Toutefois les autres objectifs que sont le non dévoilement et la non dénonciation motivent aussi cette aide financière de même que l'offre de

300 000 \$ et le Tribunal doit les prendre en compte. Cette offre constitue d'ailleurs l'infraction reprochée au 5^e chef (tentative d'entrave à la justice). Si la sentence imposée à cet égard ne comporte pas de détention consécutive aux autres infractions, le Tribunal conclut que ce facteur à lui seul, bien qu'atténuant en partie, n'a qu'une très faible importance.

Une peine juste

La peine imposée à Guy Cloutier n'est ni trop sévère ni trop clément

LOUISE VIAU



L'auteure est avocate et professeure titulaire à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Le juge Robert Sansfaçon a imposé à Guy Cloutier une peine juste dans le cadre d'une sentence dont on peut louer le caractère pédagogique. Tout en respectant parfaitement les règles du jeu qu'il avait lui-même fixées en ordonnant le huis clos relativement au crime commis à l'endroit de la seconde victime, le magistrat s'attarde suffisamment sur les faits pour que l'on comprenne bien qu'est-ce qui a motivé la peine de 42 mois qu'il a infligée à l'accusé. De fait, dans sa globalité la peine n'est ni trop sévère, ni trop clément. Elle s'inscrit à l'intérieur des paramètres établis par la jurisprudence en semblable matière.

Reprenant à son compte les propos du juge en chef Lamer, le juge

Les ressources carcérales n'étant pas illimitées, il faut se réjouir de cette peine ni trop courte ni trop longue.

Sansfaçon a cherché à imposer un « châtement » qui soit à la hauteur de la réprobation de la société à l'endroit des abuseurs d'enfants : « le châtement se traduit par la détermination objective, raisonnée et mesurée d'une peine appropriée, reflétant adéquatement la culpabilité morale du délinquant, compte tenu des risques pris intentionnellement par le contrevenant, du préjudice qu'il a causé en conséquence et du caractère normatif de sa conduite. De plus, contraire-

ment à la vengeance, le châtement intègre un principe de modération ; en effet, le châtement exige l'application d'une peine juste et appropriée, rien de plus. » Appliquant les principes énoncés par le Code criminel et explicités par d'abondantes décisions des tribunaux, le juge a examiné l'ensemble des faits portés à sa connaissance et a repris les arguments plaqués, tant par la Couronne que par la Défense, pour expliquer l'importance qu'il leur accordait. Ce faisant, il a répondu à notre questionnement sur l'impact des sommes d'argent versées par Cloutier à l'une de ses victimes, qu'il identifie simplement par la lettre X. Manifestement, le juge n'a pas été impressionné par les importantes sommes versées, concluant que « ces sommes servaient davantage à convaincre X de conserver le secret et éviter le dévoilement et la dénonciation. » (...)

Trop clément ?

D'aucuns pourraient trouver que prises isolément, les peines infligées pour les crimes commis à l'encontre de chacune des victimes sont trop clémentes et je serais encline à partager leur avis si une seule victime avait été en cause. Mais dans l'imposition d'une peine juste, le tribunal doit considérer la peine dans sa globalité en considérant à la fois la gravité des crimes commis et le délinquant qui est devant lui en ayant à l'esprit non seulement la réprobation nécessaire mais aussi la réhabilitation. Or, Cloutier, une fois dénoncé, a entrepris une démarche auprès d'un psychiatre, démarche dont il est évidemment difficile pour nous d'apprécier la sincérité puisqu'elle s'inscrivait sans doute dans un désir de mettre toutes les chances de son côté dans l'espoir d'obtenir une peine d'emprisonnement avec sursis.

Le fait que le juge Sansfaçon ait condamné Cloutier à une peine de plus de deux ans d'incarcération



Guy Cloutier lors de son arrivée au palais de justice de Montréal, hier.

PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

signifie que la peine sera purgée dans un pénitencier. Dès lors, le délinquant Cloutier sera pris en charge par une équipe spécialisée dans le traitement des délinquants sexuels. Combien de temps sera-t-il incarcéré ? Nous ne saurions le prédire, tout au plus pouvons-nous rappeler les règles applicables à la libération conditionnelle. Une peine de 42 mois imposée à un délinquant (qui n'est pas incarcéré pour d'autres crimes) rend celui-ci éligible à une libération conditionnelle après avoir purgé 14 mois. Par ailleurs, il ne serait pas admis à des permissions de sortir sans escorte avant d'avoir purgé 6 mois, ni à une semi-liberté avant 8

mois. Par semi-liberté il faut entendre la détention dans une maison de transition.

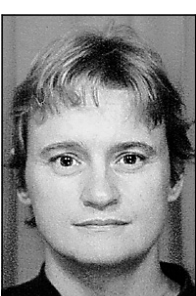
Qu'il s'agisse de semi-liberté ou de libération conditionnelle après le tiers de la sentence, il faut retenir qu'il n'y a rien d'automatique. Ce n'est qu'aux deux-tiers de la peine que le législateur a prévu une « libération d'office », laquelle n'existe pas nécessairement pour les délinquants ayant commis des crimes sexuels puisque ceux d'entre eux qui présentent des risques importants de récidive peuvent voir la Commission des libérations conditionnelles ordonner leur maintien en détention jusqu'à la fin de la peine imposée par le tribunal.

En pratique, pour bénéficier d'une libération conditionnelle, il faudra que le comportement en prison de Cloutier soit exemplaire et qu'il démontre à la Commission qu'il ne présentera pas « un risque inacceptable pour la société et que cette libération contribuera à la protection de celle-ci en favorisant sa réinsertion sociale en tant que citoyen respectueux des lois. » Les risques de récidive étant sans doute minces, la société n'en sera pas moins protégée que par une peine d'incarcération plus longue. Les ressources carcérales n'étant pas illimitées, il faut se réjouir de cette peine ni trop courte, ni trop longue.

La prison était un minimum

La sentence imposée à Guy Cloutier est logique, mais empreinte de certains préjugés

CAROLE TREMBLAY



L'auteure s'exprime au nom du Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

Même en tenant pour acquis que le juge ne s'est pas inspiré de l'opinion publique pour rendre sa sentence (son devoir étant de se préoccuper de l'intérêt public) nous ne sommes pas surprises de sa décision. Le juge n'a fait que considérer des éléments essentiels tels la gravité et la quantité des gestes posés par Guy Cloutier, le caractère répétitif des agressions qui ont eu lieu sur plusieurs années, le nombre de victimes, le fait qu'il s'agisse de personnes mineures, le fait que Guy Cloutier était en position d'autorité, qu'il a abusé de la confiance

de personnes mineures et fait usage de manipulation pour arriver à ses fins, les séquelles importantes chez une des victimes et finalement l'absence d'une réelle empathie et de compassion chez Guy Cloutier.

Notre degré de satisfaction par rapport à la sentence se trouve toutefois amoindri par certains éléments retenus par le juge à titre de « facteurs atténuants ». Ces facteurs ont pour effet de réduire la sévérité de la sentence.

Pour les personnes qui n'ont pas eu l'opportunité de lire le jugement rendu sur sentence, rappelons que le juge Sansfaçon attache une importance considérable au fait que Guy Cloutier a plaidé coupable à la première opportunité raisonnable. Toutefois, le juge omet de considérer que ce plaider de culpabilité n'a pas été enregistré à la première occasion (au moment de sa comparution) mais après que Guy Cloutier ait constaté que sa défense n'aurait vraisemblablement pas une issue positive vu les enregistrements très incriminants effectués par les services

policiers. Cet homme savait ce qu'il avait fait, la gravité des ses actes et pourtant, quand la police l'a arrêté, il a quand même plaidé non coupable, laissant encore ses victimes devant l'odieux du doute, les accusations de fraude et la méfiance populaire. Pendant les six mois qui ont suivi le dépôt des chefs d'accusation, il s'est ainsi donné le temps de régler ses affaires financières, d'engager une

publicité. Cette situation lui permet d'ailleurs d'agresser plus facilement vu la méfiance inexistante chez les proches. L'agresseur use également d'une violence très insidieuse — celle qui ne laisse pas de marque : l'intimidation, la manipulation, le chantage et les menaces... comme dans le présent dossier. (...)

Parmi les autres facteurs atténuants, le juge retient le fait que le

Aucune sentence ne reflétera jamais la gravité de l'atteinte et les conséquences engendrées par cet abus de pouvoir qu'est l'agression sexuelle.

compagnie de publicistes pour gérer « la crise d'image », et de préparer sa défense. Pendant ces six mois, les victimes, elles, ont dû passer par toute une autre gamme d'émotions. (...)

Le juge a aussi tenu compte de l'absence d'antécédents judiciaires et de violence. La personne qui agresse sexuellement des enfants a très rarement des antécédents judi-

ciaires. Cette situation lui permet d'ailleurs d'agresser plus facilement vu la méfiance inexistante chez les proches. L'agresseur use également d'une violence très insidieuse — celle qui ne laisse pas de marque : l'intimidation, la manipulation, le chantage et les menaces... comme dans le présent dossier. (...)

Parmi les autres facteurs atténuants, le juge retient le fait que le

publicité qu'aurait entraîné la divulgation des détails des agressions ? Nous croyons que le fait d'éviter un procès a bien servi Guy Cloutier. (...)

Enfin le traitement médiatique exceptionnel. Nous croyons que c'est l'agresseur lui-même, par ses crimes, qui a mis en branle le processus judiciaire et la publicité qui en découle. Dans la détermination de sa sentence, l'atteinte à la carrière de Guy Cloutier ne devait nullement être prise en compte. (...)

Ces multiples facteurs atténuants contribuent donc à mitiger notre satisfaction par rapport à la sentence rendue. Quant à la durée (3 ans 1/2), nous croyons qu'aucune sentence ne peut effacer ce que les victimes ont subi. Aucune sentence ne reflétera jamais la gravité de l'atteinte et les conséquences engendrées par cet abus de pouvoir qu'est l'agression sexuelle. Malgré tout, les victimes ont toujours besoin de recevoir un message de désapprobation clair. Dans ce cas-ci, la prison était un minimum.

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire : forum@lapresse.ca

La prison à vie

Cloutier est chanceux ! Trois ans et demi, alors que ses victimes auront, leur vie durant, une vie sexuelle flouée... Tout ça m'inspire un sentiment ambivalent face à la justice. Mais ce serait quoi une peine juste ? Pour moi, ce serait la prison à vie. Pourquoi ? Parce que la vie des victimes, leur jeunesse, leur innocence... tout a été floué ! Ai-je besoin d'en dire plus ?

Karina Goldman

Le problème, c'est la loi

À mon sens, ce n'est pas le prononcé de la sentence qui est le problème. Il a eu ce que la jurisprudence canadienne donne dans ce genre d'accusations. Le gros problème est la loi. Il faut que les autorités canadiennes admettent que les sentences en semblables matières ne sont pas assez sévères. La vie de jeunes personnes est entre nos mains, et nous

donnons des sentences « bonbons » à ces pédophiles. Que ce soit Guy Cloutier ou Mr. X, on s'en fout, on veut que la justice soit rendue envers nos enfants. Peut-être qu'une sentence plus sévère ne changera pas la vie de la victime, mais au moins le pédophile ou l'agresseur sexuel sera enfermé. Peut-être que si nos sentences étaient moins clémentes, que les pédophiles ne recommenceraient pas suite à leur incarcération.

Nathalie Pelletier
avocate

Échec humain retentissant

La sentence du juge Sansfaçon est impeccable quant au droit. Ce genre de dénouement n'en représente pas moins un échec humain retentissant et consternant pour la société, qui n'a pas su prévenir (protéger) ni même percevoir le drame que vivait l'une de ses petites filles et qui se voit contrainte

maintenant de sévir comme elle le fait, de façon punitive, négative, non « productive » vis-à-vis l'un de ses... producteurs de plus grand talent.

Denis Beaulé

Juste trois ans et demi !

Trois ans et demi pour avoir brisé la vie de deux personnes. Trois ans et demi pour avoir aussi réduit le coeur de ses deux filles en mille miettes. Trois ans et demi qu'il ne fera sans doute pas au complet, vu la clémence de notre système judiciaire. Guy Cloutier est un pédophile, un violeur et un menteur et un acheteur de silence. Et ça, ça ne se paye pas avec 42 petits mois passés derrière les barreaux. Qu'il s'étouffe de honte et de remords, le monde ne s'en portera que mieux.

Christiane Rochon



L'événement On s'emballe pour Honda



Berline Civic Si
illustrée

0\$ › comptant*
› dépôt sécurité*

Honda paie
la première
mensualité*



Berline Civic DX 2005

À l'achat

0 versement
avant
90 jours

Taux de financement à partir
de 3,9% jusqu'à 60 mois†

En location

198\$*
par mois/60 mois

Incluant 120 000 km
Transport et préparation inclus



**OUI, ON A FAIT
LE PLEIN**

Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.



L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE www.honda.ca OU COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur le véhicule neuf 2005 mentionné ci-après. Période de location 60 mois pour la berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1515PX). Première mensualité incluse jusqu'à un maximum de 450\$ plus taxes. Pour le véhicule est identifié : a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant total au terme de la location. Berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1515PX) : a) 198\$, b) 0\$, c) 11 682\$. Franchise de kilométrage de 120 000 km; frais de 0,12 \$ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photos à titre indicatif. †Les offres de financement sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur l'acceptation du crédit. Taux de 3,9% pour le financement à l'achat d'une berline Civic DX 5 vitesses (modèle ES1515PX) en inventaire pour un terme allant jusqu'à 60 mois. D'autres termes de financement sont offerts. Un versement initial et les taxes applicables pourraient être exigés. Première mensualité gratuite en location seulement. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. **Les récents diplômés universitaires ou collégiaux peuvent être admissibles au programme donnant droit à une allocation allant jusqu'à 750\$ sur certains modèles.

Bush renouvelle sa confiance en Rumsfeld

D'APRÈS AP ET AFP

WASHINGTON — Le président George W. Bush a renouvelé hier sa confiance en son secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, l'un des rescapés du remaniement qui se poursuit depuis sa réélection le 2 novembre. M. Rumsfeld est de plus en plus contesté jusque dans son propre camp.

Ainsi, hier, le secrétaire démissionnaire à la Sécurité intérieure, Tom Ridge, dont le successeur n'a toujours pas été trouvé après la bavure Kérik, a annoncé que son adjoint, l'amiral James Loy, allait démissionner à son tour.

La Maison-Blanche continue d'examiner les remplaçants possibles à Ridge après le retrait du candidat désigné, Bernard Kerik, qui a évoqué un problème de nourrice non déclarée.

En conférence de presse hier à la Maison-Blanche, Bush a déclaré que Kerik aurait « fait du bon travail comme secrétaire à la Sécurité ». Il a pris « la bonne décision » en retirant sa candidature, a-t-il admis toutefois.

Saluant « le très bon travail » de Rumsfeld, Bush a critiqué les forces irakiennes dont il a mis en doute le courage et la combativité. Il a reconnu que les efforts américains en vue de former la nouvelle armée irakienne avaient abouti à des « résultats mitigés ».

Il a réitéré le maintien du 30 janvier pour les élections en Irak, mais

il a prévenu les Américains que ces élections ne marqueraient pas la fin de l'engagement des États-Unis dans ce pays. « Les élections marquent le début d'un processus et il est important pour le peuple américain de comprendre cela », a-t-il souligné, en se disant « certain que le processus (électoral) ne sera pas dépourvu de troubles ».

Rumsfeld critiqué

Donald Rumsfeld, 72 ans, souhaite conserver son poste pour superviser la transition en Irak et mettre en oeuvre son plan de modernisation de l'armée. Il n'en compte pas moins des détracteurs au sein de la hiérarchie militaire.

Sous le couvert de l'anonymat, des officiers lui reprochent de ne pas les écouter. Ils dénoncent l'envoi d'effectifs insuffisants en Irak, l'absence de stratégie claire ainsi que le manque de préparation des troupes.

La sénatrice républicaine du Maine, Susan Collins, membre de la commission des Forces armées, a publié une lettre adressée à Rumsfeld l'invitant à dire pourquoi le « ministère de la Défense est incapable d'assurer à nos troupes les équipements dont ils ont besoin pour mener leur mission avec le plus de sécurité possible ».

Connu pour son franc-parler, le sénateur républicain du Nebraska, Chuck Hagel, n'a pas hésité à affirmer qu'il n'avait « pas confiance » en

Rumsfeld, notant que la situation en Irak a « empiré ». Les sénateurs républicains Trent Lott et John McCain, ancien du Vietnam et membre de la Commission des forces armées, se sont joints à ces critiques, partagées par des élus démocrates.

Plus récemment, des élus des deux bords ont reproché au chef du Pentagone de ne pas avoir signé lui-même, dès le début de la guerre, les lettres de condoléances aux familles des soldats tombés au combat. Cette tâche était confiée à une machine, mais le ministre a fait savoir qu'il signerait désormais les lettres de sa main.

Relations complexes avec la Russie

À propos de la Russie, Bush a déclaré qu'il entendait continuer à travailler avec le président Vladimir Poutine, tout en reconnaissant que les relations étaient « complexes » en raison de différends sur plusieurs dossiers, dont l'Irak.

Il s'est abstenu d'évoquer le dossier ukrainien, à quelques jours de l'élection présidentielle à Kiev pour laquelle le candidat de l'opposition Viktor Iouchtchenko est donné favori.

Parmi les désaccords avec Poutine, Bush a cité la décision du Kremlin de nommer les gouverneurs de régions.

Le Kremlin a annoncé hier que Poutine et Bush se rencontreraient le 24 février à Bratislava, lors d'un sommet Russie-É.-U. dans la capitale slovaque.

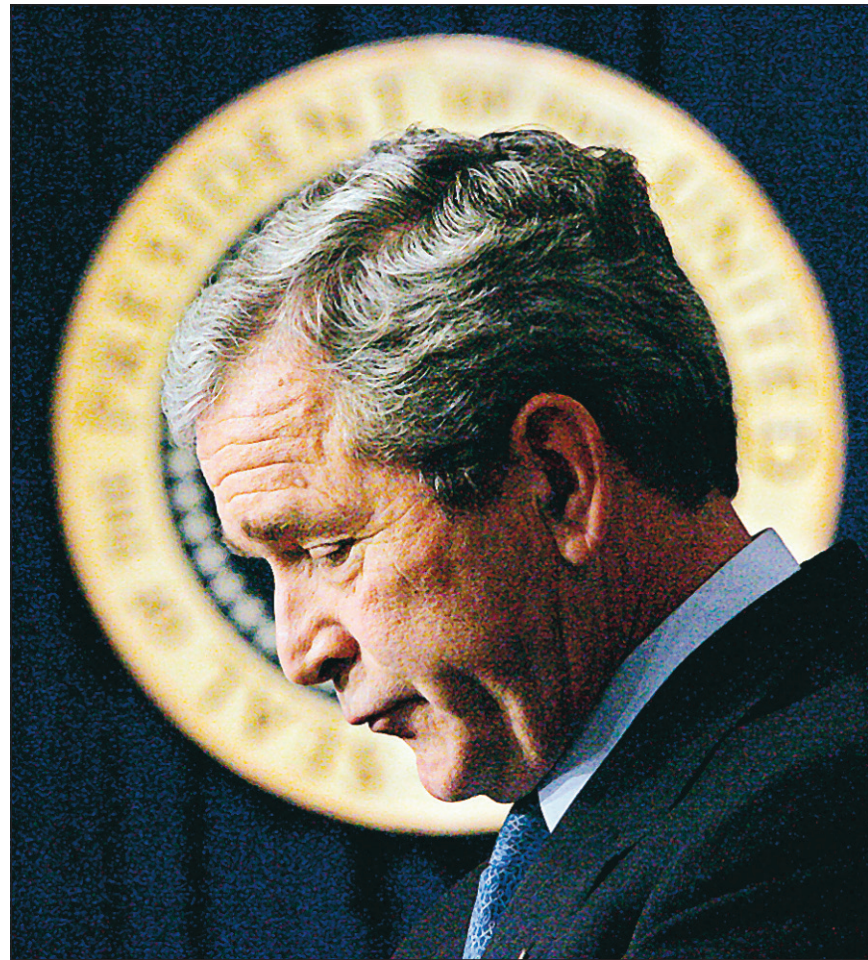


PHOTO J. SCOTT APPLEWHITE, ASSOCIATED PRESS

Le président George W. Bush a pris la défense de son secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, au cours d'une conférence de presse hier à la Maison-Blanche.

Sharon dit non à une conférence de paix

Washington a salué l'idée de Tony Blair de tenir une conférence sur le Proche-Orient

D'APRÈS AFP

WASHINGTON — Le président américain George W. Bush a salué hier le projet du premier ministre britannique Tony Blair de tenir une conférence sur le Proche-Orient l'an prochain, en se disant optimiste sur les chances de parvenir à la paix entre Israël et les Palestiniens.

Mais le premier ministre israélien Ariel Sharon, soumis à la désobéissance civile des colons juifs, écartait

toute participation israélienne à une éventuelle conférence.

« Nous comprenons l'importance (de cette rencontre), mais nous ne participerons pas », a déclaré Sharon au ministre tchèque des Affaires étrangères, Cyril Svoboda, selon un communiqué officiel.

Des représentants de l'aile dure des colons ont appelé hier à la désobéissance civile pour torpiller le plan de retrait de la bande de Gaza soumis par Ariel Sharon.

Le « Conseil des localités juives de Judée-Samarie (Cisjordanie) et Gaza », qui représente des dizaines de milliers de colons ultra-nationalistes et religieux, s'est dit solidaire de l'appel à la désobéissance civile lancé par l'un de ses dirigeants, Pinhas Wallerstein.

Dans une lettre aux quelque 250 000 colons installés dans les territoires palestiniens (excluant Jérusalem-Est), Wallerstein les a invités à répondre « en masse » à son

appel à « la désobéissance civile », tout en affirmant qu'il n'incitait pas à la rébellion.

« Il faut faire comprendre au gouvernement que nous sommes prêts à payer le prix de notre résistance non violente, même si cela signifie notre emprisonnement. Il devra construire des milliers de prisons pour nous incarcérer », a-t-il expliqué aux journalistes.

Le premier ministre britannique Tony Blair est attendu aujourd'hui

en Israël et dans les territoires palestiniens, où sa visite sera la première du genre d'un chef de gouvernement étranger depuis le déclenchement de l'Intifada en septembre 2000.

« J'apprécie le fait que le premier ministre Tony Blair est disposé à aider le processus » de paix « en tenant une conférence avec les Palestiniens qui contribuera à la création d'un État », a déclaré le président Bush lors d'une conférence de presse à la Maison-Blanche.

« Si le monde libre concentre ses efforts pour aider les Palestiniens à mettre sur pied un État et qu'il existe une direction pour accepter cette aide, il est possible d'aboutir à la paix », a souligné Bush.



Nous aimerions remercier l'Association des journalistes automobile du Canada d'avoir choisi la Chrysler 300C comme « Meilleure voiture de luxe de l'année ».



AUTOMOBILE JOURNALISTS ASSOCIATION OF CANADA
ASSOCIATION DES JOURNALISTES AUTOMOBILE DU CANADA

La Chrysler 300C

Meilleure voiture de luxe 2005 selon l'AJAC.
Et fièrement fabriquée au Canada.

Pour plus d'information sur la Chrysler 300, visitez CHRYSLER.CA

ou composez le 1 800 361-3700. La Chrysler 300 à partir de 29 995 \$†.



INSPIRATION INCLUSE

† PDSF pour la Chrysler 300. PDSF pour la Chrysler 300C telle qu'illustrée est de 43 095 \$. Transport (1 200 \$), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Chrysler est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc.

MONDE

Élections Canada enverra une mission «d'évaluation» en Irak

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA — Afin d'assurer le bon déroulement des élections en Irak, le 30 janvier, Élections Canada mettra en place une mission internationale d'évaluation chargée notamment d'établir des ponts avec les observateurs irakiens présents sur le terrain. C'est du moins ce qu'a annoncé hier

le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, à l'issue d'un forum international portant sur le prochain scrutin en Irak, qui se tenait à Ottawa. Outre Élections Canada, la Commission électorale du Royaume-Uni, la Commission électorale de l'Indonésie, l'Institut électoral fédéral (Mexique), le Tribunal électoral de Panama et la Commission élec-

torale centrale (Albanie) prendront également part à cette mission qui a obtenu l'aval des Nations unies et de la Commission électorale indépendante de l'Irak. D'autres pays pourraient s'ajouter à la liste.

Ainsi, pour des raisons de sécurité, le Canada et les autres pays participants n'ont pas l'intention d'envoyer plusieurs observateurs sur place. Ils

vont plutôt travailler en étroite collaboration avec les quelque 10 000 observateurs nationaux qui seront déjà en terre irakienne. « Il existe entre 5000 et 10 000 Irakiens qui ont été formés ou qui seront formés d'ici le 30 janvier, a expliqué hier M. Kingsley lors d'un point de presse. Ce n'est pas une mission d'observation, c'est une mission d'évaluation, a-t-il tenu à préciser. C'est plutôt un regroupement d'organismes électoraux indépendants qui vont faire l'évaluation de toute une gamme de facettes qui mènent à l'élection, sans nécessairement avoir des gens sur le terrain. »

L'inscription des électeurs, le processus d'inscription des partis politiques et des coalitions, l'inscription et la certification des candidats sur les

listes, les systèmes d'éducation des électeurs, la formation du personnel électoral et l'évaluation des plaintes postélectorales seront étudiés en profondeur par les responsables de la mission.

« Ce sont des choses absolument essentielles qui sont souvent mises de côté lorsque l'on envoie des observateurs », estime M. Kingsley.

Si la mission a pour but de minimiser le nombre de personnes sur place, le directeur général des élections précise toutefois qu'une douzaine d'observateurs étrangers — tout au plus — pourraient être envoyés sur le terrain pour établir des contacts. « Ce seraient de petits groupes, donc beaucoup plus faciles à protéger, assure-t-il. Et deuxièmement, advenant qu'il y ait de ces petits groupes-là, on va choisir les endroits qui sont les plus sécuritaires. » Des agents de sécurité seront également embauchés afin d'accompagner ce petit nombre d'observateurs. Si la situation devient plus sûre en Irak, d'autres observateurs pourraient être déployés.

Élections Canada assurera les services de secrétariat, notamment en embauchant des experts en matière d'élection. On ignore toutefois le nombre de Canadiens qui participeront à cette mission. En plus de l'élection du 30 janvier, la mission jouera également un rôle lors du référendum d'octobre 2005 et du scrutin national du 15 décembre 2005.

LE TOUR DU GLOBE

GRIPPE AVIAIRE

Mise en garde de l'OMS

Le monde se rapproche d'une pandémie résultant d'une combinaison des gripes aviaires et humaines, dont l'Asie serait le probable épice, averti hier l'OMS (Organisation mondiale de la santé) à Singapour. Une pandémie est une épidémie qui atteint un grand nombre de personnes dans une zone géographique très étendue. « Nous nous en rapprochons, mais je ne sais quand cela se produira », a déclaré François-Xavier Meslin, coordonnateur de l'OMS pour le contrôle, la prévention et l'éradication des maladies. AP

ÉTATS-UNIS

Le « train d'or »

Le secrétariat à la Justice a accepté qu'un tribunal fédéral américain examine la plainte déposée en 2001 par des survivants de l'Holocauste concernant des biens volés par les nazis et récupérés par les Américains à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. De l'or et des bijoux appartenant à des milliers de juifs hongrois avaient été placés dans un train baptisé le « train d'or » qui fut intercepté par les forces américaines alors qu'il se rendait de Hongrie vers l'Allemagne. Ces biens n'ont jamais été rendus à leurs propriétaires ou descendants, et ont été dispersés. Selon un accord qui devrait être finalisé le 25 février, les États-Unis verseraient 10 000 \$ à chacune des 30 000 personnes concernées. AFP

GRANDE-BRETAGNE

Terroristes suspects

Les Law Lords, la plus haute juridiction de Grande-Bretagne, ont jugé illégale la semaine dernière la détention de suspects de terrorisme, mais le premier ministre Tony Blair a déclaré hier que la mise en liberté de ces suspects mettrait le pays en danger. Ce serait « une lourde responsabilité » de « relâcher dans nos rues des gens dont nous savons, ou pensons, qu'ils peuvent vouloir provoquer la mort ou la destruction de nos concitoyens », a déclaré Blair devant les Communes (Chambre basse du Parlement). Le ministre de l'Intérieur, Charles Clarke, nommé mercredi dernier, a indiqué qu'il n'allait pas se presser de modifier la législation antiterroriste pour tenir compte du jugement des Law Lords, mais il a promis des propositions au début de l'année prochaine. AFP

ESPAGNE

Église et laïcité

Le Parti socialiste espagnol a demandé hier à l'Église catholique de « renoncer à l'injure et à la calomnie » contre le gouvernement de José Luis Rodríguez Zapatero, réagissant à des déclarations « inconvenantes » du porte-parole de l'épiscopat, Juan Antonio Martínez Camino. Dans un entretien publié par le journal *El País*, celui-ci avait estimé que le gouvernement Zapatero « ne peut imposer à la société sa vision laïque » à travers ses réformes sur le divorce, le mariage entre homosexuels ou l'enseignement de la religion. Ces réformes « témoignent d'une vision déficiente de la relation de l'homme avec Dieu » et « Zapatero gagnerait plus de voix » s'il écoutait l'Église, ajoutait Martínez Camino. AFP



Plus de télé, plus d'informatique. Plus de musique, de vidéo et de photos. Plus de souvenirs ensemble.

De plus, jusqu'au 6 janvier 2005, économisez davantage aussi, avec une remise instantanée de 75 \$**. Faites l'essai de l'ordinateur Centre de médias HP Photosmart doté du Processeur Intel® Pentium® 4 avec Technologie HT, qui sera à la hauteur de tout ce que vous attendez d'un ordinateur — et plus encore. Vous retrouverez dans un seul produit une expérience complète de divertissement à domicile. Il vous permettra d'enregistrer et de mettre en pause des émissions de télé en direct, de graver des CD et des DVD, d'écouter votre musique préférée, de créer et de regarder des diaporamas, et aussi de faire le montage de vos films maison. De plus, une seule télécommande facile à utiliser vous permettra d'accéder à toutes ces fonctions.

HP recommande Microsoft® Windows® XP Professionnel.

Offert par le fabricant de micro-ordinateurs grand public les plus vendus au Canada[†].

ORDINATEUR CENTRE DE MÉDIAS HP m1170n PHOTOSMART

Le divertissement numérique à votre portée partout dans la maison.

1599⁹⁹ \$* Avant la remise instantanée de 75 \$ CA**

- Processeur Intel® Pentium® 4 530 avec Technologie HT (à 3 GHz)
- Microsoft® Windows® XP Media Center Edition 2005
- Garantie d'un an sur les produits matériels et logiciels
- Disque dur de 200 Go
- Mémoire de 512 Mo
- Enregistreur numérique personnel (PVR pour *Personal Video Recorder*)
- Graveur DVD ± RW double couche
- Contrôleur graphique PCI Express Graphics avec 128 Mo
- Écran et haut-parleurs vendus séparément, souris optique comprise



Améliorez votre système

Offert par le fabricant d'imprimantes à jet d'encre les plus vendues au Canada.

TOUT-EN-UN HP PHOTOSMART PSC 2610

- Impression, télécopie, numérisation et copie de qualité supérieure
- Sélection et retouche photo sur un afficheur couleur de 6,35 cm (2,5 po)
- Impression à six encres en option pour des photos réalistes de qualité
- Impression depuis les cartes mémoire¹ ou PictBridge
- Fonctionnalités réseau intégrées pour les foyers dotés de plusieurs ordinateurs

329⁹⁹ \$* Après la remise instantanée de 70 \$ CA chez les détaillants participants^{††}

ÉCRAN PLAT ACL HP PAVILION f1703

- Affichage à la fine pointe de la technologie.
- Écran de 43,18 cm (17 po) (image affichable de 43,18 cm [17 po])
- Résolution maximale de 1280 x 1024
- Haut-parleurs Harmon Kardon inclus

589⁹⁹ \$* Avant la remise instantanée de 50 \$ US***



Rabais de 75 \$ sur l'ordinateur Centre de médias HP**.

Obtenez une remise instantanée de 75 \$ CA à l'achat d'un ordinateur Centre de médias HP m1170n Photosmart doté du Processeur Intel® Pentium® 4 avec Technologie HT.

Offre valide jusqu'à l'épuisement des stocks, entre le 16 décembre 2004 et le 6 janvier 2005.

APPELEZ AU	1 877 375-4747
CLIQUEZ SUR	www.hp.ca/maison
RENDEZ-VOUS CHEZ	votre détaillant HP



3278600

© 2004 Hewlett-Packard Development Company, L.P. L'information contenue dans les présentes est sujette à changement sans préavis. Microsoft, Windows et le logo Windows sont des marques déposées ou des marques de commerce de Microsoft Corporation aux États-Unis et (ou) dans d'autres pays. Intel, le logo Intel, Intel Inside, Intel Centrino, Celeron, Intel Xeon, Intel Speedstep, Itanium et Pentium sont des marques déposées ou enregistrées d'Intel Corporation ou de ses filiales, aux États-Unis et dans d'autres pays. La *Hyper-Threading Technology* est conçue pour améliorer la performance des logiciels multithreadés; veuillez communiquer avec votre fournisseur de logiciels pour connaître la compatibilité logicielle. L'utilisation de la *Hyper-Threading Technology* pourrait ne pas convenir à tous les utilisateurs et à tous les logiciels. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site <http://www.intel.com/info/hyperthreading> (anglais seulement). 1^{er} trimestre 04 – IDC Canada. * Sauf indication contraire, tous les prix sont ceux affichés sur le site hpshopping.ca et sont des prix de détail canadiens suggérés. Les prix des détaillants peuvent varier. Les détaillants peuvent vendre à un prix moindre et les prix sont sujets à changement. Tous les produits et promotions ne sont pas offerts dans tous les établissements. Les produits peuvent différer légèrement de l'illustration. Les spécifications sont sujettes à changement sans préavis. ** À l'achat d'un ordinateur Centre de médias HP m1170n Photosmart doté du processeur Intel® Pentium® 4 avec Technologie HT, vous obtiendrez une remise instantanée de 75 \$ CA. Offre valide jusqu'à épuisement des stocks entre le 16 décembre 2004 et le 6 janvier 2005. Toutes les taxes applicables sont calculées sur le prix avant remise. *** À l'achat d'un écran plat HP Pavilion f1703, vous recevrez une remise postale de 50 \$ US. Pour obtenir une liste complète des détaillants, veuillez visiter le site www.hp.ca/howtobuy ou appeler au 1 800 387-3867. Vous trouverez des coupons de remise postale à l'adresse www.hp.ca/promos ou rendez-vous chez votre détaillant local pour obtenir un coupon de remise HP renfermant tous les détails et les modalités. L'offre s'applique aux achats effectués au Canada entre le 3 octobre 2004 et le 1^{er} janvier 2005. [†] À l'impression avec bordures depuis un ordinateur. ^{††} À l'achat d'un tout-en-un HP Photosmart PSC 2610 entre le 15 et le 24 décembre 2004, vous obtiendrez une remise instantanée de 70 \$ CA chez les détaillants participants. Il s'agit du prix de détail canadien suggéré après la remise instantanée. Les prix peuvent varier parmi les détaillants, et ces derniers peuvent vendre à un prix moindre. Pour obtenir une liste complète des détaillants, veuillez visiter le site www.hp.ca/howtobuy ou appeler au 1 800 387-3867.

UKRAINE

Iouchtchenko déclaré vainqueur d'un débat face à Ianoukovitch

Sylvie Groult
AGENCE FRANCE-PRESSE

KIEV — Le chef de l'opposition ukrainienne Viktor Iouchtchenko, très offensif, s'est dit « sûr de la victoire », face à Viktor Ianoukovitch, son rival affaibli, au cours du débat télévisé qui a opposé hier les deux candidats à la reprise de l'élection présidentielle, dimanche.

Iouchtchenko, parlant ukrainien, a dénoncé les fraudes qui ont conduit à l'annulation du précédent scrutin, remporté par son adversaire.

« Je suis sûr de gagner », a-t-il lancé tandis que le premier ministre Viktor Ianoukovitch, s'exprimant la majeure partie du temps en russe, tentait de s'expliquer, souvent sur la défensive, s'excusant même devant les électeurs et reconnaissant implicitement sa défaite.

Après la « révolution orange », contestation populaire qui a suivi le second tour frauduleux de la présidentielle, et le recul du pouvoir qui a conduit la justice à annuler ce scrutin et à convoquer le nouveau vote, le candidat de l'opposition, déjà favori, semblait hier s'être assuré la victoire.

Iouchtchenko « a été convaincant à cause de sa sincérité, de son honnêteté, les réponses d'Ianoukovitch n'étaient pas convaincantes », relevait l'analyste Vadim Karassiov, directeur de l'institut des stratégies globales, qui, parmi d'autres, voyait le chef de l'opposition vainqueur de ce débat.

Un débat de deux heures

Pendant deux heures, les deux hommes se sont fait face, debout, sur le plateau de la télévision publique UT-1, chacun portant les couleurs de sa campagne, pochette et cravate orange pour Iouchtchenko, cravate bleue pour Ianoukovitch.

Chacun aussi parlant sa langue favorite, à l'image des divisions qui polarisent l'Ukraine entre ses régions de l'Ouest, nationalistes et ukrainophones, soutenant Iouchtchenko, et celles, russophones, de l'Est et du Sud, où se concentre l'électorat de Ianoukovitch.

Le chef de l'opposition, un épais maquillage masquant à peine les stigmates de l'empoisonnement dont il a été victime, selon ses médecins, a renouvelé ses accusations contre le « pouvoir criminel » et « l'économie de l'ombre », contre lesquels il s'est juré de lutter.

« Trois millions de voix ont été volées, on a essayé de nous voler notre avenir », a-t-il lancé à propos de l'élection frauduleuse du 21 novembre.

Réformateur modéré qui prône l'ouverture de l'Ukraine sur l'Occident, il a de nouveau défendu l'indépendance de son pays à l'égard de Moscou. « Il est temps que le président de l'Ukraine indépendant ne soit plus élu par Moscou. Cela humilie l'Ukraine indépendante », a-t-il affirmé.

Le baiser russe

Ianoukovitch a été soutenu ouvertement par le président russe Vladimir Poutine pendant la première campagne présidentielle.

Lâché depuis le 21 novembre par le président ukrainien sortant Léonid Kouchma et par une partie de son entourage politique, il a appelé hier les Ukrainiens à ne pas descendre dans la rue après l'élection de dimanche, après avoir assuré récemment que des dizaines de milliers de ses partisans étaient prêts à marcher sur Kiev en cas de victoire de Viktor Iouchtchenko.

Plus isolé que jamais, il a appelé à plusieurs reprises son adversaire à « l'union » contre Léonid Kouchma, sinon, a-t-il dit, « il est possible qu'on élise un de nous seulement comme un demi-président de l'Ukraine ».

« Si vous pensez que vous deviendrez président de toute l'Ukraine, vous vous trompez. Nous avons divisé l'Ukraine. Je veux que nous discutions ensemble de la façon de réunir l'Ukraine », a ajouté Ianoukovitch.

Un appel à l'union équivalent à un aveu de faiblesse, estimait l'analyste Kostiantin Kvourt. Iouchtchenko était « sûr à 100 % de sa victoire, Ianoukovitch sûr à 90 % qu'il allait perdre. C'est pourquoi il a essayé de marchander, disant des choses comme *travaillons ensemble* », relevait cet analyste.

Chili Mandat d'arrêt contre Augusto Pinochet

Débouté par la Cour d'appel, l'ex-dictateur s'adresse à la Cour suprême

D'APRÈS AFP

SANTIAGO — La Cour d'appel de Santiago a ratifié hier à l'unanimité le mandat d'arrêt lancé contre l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, 89 ans, hospitalisé depuis samedi pour un accident vasculaire cérébral, dans l'enquête sur les assassinats et les disparitions survenus pendant l'opération Condor.

La décision devrait permettre au juge Juan Guzman Tapia de poursuivre ses enquêtes. Mais quelques heures après l'annonce de la décision, le responsable de l'équipe d'avocats de Pinochet, M^e Pablo Rodríguez, a annoncé que la défense avait déposé un recours auprès de la Cour suprême. La décision de la plus haute instance judiciaire ne pourra faire l'objet d'aucun appel.

Les avocats avaient interjeté appel il y a une semaine après la décision du juge Guzman d'inculper et d'arrêter l'ancien homme fort du Chili entre 1973 et 1990 pour un homicide et neuf enlèvements d'opposants, dont les corps n'ont jamais été retrouvés, dans le cadre de l'opération Condor, un programme concerté entre les dictatures sud-américaines pour éliminer physiquement leurs opposants dans les années 70 et 80.

Bluff

« Je peux vous indiquer que l'ensemble des membres a rejeté ce recours », a déclaré à la presse hier le



PHOTO SANTIAGO LLANQUIN, ASSOCIATED PRESS

Des partisans d'Augusto Pinochet ont manifesté leur appui à l'ex-dictateur chilien au cours des derniers jours.

président de la quatrième chambre de la Cour d'appel, Juan Escobar.

Face au bâtiment de la Cour d'appel, une vingtaine de partisans de Pinochet s'étaient rassemblés pour marquer leur opposition aux poursuites. À quelques mètres de là, des dizaines de proches de victimes de la dictature militaire ont applaudi la décision.

« Nous espérons que, finalement, on ordonne la mise en résidence surveillée de Pinochet, que ce soit à l'hôpital ou ailleurs », a déclaré la prési-

dent du Rassemblement des proches des détenus disparus, Lorena Pizarro.

La junte militaire de Santiago après avoir été victime d'un accident vasculaire cérébral, avec une perte de conscience et de motricité. Les médecins ont indiqué dimanche qu'il avait repris conscience et que son état avait « évolué favorablement ».

« Les recours judiciaires, c'est leur

unique objectif. Le reste, les maladies imaginaires, c'est du bluff », a déclaré l'avocat d'un des plaignants, Me Eduardo Contreras. Il a affirmé que Pinochet était en état d'être jugé.

« Il peut avoir tous les maux d'un homme de son âge, mais il présente toutes les conditions pour supporter une procédure pénale, a-t-il indiqué, ajoutant : Et nous sommes sûrs qu'il pourra également supporter sa condamnation. »

Résidence surveillée

Le juge Guzman, qui dans le système judiciaire chilien dicte aussi la peine, a précisé hier que l'ancien dictateur pouvait être placé en résidence surveillée dans sa résidence secondaire de Los Boldos, une station balnéaire à 110 km de la capitale chilienne.

Plusieurs avocats spécialisés dans les dossiers de violations des droits de l'homme ont estimé que l'hospitalisation était une nouvelle « manoeuvre » de Pinochet pour échapper une fois de plus à la justice.

Inculpé une première fois en 2000 par le juge Guzman dans le cadre du dossier de la Caravane de la Mort — un groupe de militaires qui a parcouru le pays en octobre 1973 pour commettre enlèvements et assassinats —, l'ancien homme fort du Chili avait échappé à un procès, la Cour suprême ayant estimé en juillet 2002 que son état de « démence modérée » ne permettait pas de le traduire en justice.

NOËL, C'EST L'AMOUR

ACHETEZ UN SANS-FIL **O \$⁺**

OBTENEZ-EN UN AUTRE POUR

0 \$⁺

PARTAGEZ DU TEMPS EN FAMILLE **35 \$** /MOIS*
OU EN COUPLE À PARTIR DE

- 2 SANS-FIL, BEAUCOUP DE MINUTES, UNE SEULE FACTURE
- APPELS SANS FRAIS ENTRE ABONNÉS DU MÊME FORFAIT

+ 6 MOIS D'APPELS LOCAUX ILLIMITÉS**

EN PRIME : **LECTEUR MP3⁺⁺**

ROGERS SANS-FIL

- MONTRÉAL**
1104, rue Ste-Catherine O. (514) 877-0090
3573, boul. St-Laurent (514) 288-0600
2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666
Place-Ville-Marie (514) 394-0000
8984, boul. de l'Acadie (514) 387-9999
1201, avenue Greene (514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O. (514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
6224A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000
Centre Rockland (514) 735-4086
Place Alexis-Nihon (514) 865-9949
Place Bourassa (514) 324-3180
Place Versailles (514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou (514) 356-0356
997, rue St-Antoine O. (514) 866-3326
505, boul. De Maisonneuve O. (514) 845-8353
3339L, boul. des Sources (514) 683-3333
2758, boul. St-Charles (514) 428-9000
8457, boul. Newman (514) 368-4000
Carrefour Angrignon (514) 368-4230
Place Vertu (514) 745-0745
2100, boul. Marcel-Laurin (514) 856-1884
740, boul. de la Côte-Vertu (514) 789-0101
Fairview Pointe-Claire (514) 695-1554
Complexe Desjardins (514) 842-0288
- BOUCHERVILLE**
Promenades Montarville (450) 449-4998
- BROSSARD**
Mail Champlain (450) 671-3300
Place Portobello (450) 671-4744
- CANDIAC**
878-4, boul. Marie-Victorin (450) 444-2100
- CHATEAUGUAY**
129, boul. St-Jean-Baptiste (450) 692-2201
Centre Régional Châteauguay (450) 692-5136
- DRUMMONDVILLE**
965, boul. St-Joseph (819) 478-9977
Promenades Drummondville (819) 475-5024
- GATINEAU**
442, boul. St-Joseph (secteur Hull) (819) 776-4377
360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580
Promenades de l'Outouais (819) 561-3031
- GRANBY**
575, boul. Boivin (450) 777-4612
Galeries Granby (450) 375-4355
- GREENFIELD PARK**
Mail Carnaval (450) 672-7522
- HULL**
Les Galeries de Hull (819) 775-3687
- LE PÉROU**
15, boul. Don-Quichotte (514) 425-5505
- JOLIETTE**
517, rue St-Charles-Borromée N. (450) 755-5000
Galeries Joliette (450) 760-3000
- LAVAL**
2142, boul. des Laurentides (450) 629-6060
379, boul. Curé-Labelle (450) 622-0303
Centre Laval (450) 978-1081
1885, boul. St-Martin O. (450) 682-2640
241C, boul. Samson (450) 969-1771
Carrefour Laval (450) 687-5386
1273, boul. Curé-Labelle (450) 680-1234
- LONGUEUIL**
1490, chemin de Chambly (450) 442-1566
- MASQUÉ**
221, rue Principale O. (819) 843-4455
- REBERGONVILLE**
110, boul. Industriel (450) 657-3666
Les Galeries Rive-Nord (450) 581-7756
- ROSEMÈRE**
Place Rosemère (450) 671-2000
- SAINT-BRUNO**
Promenades St-Bruno (450) 653-7472
- SAINT-LUSTACHE**
360E, boul. Arthur-Sauvé (450) 974-9299
- SAINT-HYACINTHE**
Les Galeries St-Hyacinthe (450) 261-9991
- SAINTE-ANNE**
Carrefour Richelieu (450) 359-4941
- SAINT-JÉRÔME**
Carrefour du Nord (450) 436-5895
60, rue Bélanger (450) 431-2355
- SAINT-RÉMY**
2980, rue King O. (819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie (819) 822-4650
- SOREL**
Promenades de Sorel (450) 746-2079
- TERRÉBONNE**
1270, boul. Moody, bur. 10 (450) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne (450) 964-8403
- TROIS-RIVIÈRES**
5335, boul. des Forges (819) 372-5000
5635, boul. Jean-XcIII (819) 372-5000
- VAL-D'AULNAY**
Centre Les Rivières (819) 694-6812
- VALLÉE-FLEURIE**
450, rue de la Vallée (450) 373-0519

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 800 462-4463 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL, ROGERS PLUS OU ROGERS VIDEO.

ÉPARGNEZ ACHÉTEZ EN LIGNE. Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004. *Avec le E316, le deuxième téléphone doit être d'une valeur moindre. L'offre de téléphone à 0\$ s'applique dans le cadre d'un nouvel abonnement de trois ans à un forfait Couple et Famille. Des frais initiaux de mise en service, des frais mensuels d'accès au système de 6,95\$ et des frais d'accès au service d'urgence 911 s'appliquent à chaque téléphone. Les frais liés aux services additionnels en option et les taxes sont en sus et seront facturés mensuellement. **Les forfaits Couple et Famille sont offerts dans le cadre d'un abonnement de un an, de deux ans ou de trois ans. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Jusqu'à 2500 minutes d'appels locaux, 500 minutes d'appels interurbains au Canada et 500 messages texte sortants par mois et par ligne à utiliser entre les membres d'un même forfait Couple et Famille sur le réseau Rogers Sans-Fil. **L'offre d'utilisation illimitée s'applique aux nouveaux abonnés de deux ans ou de trois ans pour les forfaits de 20\$ et plus par mois et comprend le temps d'antenne local illimité. **Le lecteur MP3 sans fil est offert à l'achat d'un téléphone sans fil sélectionné d'une valeur de 49,99\$ ou plus dans le cadre d'un abonnement de trois ans et n'est pas offert à l'achat d'un téléphone secondaire ou avec un téléphone à 0\$. Offre en vigueur jusqu'au 31 décembre 2004 ou jusqu'à épuisement des stocks et disponible uniquement dans les magasins participants. Le lecteur MP3 peut différer du modèle illustré. Les appareils illustrés peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins. ©2004 Rogers Sans-Fil Inc. Tous droits réservés. **Rogers, Rogers Sans-Fil, le ruban de Möbius et «VOTRE MONDE. MAINTENANT.» sont des marques de commerce de Rogers Communications Inc. Utilisés sous licence.

